

RESEAU PERENNE DEPARTEMENTAL DE SUIVI DES PEUPLEMENTS PISCICOLES DU CANTAL



Fédération du Cantal pour
la Pêche et la Protection des
Milieux Aquatiques

R
E
S
U
L
T
A
T
S

2
0
2
5



Coordination du réseau, mise en oeuvre et analyse des données

Romain MAX, responsable technique Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FDPPMA15, r.max@cantal-peche.com

Mise en œuvre des opérations d'inventaire

Jean-Marc BANYIK, chargé de développement FDPPMA15

Jacques CHALIER, responsable de développement FDPPMA15

Thomas DELAMAIDE, chargé de développement FDPPMA15

Clément GRENIER, technicien FDPPMA15

Michel SERRE, chargé de développement FDPPMA15

Agnès TRONCHE, responsable technique FDPPMA15

Stagiaires et Services Civiques ayant contribué

Axel BERGER, stagiaire service développement

Léa CHARTIER, stagiaire puis service civique technique

Clémence DROUOT, service civique développement

Antoine GAILLARD, stagiaire service développement

Lucas NETTO, stagiaire service développement

Pierre OUBBATI, service civique développement

Maxence PUECH, service civique développement

Mael SERVIERES, service civique développement

Remerciements

A l'ensemble des bénévoles des AAPPMA qui ont aidé le service technique de la Fédération à mettre en œuvre ces opérations, leur aide est précieuse et indispensable au bon déroulement de ces suivis.

Aux partenaires ayant répondu présents sur le terrain, techniciens de rivières, animateurs...

Financeurs



SOMMAIRE

1	Contexte.....	1
2	Le Réseau Départemental de Suivi des Peuplements Piscicoles	2
2.1	Objectifs	2
2.2	Matériel et méthode	2
2.2.1	Matériel utilisé.....	2
2.2.2	Mise en œuvre des opérations d’inventaire piscicole par pêche électrique	3
2.2.2.1	Principe et protocole	3
2.2.2.2	Biométrie	4
2.2.2.3	Description de la station	5
2.2.2.4	Traitement des données	5
2.2.3	Les stations d’échantillonnage	8
2.2.3.1	Les réseaux existants	8
2.2.3.2	Choix des stations et périodicité.....	9
2.2.3.3	Les stations du réseau.....	9
3	Le RDSPP en 2025	12
4	Situation hydrologique en 2025.....	14
5	Thermie des cours d’eau en 2025.....	23
6	Résultats des inventaires	27
7	Bilan et évolution	29
7.1	Qualité piscicole globale	29
7.1.1	L’Indice Poisson Rivière	29
7.1.2	Composition des peuplements piscicoles	32
7.2	Qualité salmonicole.....	34
8	Liste des figures.....	38
9	Annexes.....	39

1 Contexte

Les espèces piscicoles, de par la multiplicité de leur biologie et de leur niveau trophique, constituent des bio-indicateurs permettant de caractériser l'état global de fonctionnalité d'un cours d'eau. L'analyse des caractéristiques de leur peuplement, et des populations, permet d'observer les éventuels impacts des dégradations liées aux activités anthropiques ou aux changements climatiques. A ce titre, le compartiment piscicole est pris en compte aujourd'hui par la Directive Cadre sur l'Eau pour la définition de l'état écologique des masses d'eau.

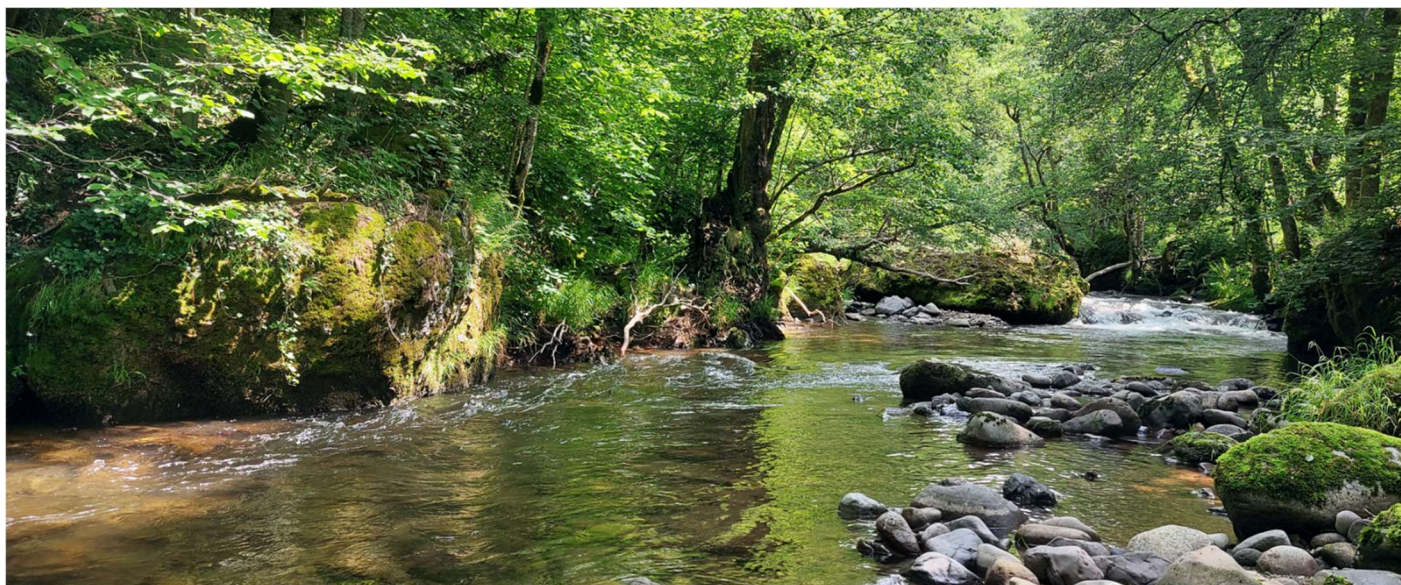
La Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique met en œuvre, dans le cadre de l'exercice des missions qui lui ont été confiées par la Loi, des opérations destinées à suivre l'évolution de l'état des populations piscicoles des cours d'eau dans le temps. Les plus anciennes données d'inventaires piscicoles dans le Cantal remontent aux années 1980. Ces données constituent le socle de connaissance indispensable à la mise en œuvre d'une gestion des espèces et de la pratique de la pêche de loisir adaptées. La Fédération dispose d'un PDPG (Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles), document cadre central coordonnant les actions de gestion et de restauration misent en œuvre par la Fédération et les AAPPMA. Ce document prend en compte les connaissances des peuplements piscicoles récoltées, le dernier PDPG datant de 2012 mettait en évidence la nécessité de structurer un réseau de suivi pérenne des peuplements piscicoles à l'échelle du département du Cantal. Un nouveau PDPG a été rédigé par la Fédération et approuvé par le Préfet en janvier 2025.

Il a donc été décidé de structurer, avec l'ensemble des partenaires, un réseau de suivi pérenne permettant de suivre le plus exhaustivement possible les peuplements piscicoles des différents bassins cantaliens.

Ce réseau a été établi complémentirement aux réseaux déjà existants portés par les Agences de l'Eau ou l'Office Français de la Biodiversité.

Les données récoltées et analysées sont destinées in fine, en parallèle de leur utilisation dans un objectif de gestion locale des espèces, à intégrer le référentiel des données sur l'Eau du SIE (Système d'Information sur l'Eau) bancarisées par les Agences de l'Eau en vue de caractériser l'état écologique des masses d'eau.

Ce rapport présente les résultats de la campagne de suivi 2025, constituant sa 6^{ème} année de mise en œuvre.



2 Le Réseau Départemental de Suivi des Peuplements Piscicoles

2.1 Objectifs

Les objectifs globaux de la mise en œuvre de ce réseau sont multiples :

- Améliorer les connaissances sur le patrimoine piscicole des cours d'eau du Cantal,
- Evaluer l'état des peuplements piscicoles et suivre leur évolution dans le temps,
- Contribuer à l'évaluation de l'état des masses d'eau,
- Rendre plus exhaustive les connaissances sur l'état écologique des masses d'eau sur lesquelles peu de données existent.
- Suivre les effets des activités anthropiques et des changements climatiques sur les peuplements.

2.2 Matériel et méthode

L'échantillonnage de la faune piscicole est réalisé par la technique de pêche à l'électricité. Moyen permettant de capturer les individus sans les sacrifier. La Fédération dispose d'un Arrêté Préfectoral autorisant ses salariés à effectuer ce type d'opération. Par ailleurs, le personnel de la Fédération dispose des formations et habilitations nécessaires. 19 bénévoles d'AAPPMA ont également suivi une formation d'habilitation électrique en 2023, 2024 et 2025 afin de développer leur connaissance des risques.

2.2.1 Matériel utilisé

Selon les conditions d'échantillonnage et du gabarit du cours d'eau étudié, deux types d'appareils sont utilisés et réglés en fonction de la conductivité et de la température de l'eau :

- Un appareil portable, alimenté par une batterie Ni-Cd, de type *Dream Electronique Martin-Pêcheur*. Cet appareil est conforme à l'arrêté du 2 février 1989 et à la législation Européenne (NF EN 60335-2-86 + A1). Il est commandé par un gant aimanté, dispositif de sécurité simple et efficace. 1 seule anode peut être reliée à l'appareil. Celui-ci est utilisé sur des cours d'eau présentant une largeur inférieure à 4/5 mètres et des profondeurs inférieures à 60 cm.



Figure 1 : utilisation du Martin-Pêcheur sur un cours d'eau de faible gabarit

- Un appareil fixe composé d'un groupe électrogène de type *EFKO FEG 8000* délivrant un courant continu. Cet appareil permet de pêcher à l'aide de 1 à 4 anodes, il est donc utilisé sur des cours d'eau présentant une largeur supérieure à 5 mètres et des profondeurs supérieures à 60 cm.



Figure 2 : groupe EFKO FEG 8000 et exemple de pêche à 1 anode sur un cours d'eau DE 5 à 6 de mètres de largeur

2.2.2 Mise en œuvre des opérations d'inventaire piscicole par pêche électrique

2.2.2.1 Principe et protocole

La mise en place d'opérations d'échantillonnage de la faune piscicole en cours d'eau au moyen d'appareils de pêche à l'électricité doit être conforme à la norme NF EN 14011 :2003. Ces opérations sont réalisées conformément aux prescriptions de l'ONEMA décrit dans le « *Guide pratique de mise en œuvre des opérations de pêche à l'électricité* (Belliard et al. 2008).

Selon les caractéristiques du cours d'eau, notamment sa largeur et sa profondeur, différents types d'échantillonnages peuvent être mis en place.

La réalisation d'une **pêche complète** (AFNOR/T95F N 0374), consiste en une pêche de l'ensemble de la surface échantillonnée. Ce type d'échantillonnage se réalise sur des cours d'eau peu larges (généralement inférieurs à 10 mètres) et prospectables à pied (donc peu profonds, <1m). Il est possible de réaliser une pêche complète sur des cours d'eau larges mais cela nécessite la présence de nombreux opérateurs (par exemple sur un cours de 15 m de largeur cela nécessite la présence d'au moins 18 personnes). Suivant l'objectif de la pêche, 1 à plusieurs passages peuvent être réalisés. Néanmoins nous effectuons des **pêches par épuisement en 2 ou 3 passages** ce qui permet une estimation statistique du peuplement (De Lury 1947, Carle et Strub 1978). Cette méthode apporte des informations plus précises quant aux caractéristiques du peuplement piscicole (diversité spécifique, densité, biomasse, structure, état).

La **longueur de la station est d'environ 20 fois la largeur moyenne du lit mouillé** et au minimum de 50 m. Toutefois la prospection d'au moins 2 séquences radier-mouille suffit généralement.

Le nombre d'anodes (composant de l'appareil de pêche électrique délivrant le champ électrique dans l'eau) est fonction de la largeur du lit mouillé, soit **1 anode pour 4 à 5 mètres de largeur**. Ceci dans le but d'avoir une efficacité de pêche maximale et des résultats statistiquement recevables et exploitables.

Le nombre d'opérateurs nécessaire varie selon le nombre d'anode employée et le type de matériel utilisé. Pour une pêche à 2 anodes il faut compter à minima 12 personnes (2 aux anodes, 4 aux épuisettes, 3/4 aux seaux, 1 au fil, 1 à la sécurité si utilisation d'un appareil de type héron, et 1 à la biométrie).

Une **pêche partielle** est basée sur la mise en œuvre d'unités d'échantillonnage de type ponctuel. Le protocole mis en œuvre a été adapté aux grands milieux et est utilisé dans le cadre des réseaux de surveillance.

L'unité d'échantillonnage ponctuelle correspond à un déplacement de l'anode sur un cercle d'environ 1 m de diamètre autour du point d'impact (12,5 m² de surface pêchée), le temps de pêche devant être compris entre 15 et 30 secondes. La répartition des unités d'échantillonnage doit être proportionnelle à la surface des différents faciès pêchables (leur position au sein de chaque faciès étant aléatoire). Sont considérées comme pêchables toutes les zones de berges quelle que soit la hauteur d'eau et les zones de chenal dont la profondeur est inférieure à 1 m.

Les différents types de faciès sont relevés pour chaque point : courant (écoulement >30 cm/s et profondeur <60 cm), plat (écoulement uniforme <30 cm/s et profondeur <0.6m), profond (>0,6 m), annexe hydraulique. Au niveau de chaque unité d'échantillonnage en plus du faciès d'écoulement, le nombre d'individus de chaque espèce capturés est relevé. Une distance minimale entre unités d'échantillonnage (10 m en bateau, 4 m à pied) doit être respectée de façon à limiter les éventuelles fuites de poissons d'une unité vers la suivante.

En général **75 unités d'échantillonnage** sont prospectées sur une station présentant une **longueur d'environ 20 fois la largeur mouillée moyenne** du tronçon à étudier (pour les cours d'eau inférieurs à 30 m de largeur). Ces points de pêche et leur répartition sont définis à l'avance, leur nombre étant proportionnel à la proportion de chaque type de faciès sur la station. Des points de pêche « **complémentaires** » peuvent être rajoutés (au maximum 10) pour prospecter des habitats marginaux sur la station. Les individus capturés sur ces habitats doivent par contre être séparés des autres pour réaliser une biométrie à part.

La mise en application de ce protocole nécessite l'intervention à minima de 7 personnes (1 à l'anode, 2 à l'épuisette, 1 qui relève les informations pour chaque point, 2 personnes au seau et au transport, 1 à la biométrie).

L'ensemble des stations actuelles intégrées au RDSPP sont inventoriés par des pêches de type complète, hormis 3.

Sur certaines stations dont l'objectif principal est de déterminer l'Indice Poisson Rivière, 1 seul passage peut être réalisé.

2.2.2.2 Biométrie

Dans tous les cas à l'issue des prospections ou pendant si le nombre d'opérateurs le permet, la biométrie est réalisée (mesure de la taille et du poids des individus), l'anesthésie préalable du poisson peut être réalisée pour réduire le stress des individus et les risques de blessures liés à leur manipulation (utilisation d'eugénol dilué à 10% dans de l'éthanol 90% à raison de 5 ml pour 10 L d'eau). Lorsque le nombre d'individus d'une même espèce est très important des lots d'individus de même classe de taille peuvent être réalisés avant d'être pesés. Dans tous les cas 30 individus d'une même espèce doivent à minima être mesurés. A l'issue de la biométrie les individus sont relâchés sur la station

sauf les individus appartenant à des espèces dites indésirables ou invasives (écrevisses signal ou perche soleil par exemple). Suite aux pêches par points les individus capturés à partir des 75 points de pêche sont regroupés pour la biométrie mais sont séparés de ceux capturés sur les points complémentaires.



Figure 3 : Réalisation de la biométrie

2.2.2.3 Description de la station

Sur chacune des stations et afin de traiter et analyser les données piscicoles récoltées, des mesures physiques de la station sont réalisées :

- longueur totale, longueur de chaque type de faciès d'écoulement,
- largeur moyenne de chaque type de faciès, largeur moyenne de la station,
- profondeur moyenne de chaque faciès et de la station,
- état de colmatage du lit, état de la ripisylve,
- perturbations visibles.

2.2.2.4 Traitement des données

Les données récoltées sont renseignées depuis 2023 directement sur le module terrain de l'application GÉEAUportail (Nanogis) via une tablette tactile. Le traitement et l'analyse des résultats s'effectuent directement sur le module dédié sur l'application. Les comptes-rendus édités diffèrent donc de ceux établis jusqu'en 2022. Nous attachons la plus grande importance à l'analyse de ces résultats, les classes de qualité des différents indicateurs données ne peuvent se soustraire à une interprétation plus fine prenant en compte le contexte local et historique. C'est pourquoi sur les comptes-rendus apparaissent des commentaires permettant d'aller plus loin que des simples valeurs, ces commentaires sont rédigés pour : l'indice poisson rivière, la comparaison au niveau biotypologique, la qualité salmonicole, les résultats globaux pour la station.

❖ Diversité, densité, biomasse, structure de population

Les valeurs de densité et de biomasse sont calculées d'après la méthode de Carle et Strub (1978). Les résultats obtenus sont exprimés en classes d'état conformément au référentiel établi par le CSP en 1995 pour les cours d'eau du Massif Central.

Pour chaque espèce et notamment l'espèce centrale du peuplement (la truite commune sur la totalité des contextes cantaliens), la structure de la population est évaluée via l'établissement de graphiques présentant la répartition en classes de taille, ce qui permet d'affiner le diagnostic.

Espèces	Densité numérique (individu / ha)						Densité pondérale – biomasse (kg / ha)				
	0	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
Chabot	80	750	1500	3000	6000	> 6000	5	10	20	40	> 40
Chevaine	50	280	550	1100	2200	> 2200	19	38	76	152	> 152
Gardon	150	1700	3400	6800	13600	> 13600	27	55	110	220	> 220
Goujon	60	580	1150	2300	4600	> 4600	5	10	20	40	> 40
Lamproie de Planer	20	100	200	400	800	> 800	0,13	0,25	0,5	1	> 1
Loche franche	200	2000	4000	8000	16000	> 16000	8	16	32	64	> 64
Ombre	20	60	130	250	500	> 500	8	16	33	66	> 66
Perche	10	30	60	120	240	> 240	0,5	1	2	4	> 4
Spiralin	20	60	130	250	500	> 500	0,3	0,6	1,2	2,4	> 2,4
Vairon	150	1750	3500	7000	14000	> 14000	4,5	9	18	36	> 36
Vandoise	50	280	550	1100	2200	> 2200	10	20	40	80	> 80

Figure 4 : Classes de densités et de biomasses pour les principales espèces rencontrées sur les cours d'eau du Massif Central (CSP 1995)

L'échantillonnage permet de calculer l'**Indice Poisson Rivière** (CSP, 2006) selon la norme NF T90-344. La mise en oeuvre de l'IPR consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme. La mise au point de l'IPR s'inspire d'outils multiparamétriques (IBI: Index of Biotic Integrity) développés initialement aux Etats Unis. Ces indices consistent à évaluer le niveau d'altération des peuplements de poissons à partir de différentes caractéristiques des peuplements (ou métriques) sensibles à l'intensité des perturbations anthropiques et qui rendent compte notamment de la composition taxonomique, de la structure trophique et de l'abondance des espèces.

La version normalisée de l'IPR prend en compte 7 métriques différentes. Le score associé à chaque métrique est fonction de l'importance de l'écart entre le résultat de l'échantillonnage et la valeur de la métrique attendue en situation de référence. Cet écart (appelé déviation) est évalué non pas de manière brute mais en terme probabiliste c'est-à-dire qu'il est d'autant plus important que la probabilité d'occurrence de la valeur observée pour la métrique considérée est faible en situation de référence. Ces probabilités sont déterminées sur la base de modèles qui définissent, en conditions de référence, les valeurs de chaque métrique en tout point du réseau hydrographique français.

Les modèles de références ont été établis à partir d'un jeu de 650 stations pas ou faiblement impactées par les activités humaines et réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La valeur de l'IPR correspond à la somme des scores obtenus par les 7 métriques. Sa valeur est de 0 lorsque le peuplement évalué est en tous points conforme au peuplement attendu en situation de référence. Elle devient d'autant plus élevée que les caractéristiques du peuplement échantillonné s'éloignent de celles du peuplement de référence. Il existe 5 classes d'indices caractérisant l'état du peuplement piscicole en fonction de la valeur de l'IPR.

Liste des métriques intervenant dans le calcul de l'IPR		
Métrique	Abréviation	Réponse à l'augmentation des pressions humaines
Nombre total d'espèces	NTE	↘ ou ↗
Nombre d'espèces rhéophiles	NER	↘
Nombre d'espèces lithophiles	NEL	↘
Densité d'individus tolérants	DIT	↘
Densité d'individus invertivores	DII	↘
Densité d'individus omnivores	DIO	↘
Densité totale d'individus	DTI	↘ ou ↗

Note de l'IPR	Classe de qualité
<7	Excellente
]7-16]	Bonne
]16-25]	Médiocre
]25-36]	Mauvaise
>36	Très mauvaise

Figure 5 : Métriques intervenant dans le calcul de l'IPR et classes d'état (pour les stations >500 m d'altitude, limite état bon à moyen est ramenée à 14,5 au lieu de 16)

Pour calculer cet indice, différentes variables sont prises en compte :

- Nombre d'individus capturés lors du premier passage de la pêche électrique,
- Surface du bassin versant drainé (km²),
- Distance à la source (km),
- Largeur moyenne en eau de la station (m),
- Pente de la station (‰),
- Profondeur moyenne de la station (m),
- Altitude (m),
- Température moyenne interannuelle de l'air du mois de juillet (°C),
- Température moyenne interannuelle de l'air du mois de janvier (°C).

Le peuplement présent est également évalué à l'aide du **modèle biotypologique de Verneaux** (1973, 1976, 1981). Ce modèle considère que les caractéristiques du peuplement piscicole d'un cours d'eau évoluent naturellement d'amont en aval et dépendent du « type écologique » auquel il appartient. 10 types écologiques sont définis (de B0 à B9), pouvant potentiellement se succéder le long d'un écosystème aquatique, chaque type étant associé à un peuplement piscicole potentiel. Le peuplement piscicole observé sera plus ou moins proche de ces compositions théoriques du fait de l'expressions des facteurs biotiques et abiotiques.

Le calcul du Niveau Typologique Théorique (NTT) au droit d'un site de pêche électrique permet donc d'apprécier les potentialités piscicoles et d'établir un peuplement théorique optimal en l'absence de perturbation, auquel pourra être comparé le peuplement observé. Ce NTT se calcule par la formule de Verneaux suivante :

$$T_{th} = 0,45.T_1 + 0,30.T_2 + 0,25.T_3$$

Où : $T_1 = 0,55 \theta_{max} - 4,34$

$$T_2 = 1,17 [\ln (d_0.D / 100)] + 1,50$$

$$T_3 = 1,75 [\ln (Sm / (p. l) \times 100)] + 3,92$$

Avec :

θ_{max} : moyenne des températures maximales des 30 jours consécutifs les plus chauds

d_0 : distance à la source en km

D : dureté calco-magnésienne en mg/L

Sm : section mouillée à l'étiage

p : pente du lit en %

l : largeur du lit mineur

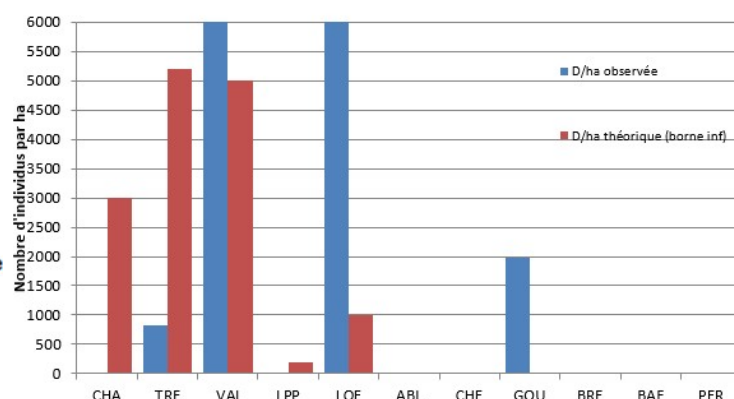


Figure 6 : Formule de calcul du NTT et exemple de graphique comparant les densités des espèces observées des densités pour les espèces attendues par le modèle

❖ Qualité salmonicole

L'état de la population de truite commune au sein d'un peuplement constitue un des indicateurs précieux de l'évaluation de la fonctionnalité des cours d'eau. De par ses exigences en matières de qualité d'eau, qualité d'habitats, de migration, l'analyse des caractéristiques de la population renseigne sur l'état général du cours d'eau.

Différentes valeurs permettant de caractériser l'état de la population sont ainsi calculées et comparées à des référentiels :

- Densité (ind/ha) et biomasse (kg/ha) (CSP 1995)
- Potentiel de géniteurs (kg/ha) (Cuinat, 1978)
- Densité d'alevins de l'année (ind/ha) (Cuinat, 1978)

De même, en l'absence de prélèvement d'écaillés pour analyse scalimétrique et dans le cas où la structure de la population permet une analyse graphique des cohortes, la croissance locale des individus de la population est évaluée selon le barème de Cuinat (1978).

Densité truitelles /ha (Sept à Nov)	Type de croissance			Potentiel de reproduction	> 2 ans
	lente	Assez lente	Rapide		kg/ha
	très lente	Assez rapide	très rapide		
Très importante	7000	5000	3500	Très importante	100
Importante	4000	2700	2000	Importante	55
Assez importante	2200	1600	1100	Assez importante	30
Moyenne	1200	900	600	Moyenne	15
Assez faible	700	550	350	Assez faible	8
Faible	400	300	200	Faible	4
Très faible				Très faible	

CROISSANCE					
âge	rapide	assez rapide	moyenne	assez lente	lente
0+	100	88	78	70	60
1+	190	165	145	135	115
2+	260	230	200	180	160
3+	310	270	235	212	185
4+	350	310	270	242	215

Figure 7 : Classes d'état établies par Cuinat (1978) pour la densité d'alevins de l'année, la biomasse de géniteurs et la croissance

Pour finir, la qualité de la population est analysée via sa structure démographique par l'intermédiaire d'une observation de la répartition des individus en classes de taille.

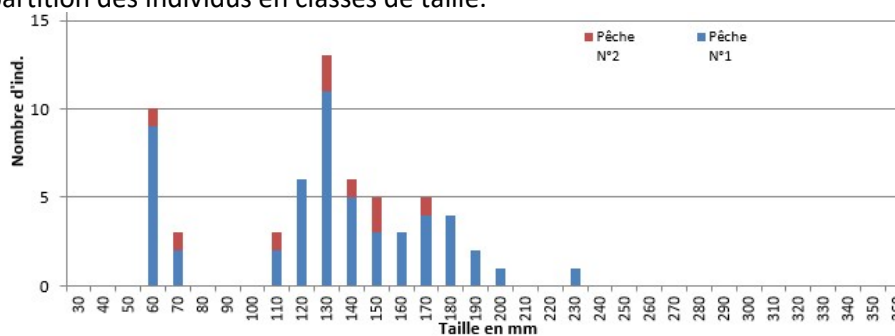


Figure 8 : Répartition en classes de taille d'une population de truite commune

2.2.3 Les stations d'échantillonnage

2.2.3.1 Les réseaux existants

La Fédération met en œuvre annuellement une cinquantaine d'inventaires piscicoles, jusqu'à 2019 aucun réseau particulier n'était structuré. Une partie des stations étaient toutefois suivies régulièrement, la plupart ont été reprises dans le RDSPP.

Dans le département d'autres opérateurs réalisent des suivis des peuplements piscicoles afin de répondre à des exigences d'ordre réglementaire notamment en lien avec la Directive Cadre sur l'Eau. L'Office Français pour la Biodiversité ainsi que les Agences de l'Eau (Adour-Garonne ou Loire-Bretagne) mettent en œuvre des opérations sur 21 stations :

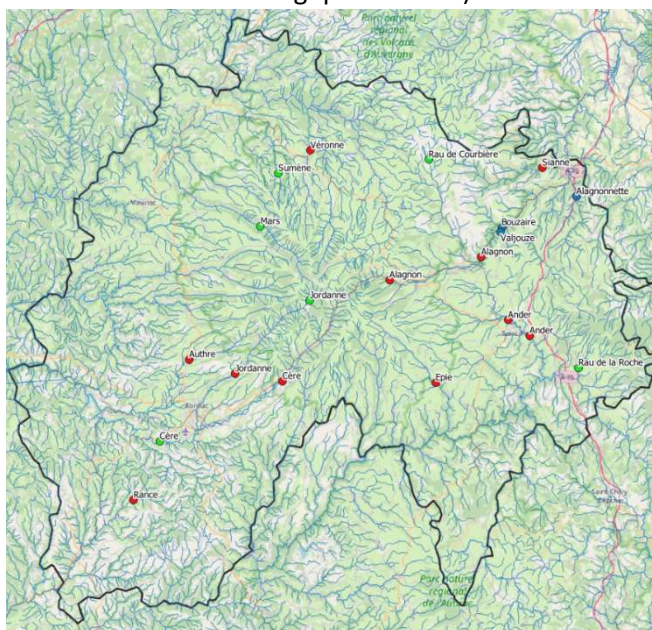
17 stations suivies par l'Office Français pour la Biodiversité :

- Stations RRP (Réseau de Référence Pérenne, suivi annuel)
- Station RCS (Réseau de Contrôle de Surveillance, suivi bi-annuel)
- Station RHP (Réseau Hydrobiologique et Piscicole, suivi annuel)

4 stations sont suivies par les Agences de l'Eau :

- Stations RCA (Réseau Complémentaire Agence, pas de chronique, suivis ponctuels pour améliorer la connaissance)
- Stations RCO (Réseau de Contrôle Opérationnel, pas de chronique, suivis de l'évolution de l'état écologique des masses d'eau n'ayant pas atteint le bon état écologique en 2015)

Figure 9 : Localisation des stations des différents réseaux des partenaires : RCS/RHP, RRP, RCO/RCA



2.2.3.2 Choix des stations et périodicité

Le RDSPP15 compte 81 stations réparties sur l'ensemble du département du Cantal. Le choix de ces stations est lié à divers facteurs : représentativité de la masse d'eau, réalisation d'autres types de suivis par les partenaires sur les mêmes stations dans le cadre de réseaux complémentaires (Syndicats, Collectivités), complémentarité avec les suivis poissons réalisés par l'OFB et les Agences de l'Eau, ou encore l'historique des données.

Les stations sont suivies tous les 1, 2 ou 3 ans maximum. Les stations également intégrées au réseau RCD sont échantillonnées tous les 1 ou 2 ans, les autres tous les 3 ans. Ces pas de temps sont suffisant en l'absence de perturbations ou modifications majeures pour suivre dans le temps l'évolution des peuplements piscicoles. Une refonte du réseau RCD en 2023 a conduit à modifier et compléter sensiblement le RDSPP.

2.2.3.3 Les stations du réseau

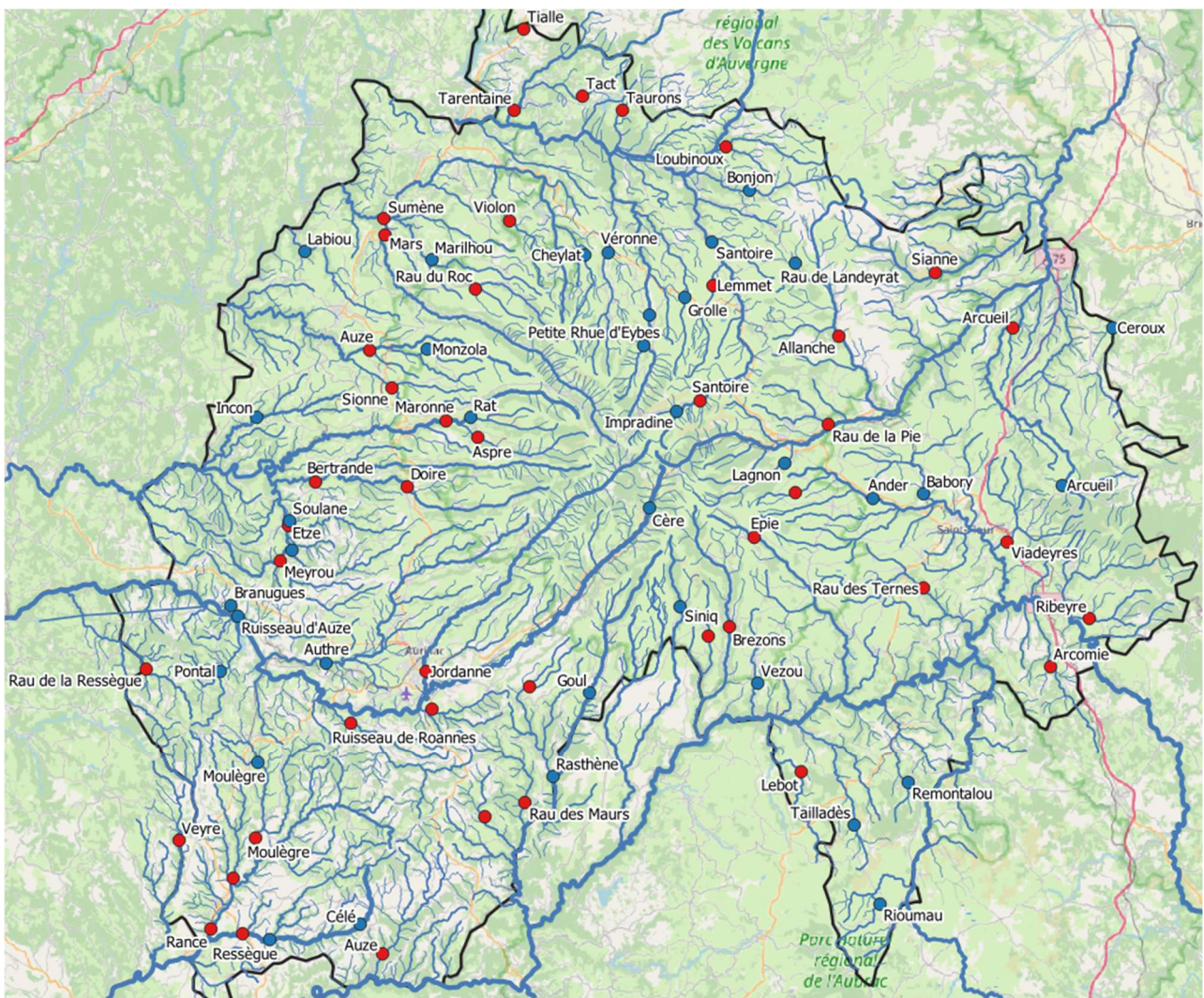
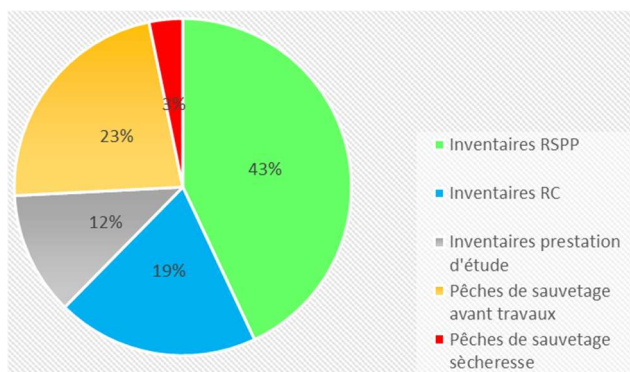


Figure 10 : station du RDSPP, en bleu les stations également intégrées à l'observatoire des milieux aquatiques du Cantal (RCD)

RESEAU	AAPPMA	COURS D'EAU	STATION	CODE INTERNE	NOM STATION AEAG	CODE STATION DE MESURE EXISTANTE
Observatoire FD/CD	SAINT-FLOUR	Ander	Luc d'Ussel - Ussel	LO-01	Le Lander en aval de Luc d'Ussel	5097550
Observatoire FD/CD	SAINT-FLOUR	Arcueil	RD323 - Montchamp	AL-02	L'Arcueil à Montchamp	4425008
Observatoire FD/CD	AURILLAC	Authre	Pont du Vert - Ytrac	DO-02	L'Authre en aval de Ytrac	5063900
Observatoire FD/CD	SAINT-FLOUR	Babory	Sailhant - Babory	LO-05	Le Babory en aval d'Anelat	5097510
Observatoire FD/CD	CONDAT	Bonjon	MARZENAT - Pont du Dreil	DO-05	Le Bonjon à Marzenat	5068949
Observatoire FD/CD	LAROQUEBROU	Branugues	Batitan	DO-06	Le ruisseau de Branugues au niveau de Laroquebrou	5063746
Observatoire FD/CD	PLEAUX	Braulles	Saint-Victor	DO-07	La Braulles à Saint-Victor	5068125
Observatoire FD/CD	MAURS	Célé	Pont de Felgines - Cassaniouze	LO-08	Le Célé à Mourjou (pont de Felgines)	5091760
Observatoire FD/CD	VIC	Cère	Couperle - St-J-des-Blats	DO-08	La Cère au niveau de Saint-Jacques-des-Blats	5066090
Observatoire FD/CD	MASSIAC	Ceroux	Mercoeur - Moulin de La Valette	AL-07	Ruisseau du Ceroux à Mercoeur	4423009
Observatoire FD/CD	RIOM	Cheylat	RIOM-ES-MONTAGNES - Rignac	DO-09	Le Cheylat à Riom-ès-Montagnes	5068685
Observatoire FD/CD	VIC	Goul	RAULHAC - Poulhès	LO-10	Le Goul au niveau de Raulhac	5090068
Observatoire FD/CD	RIOM	Grolle	RD3 - Cheylade	DO-12	La Grolle en amont de Cheylade	5068995
Observatoire FD/CD	CONDAT	Impradine	La Gravière	DO-13	L'Impradine à Lavigerie	5068947
Observatoire FD/CD	PLEAUX	Incon	PLEAUX - Pont Blanchard RD6	DO-14	Le ruisseau d'Incon au niveau de Pleaux	5068110
Observatoire FD/CD	MAURIAC	Labiou	Moulin de Vézac	DO-15	Le Labiou	5068600
Observatoire FD/CD	MURAT	Lagnon	Auzolles Bas	AL-04	Le Lagnon à Albepierre-Bredons	4028420
Observatoire FD/CD	MAURIAC	Marilhou	AUZERS - Moulin de Flore	DO-18	Le Marilhou au niveau d'Auzers	5068635
Observatoire FD/CD	MAURIAC	Monzola	Haut-Bagnac - Anglards-de-Salers	DO-22	Le Monzola au niveau d'Anglards-de-Salers	5068530
Observatoire FD/CD	MAURS	Moulègre	Cayrols	LO-29	Le Moulègre au niveau de Cayrols	5091530
Observatoire FD/CD	RIOM	Petite Rhue	Moulin La Roche - Cheylade	DO-23	La Petite Rhue en aval de Cheylade	5068915
Observatoire FD/CD	RIOM	Petite Rhue d'Eybes	RD262 - Cheylade	DO-24	La Petite Rhue d'Eybes en amont de Cheylade	5068916
Observatoire FD/CD	LAROQUEBROU	Pontal	GLENAT - Moulin du Cassan	DO-25	Le ruisseau de Pontal à Glénat	5063780
Observatoire FD/CD	VIC	Rasthène	Bazaïgues	LO-15	La Rasthène au niveau de Vezels-Roussy	5090067
Observatoire FD/CD	PLEAUX	Rat	Amont confluence Maronne	DO-26	Le Rat à Saint-Paul-de-Salers	5068175
Observatoire FD/CD	ALLANCHE	Rau de Landeyrat	Amont confluence Rau de la Fayot - Landeyrat	AL-06	Rau de Landeyrat à Landeyrat	4425007
Observatoire FD/CD	CHAUDES-AIGUES	Remontalou	La Borie Basse - Deux-Verges	LO-19	Le Remontalou à Deux-Verges	5096448
Observatoire FD/CD	MAURS	Ressègue	Chaulès aval seuil	LO-20	La Ressègue au niveau de Labeylie Basse	5091670
Observatoire FD/CD	CHAUDES-AIGUES	Rioumau	Pont de Le Clau - St-Urcize	LO-22	Le Rioumau au niveau de Saint-Urcize	5096815
Observatoire FD/CD	LAROQUEBROU	Ruisseau d'Auze	ST-ETIENNE-CES - Puech Megerie	DO-29	Le ruisseau d'Auze au niveau de Saint-Etienne-Cantalès	5063755
Observatoire FD/CD	CONDAT	Santoire	Aval St-Bonnet-de-Condac	DO-32	La Santoire à St Bonnet de Condac	5068938
Observatoire FD/CD	PIERREFORT	Siniq	Malbo	LO-24	Le Siniq à Malbo	5096102
Observatoire FD/CD	PLEAUX	Soulane	Parieu Haut	DO-35	La Soulane à Saint-Ilde	5068122
Observatoire FD/CD	CHAUDES-AIGUES	Tailladès	Sanivalo	LO-25	Le ruisseau de Tailladès à La trinitat	5096408
Observatoire FD/CD	RIOM	Véronne	Roc-Marie - Riom-ès-Mgnes	DO-41	La Véronne à Riom-ès-Montagne (Pont de la D163)	5068927
Observatoire FD/CD	PIERREFORT	Vezou	Moulin de Birou - Pierrefort	LO-27	Le Vezou à Paulhenc	5096370
RSPP-FD15	ALLANCHE	Allanche	Aval Rouchy	AL-01	L'Allanche à Allanche	4028470
RSPP-FD15	MAURS	Anès	Amont confluence Rance	LO-02		5091520
RSPP-FD15	SAINT-FLOUR	Arcomie	Moulin Bleu	LO-03		5097690
RSPP-FD15	MASSIAC	Arcueil	Moulin de La Borie	AL-03	L'Arcueil à Bonnac	4028600
RSPP-FD15	PLEAUX	Aspre	FONTANGES - Terrain de foot	DO-01		5068180
RSPP-FD15	AURILLAC	Auze	CASSANIOUZE - Moulin d'Auze	LO-04	L'Auze au niveau de Cassaniouze	5095305
RSPP-FD15	MAURIAC	Auze	SALINS - Mazerolles	DO-03	L'Auze à Drugeac	5068520

RESEAU	AAPPMA	COURS D'EAU	STATION	CODE INTERNE	NOM STATION AEAG	CODE STATION DE MESURE EXISTANTE
RSPP-FD15	PLEAUX	Bertrande	BESSE - Saint-Martin-Cantalès (pont des 13 Vents)*	DO-04		5068140
RSPP-FD15	PIERREFORT	Brezons	Liadières	LO-06		5096365
RSPP-FD15	MAURS	Célé	Aval bourg - Saint-Constant	LO-07		5091600
RSPP-FD15	PLEAUX	Doire	SAINT-CERNIN - Pont Majou	DO-10		5068145
RSPP-FD15	VIC	Embène	CARLAT Embarre	DO-44		0
RSPP-FD15	SAINT-FLOUR	Epie	Belinay	LO-09		5096407
RSPP-FD15	PLEAUX	Etze	SAINT-ILLIDE - pont de Vals	DO-11	L'Etze au niveau de St Illide	5068120
RSPP-FD15	PIERREFORT	Hirondelle	Lebrejal	LO-11		5096355
RSPP-FD15	AURILLAC	Jordanne	Avenue Général Leclerc - Aurillac	DO-43	La Jordanne au Pont du Bousquet à Arpajon sur Cère	5064120
RSPP-FD15	CHAUDES-AIGUES	Lebot	Moulin des Mazes	LO-12	Le Lebot au niveau de Lieutadès	5096406
RSPP-FD15	CONDAT	Lemmet	SAINT-SATURNIN - La Vergne	DO-16		5068939
RSPP-FD15	CONDAT	Loubinoux	Le Clos de Marvaud	DO-17		0
RSPP-FD15	PLEAUX	Maronne	SAINT-MARTIN-VALMEROUX Le Theil	DO-19	La Maronne au droit de St Martin Valmeroux	5068160
RSPP-FD15	MAURIAC	Mars	MEALLET - Amont confluence ruisseau Méallet	DO-20		5068630
RSPP-FD15	PLEAUX	Meyrou	Amont confluence Etze	DO-21	Le Meyrou à Saint-Victor	5068130
RSPP-FD15	MAURS	Moulègre	Boisset	LO-13		5091540
RSPP-FD15	MAURS	Rance	Moulin des Brauges	LO-14		5091450
RSPP-FD15	MURAT	Rau de la Pie	Amont RN122	LB_ALA_PIE / AL-05	Rau de la Pie à Virargues	4425016
RSPP-FD15	LAROQUEBROU	Rau de la Ressègue	La Ressègue	DO-27		0
RSPP-FD15	AURILLAC	Rau de Langairoux	RD28 - Leucamp	LO-16		0
RSPP-FD15	AURILLAC	Rau des Maurs	Etang du Maurs	LO-17		0
RSPP-FD15	SAINT-FLOUR	Rau d'Oeuillet	Maniargues	LO-18		5097650
RSPP-FD15	MAURIAC	Rau du Roc	Le Morty	DO-28		0
RSPP-FD15	SAINT-FLOUR	Ribeyre	Moulin de Plumet	LO-21		5097760
RSPP-FD15	SAINT-FLOUR	Rivière d'Alleuze = Rau des Ternes	Moulin de Pauc - RD10	LO-23	Le Ruisseau des Ternes au niveau de Seriers	5096480
RSPP-FD15	AURILLAC	Ruisseau de Roannes	SAINT-MAMET Pont de Lascombes	DO-30	Le ruisseau de Roannes à St Mamet la Salvetat	5063990
RSPP-FD15	AURILLAC	Ruisseau des Granges	ARPAJON-S-CERE Lapeyrusse	DO-31	Le ruisseau des Granges à Arpajon-sur-Cère	5064110
RSPP-FD15	CONDAT	Santoire	Au niveau de Lavigerie - Drils	DO-33	La Santoire au niveau de Lavigerie	5068948
RSPP-FD15	MASSIAC	Sianne	Moulin de Fournial	AL-07		4028800
RSPP-FD15	MAURIAC	Sionne	Merlhac	DO-34	La Sionne à Drugeac	5068510
RSPP-FD15	MAURIAC	Sumène	BASSIGNAC - amont Vendes	DO-36	La Sumène au niveau de Bassignac	5068660
RSPP-FD15	CHAMPS	Tact	Marchal	DO-37	Le Tact en aval de Marchal	5069222
RSPP-FD15	CHAMPS	Tarentaine	camping Champs-s-Tarentaine	DO-38	La Tarentaine au niveau de Champs sur Tarentaine	5069230
RSPP-FD15	CHAMPS	Taurons	TREMOUILLE - Pont de Daymas	DO-39	Le Taurons au niveau de Trémouille	5068907
RSPP-FD15	CHAMPS	Tialle	LANOBRE - La Pradelle	DO-40	L'Etoile en amont de Lanobre	5069200
RSPP-FD15	MAURS	Veyre	Moulin du Cayre	LO-26	Le Veyre à Quézac	5091290
RSPP-FD15	SAINT-FLOUR	Viadèyres	Viadèyres	LO-28		5096995
RSPP-FD15	MAURIAC	Violon	MENET - Moulin de Brocq	DO-42		0

3 Le RDSPP en 2025



En 2025 92 opérations de pêche à l'électricité ont été réalisées par la FDPPMA15 avec divers objectifs :

66 inventaires piscicoles ont été mis en œuvre par la Fédération en 2025. Sur les 81 stations du RDSPP, 40 étaient programmées en 2025, dont 20 de l'Observatoire Départemental. 39 ont pu être mises en œuvre, seule l'Incon n'a pu être échantillonnée du fait des conditions hydrologiques. En parallèle 27 autres inventaires complémentaires ont été mis en œuvre afin de compléter le diagnostic ou de réaliser des études particulières.

Date opération	Nom station	Technique d'échantillonnage	Matériel	nombre d'anode	nombre d'épulettes	nombre d'intervenants	Surface étudiée
22/05/2025	QUITVIERS - aval	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	4	216.37
26/05/2025	Bief moulin de Ferrières-St-Mary	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	5	174.3
03/06/2025	CELE - Pont de Felgines	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	11	187.8
03/06/2025	RAU DE LA MARUE	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	11	122.72
03/06/2025	RAU DE COUFOLS	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	8	221.1
05/06/2025	LE CEROUX à Chaliac	Complète	EFKO-FEG 8000	1	3	7	340
05/06/2025	LA CRONCE à Tréglaise	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	3	5	212.94
05/06/2025	ARCUEIL - aval pont RD323	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	5	75.9
10/06/2025	VIADEYRES - Viadreyres	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	3	5	299.13
10/06/2025	RIBEYRE - Lusclade - confluence Rau d'Encaillou	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	5	185.22
12/06/2025	PONTAL aval	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	10	517.4
12/06/2025	PONTAL - Moulin du Cassan	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	10	278.55
17/06/2025	MOULEGRE - Aumergues	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	6	447.1
17/06/2025	MOULEGRE - section rectiligne étude interne	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	5	447.75
19/06/2025	RESSEGUE - Chaules	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	441.61
19/06/2025	ANES - Amont confluence Rance	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	304.88
24/06/2025	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	7	320.9
24/06/2025	Arcomie - Ancien moulin de Tourette	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	9	312
26/06/2025	MONZOLA - Haut-Bagnac	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	6	138.24
26/06/2025	LABIOU - Moulin de Vézac	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	6	393.88
01/07/2025	DOIRE - Le Pont Majou	Complète	Imeo-FEG 8000	1	2	8	411.4
05/07/2025	MARONNE amont Récusset	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	4	67.52
08/07/2025	AUTHRE - Pont du Vert	Partielle	EFKO-FEG 8000	1	2	12	1725.2
08/07/2025	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	10	478.8
10/07/2025	JORDANNE - Saint-Julien-de-Jordanne	Complète	EFKO-FEG 8000	1	3	6	535.04
10/07/2025	La JORDANNE à Lascelle	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	507.68
15/07/2025	PETITE RHUE - Moulin de la Roche	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	10	456.63
15/07/2025	CHEYLAT - Rignac	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	7	217
16/07/2025	RAU DE CONDEVAL	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	7	42.55
16/07/2025	RAU DES RENARDS	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	7	55.8
16/07/2025	BONJON - Pont du Dreil	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	6	310.06
17/07/2025	RAU DE POLMINHAC bourg	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	6	480
24/07/2025	CERE - Camping de Saint Jacques des Blats	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	7	332.83
29/07/2025	HIRONDELLE - Pont de Lebréjal	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	5	166.32
29/07/2025	VEZOU - Pont du moulin de Birou	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	6	221.56
31/07/2025	VIOLON - Moulin de Brocq	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1		5	308.85
31/07/2025	RAU DU ROC - Le Morty	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	6	221.25
05/08/2025	RUISSEAU CHAUBASSE - Montagne de Chaubasse	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	7	109.71
05/08/2025	RAU DE COURBIERES - Pont amont pont de la Gravière	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	7	192.34
07/08/2025	RAU D'OEUILLET - Maniargues	Complète	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	1	2	7	167.4
07/08/2025	RAU DE L'EPUIE - Belinay	Complète	EFKO-FEG 8000	1	3	6	178.75
26/08/2025	RAT - Le Cledart	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	7	283.42
04/09/2025	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	Partielle	EFKO-FEG 8000	1	2	8	2168.1
09/09/2025	TAILLADES - Sanivalo	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	336.15
09/09/2025	REMONTALOU - La Borie Basse	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	116.35
16/09/2025	RANCE - Moulin des Brauges	Partielle	EFKO-FEG 8000	1	2	7	1792.9
18/09/2025	Santoire aval Saint-Bonnet	Complète	EFKO-FEG 8000	2	4	12	1426.32
18/09/2025	LEMMET - La Vergne	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	265.3
25/09/2025	SIANNE - Moulin de Fournial	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	359.48
29/09/2025	CERE - No-kill amont camping	Complète	EFKO-FEG 8000	2	3	11	711.5
02/10/2025	SINIQ - aval confluence Malbonnet	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	358.02
02/10/2025	Le Brezons - Liadières	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	604.5
09/10/2025	ASPRE - stade Fontanges	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	4	478.4
14/10/2025	SANTOIRE - Drils	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	441.6
14/10/2025	IMPRADINE - La Gravière	Complète	EFKO-FEG 8000	1	2	8	270

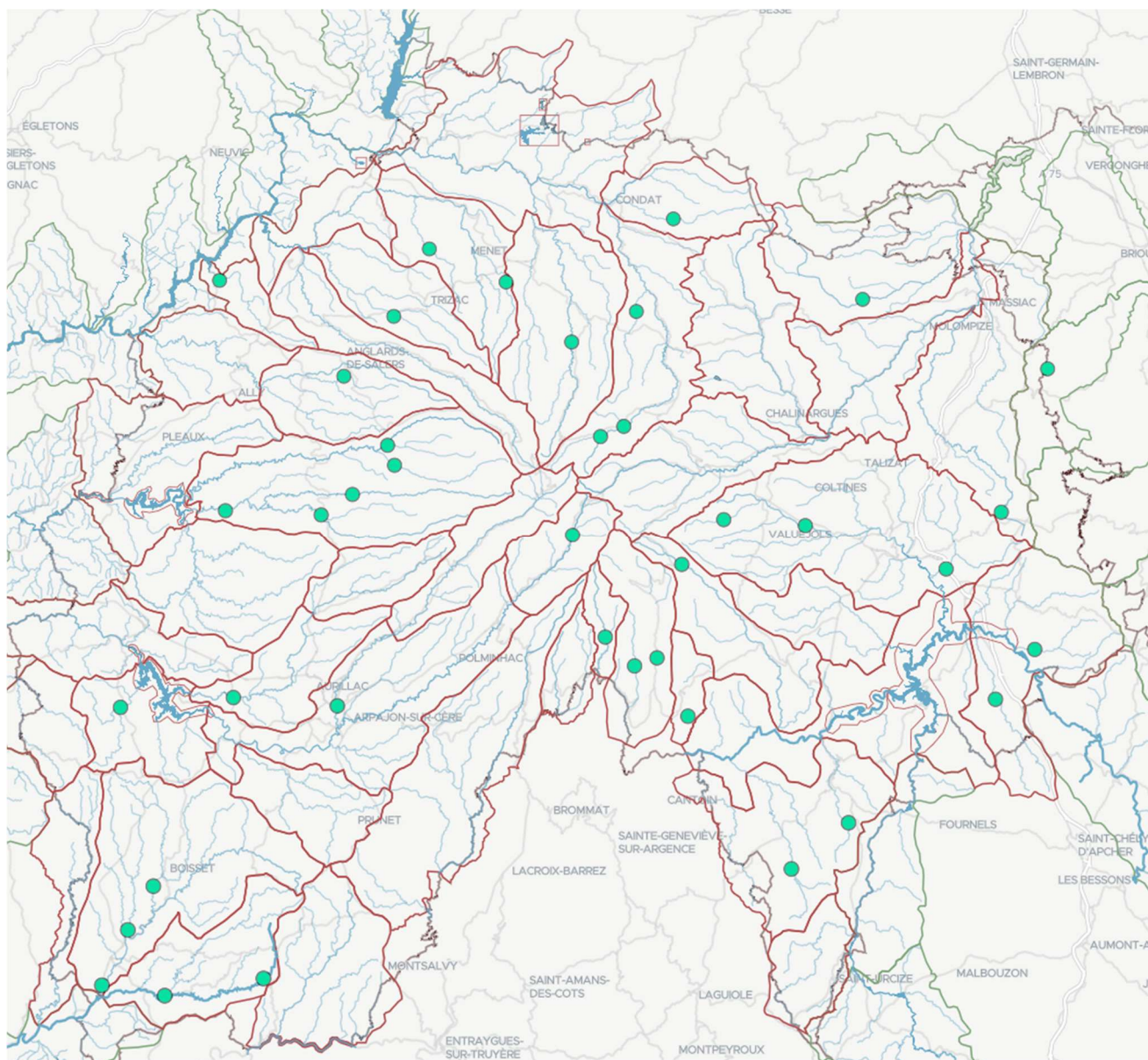


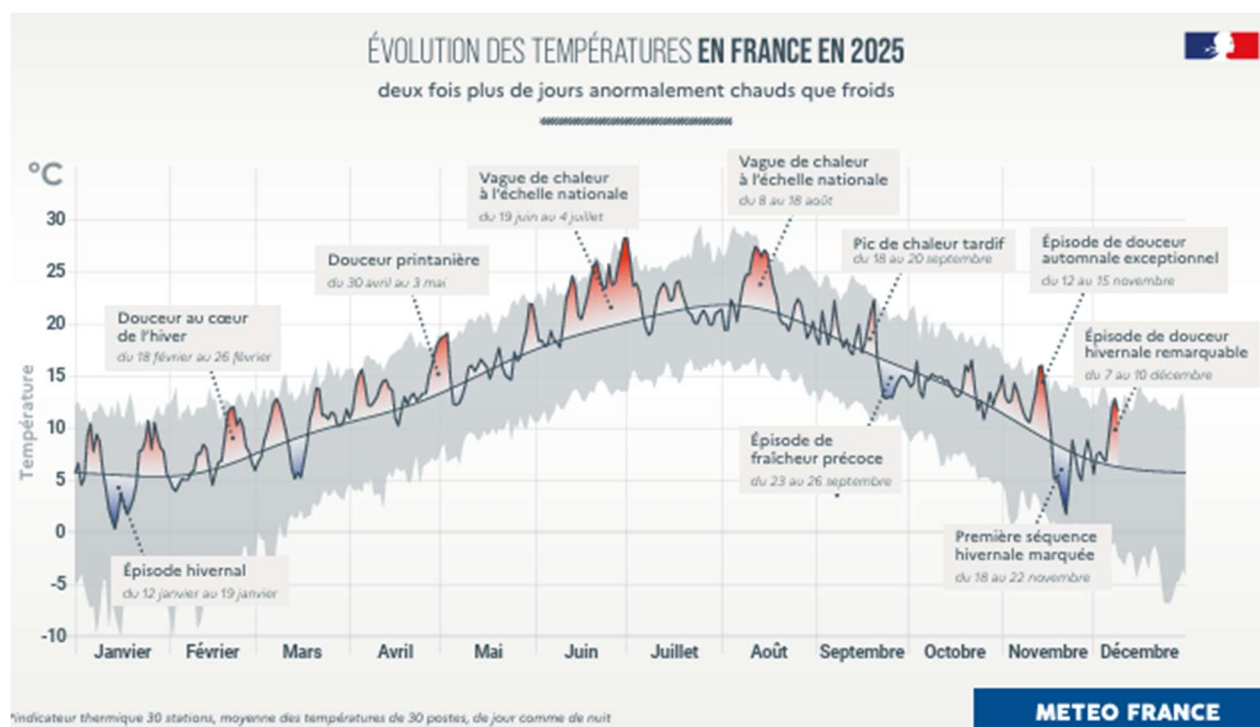
Figure 11 : stations du RDSPP échantillonnées en 2025

Le nombre d'hommes-jours de personnel de la Fédération nécessaire pour la mise en œuvre des opérations d'inventaires piscicoles a été de 145 (préparation, mise en œuvre et analyse) en 2025. Au total 401 intervenants (nombre d'opérateurs sur l'ensemble des opérations) ont participé à la mise en œuvre des opérations dans le cadre de la mise en œuvre du réseau pérenne .



4 Situation hydrologique en 2025

Au cours de l'année 2025, 1 jour sur 2 a enregistré une température au dessus de la normale de saison contre 1 jour sur 5 seulement sous la normale (les jours restants sont proches de la normale), indicateur de l'évolution du climat.



La France a connu un 6^e hiver consécutif plus chaud que la normale depuis 2019 avec plusieurs épisodes de douceur en janvier et février 2025. Un épisode hivernal peu marqué a concerné le pays entre le 12 et le 19 janvier, mais aucune vague de froid n'a été recensée (la dernière remonte à février 2018).

Le printemps a été le 3^e le plus chaud, ex æquo avec les printemps 2022 et 2007, derrière 2011 (+ 1,5 °C) et 2020 (+ 1,3 °C) avec un mois d'avril très chaud (5^e le plus chaud) et des épisodes de chaleur précoce en début et fin de mois de mai où les 30 °C ont été approchés.

L'été a commencé par un mois de juin historiquement chaud (2^e le plus chaud avec une anomalie de + 3,3 degrés) derrière juin 2003. La France a connu une vague de chaleur précoce du 19 juin au 4 juillet et longue (16 jours). Ce fut l'une des plus intenses au niveau national, et 16 départements ont été placés en Vigilance rouge canicule au plus fort de l'épisode. Une seconde vague de chaleur a touché le pays mi-août : elle a été particulièrement longue et intense sur la moitié sud du pays, avec jusqu'à 14 départements placés en Vigilance rouge canicule. L'été 2025 se situe au 3^e rang des étés les plus chauds depuis 1900 (anomalie de + 1,9 degré par rapport à la normale) derrière les étés 2003 (+ 2,7 degrés) et 2022 (+ 2,3 degrés).

L'automne météorologique a démarré par un pic de chaleur tardif en septembre, rapidement suivi d'un épisode de fraîcheur précoce. Septembre et octobre ont affiché en moyenne des températures proches de la normale. Le froid est arrivé tardivement, il a fallu attendre mi-novembre pour voir des gelées généralisées en plaine, l'une des dates les plus tardives depuis le début des mesures en 1947. Cet épisode remarquable a été immédiatement suivi d'une séquence hivernale marquée avec de la neige en plaine, et un froid plus observé en novembre depuis 2013.

Après une année 2024 remarquable par sa pluviométrie excédentaire sur l'ensemble des régions à l'exception de la Corse, l'année 2025 se caractérise par une pluviométrie en moyenne le plus souvent déficitaire ou proche de la normale. Les déficits sont généralement compris entre 5 et 10 %. En revanche, les cumuls de précipitations sont plus proches de la normale en Auvergne - Rhône - Alpes, Bourgogne- Franche-Comté, Bretagne et Centre-Val de Loire.

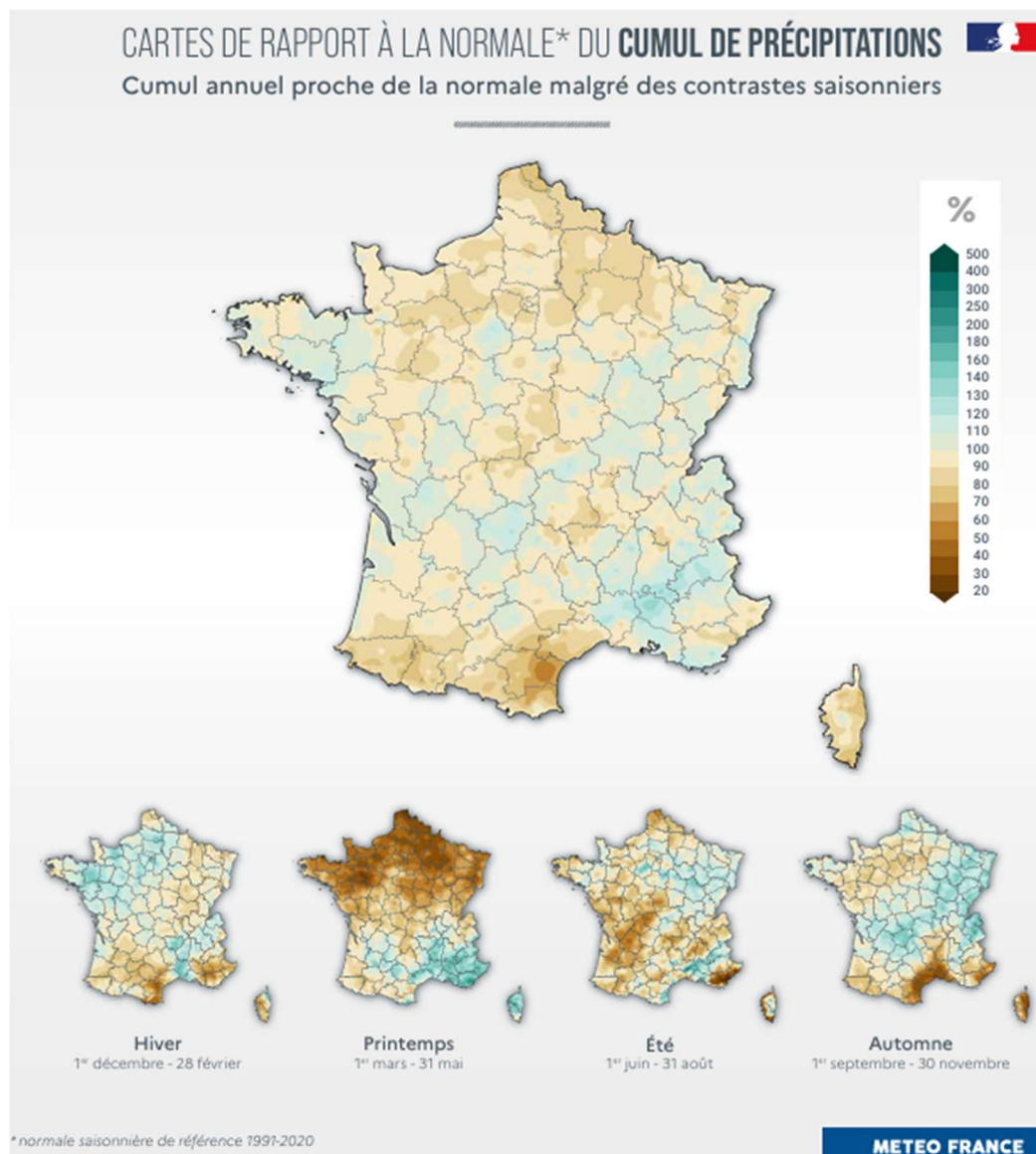
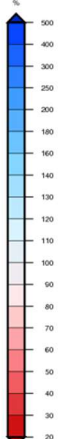
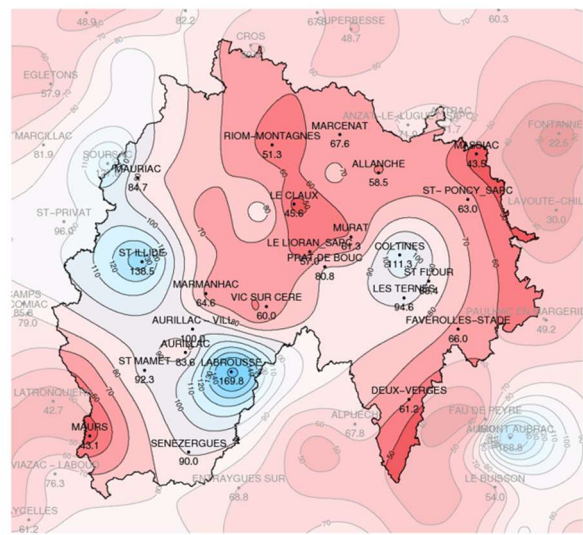
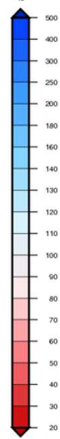
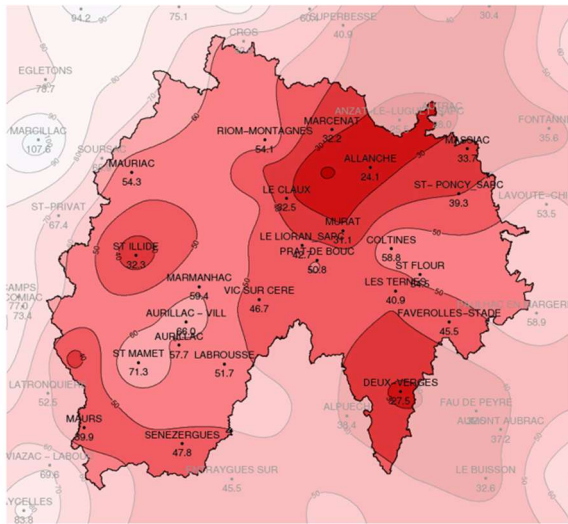


Figure 12 : rapport à la normale des cumuls de précipitations annuels et saisonniers (source meteofrance.com)

Pour le Cantal, durant le printemps et l'été la pluviométrie a été souvent déficitaire avec des températures élevées et des précipitations insuffisantes pour compenser l'évapotranspiration, ce qui a entraîné une baisse des débits des cours d'eau dès fin juin. En août et septembre, des épisodes orageux ont parfois apporté des pluies importantes localement mais de manière très hétérogène. De manière globale, le cumul de précipitations annuel a été plutôt proche de la normale ou légèrement déficitaire, avec des périodes déficitaires marquées (principalement en juin et juillet) et des rééquilibrages ponctuels à partir de septembre et surtout en octobre.

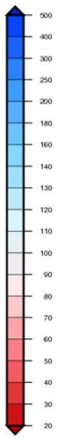
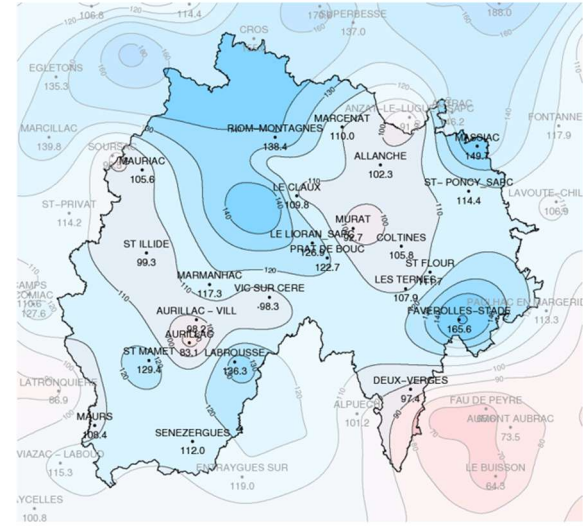
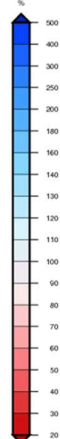
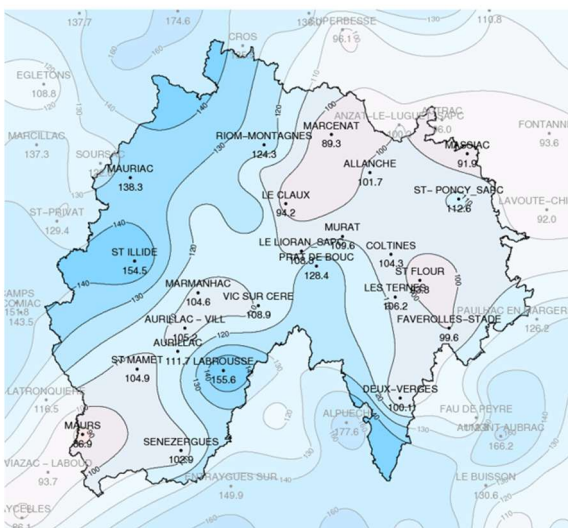
Jun 2025

Juillet 2025



Août 2025

Septembre 2025



Octobre 2025

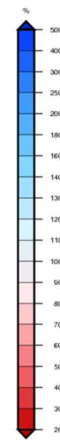
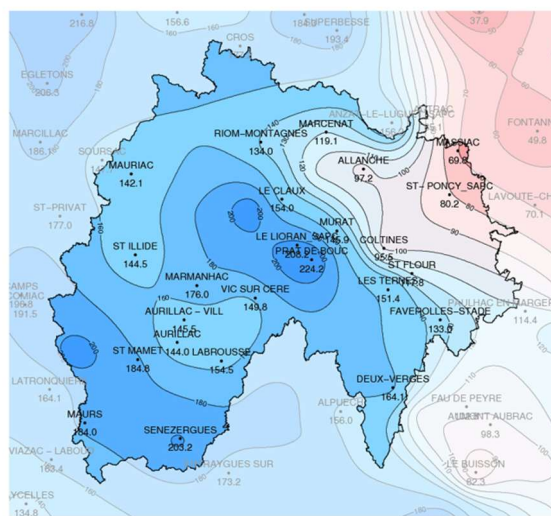


Figure 13 : rapports à la moyenne mensuelle des cumuls de précipitations de juin à octobre 2025 (source Météofrance)

La période de restriction des usages de l'Eau a pris effet le 20 juin 2025 (Vigilance sur le bassin Dordogne et Alerte sur le bassin du Veyre et les affluents cantaliens du Lot), a été renforcée chaque semaine du 27/06 au 20/08 (Crise sur les bassins Dordogne, Alagnon, Affluents du Lot, Alerte renforcée sur les affluents de l'Allier et Alerte partout ailleurs), avant un allègement progressif et une fin des mesures de restrictions au 24/10.

La durée de restriction des usages de l'eau a été plus courte qu'en 2022 et 2023. En 2023 le 1er arrêté préfectoral de limitations de usages avait été pris du 25 mai au 2 novembre. En 2022 les mesures de restrictions avaient été décrétées du 25 mai au 30 novembre.

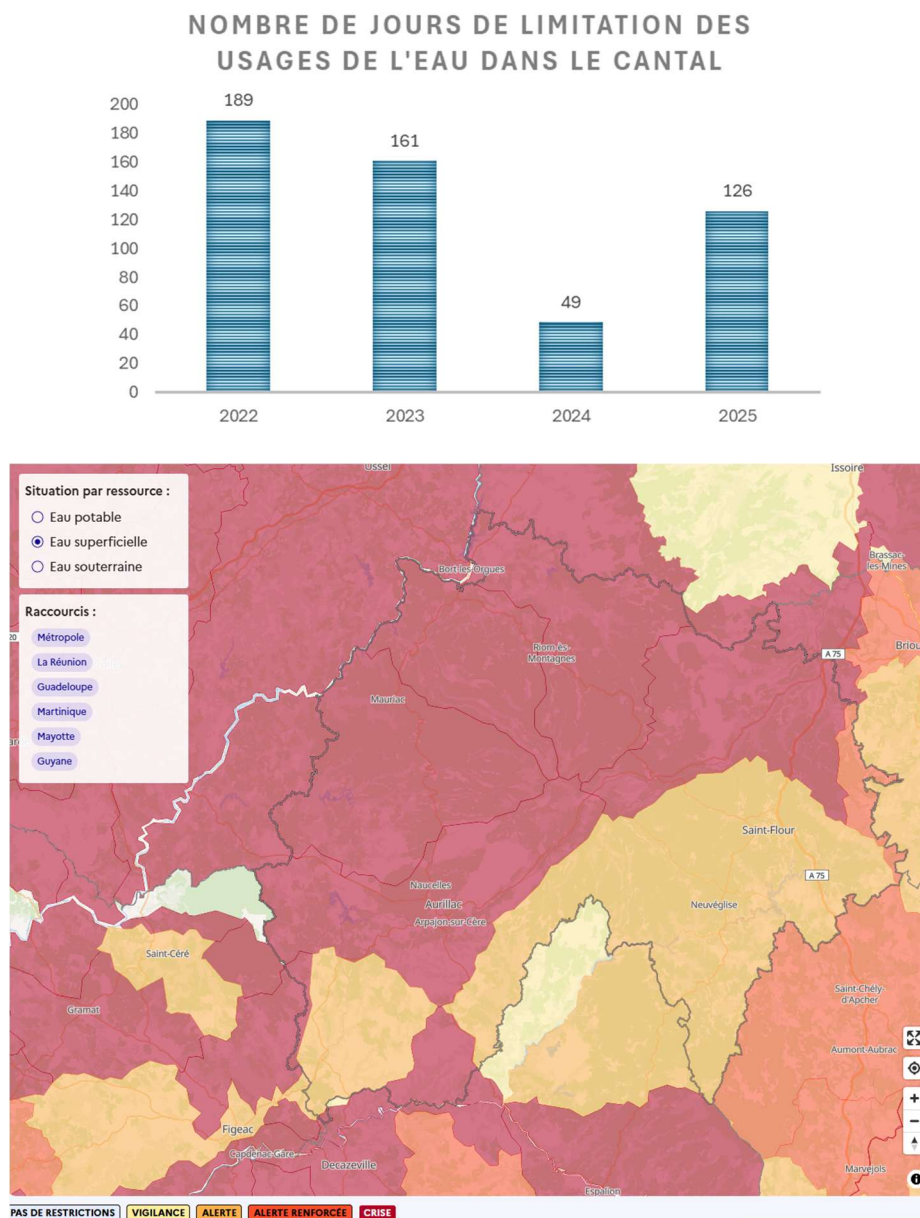


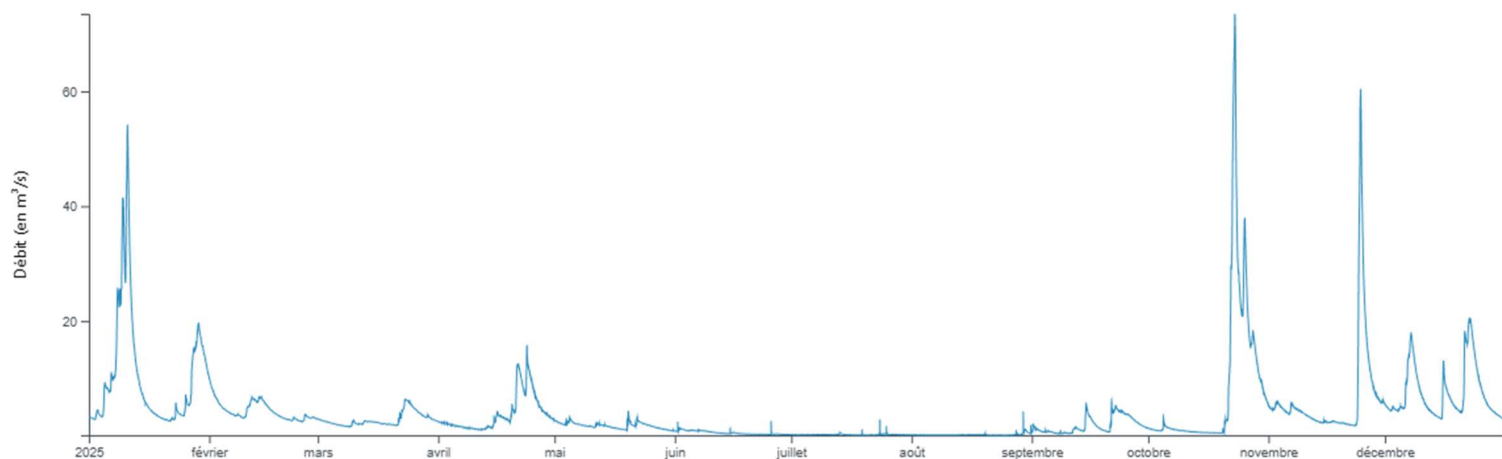
Figure 14 : nombre de jours de limitation des usages de l'eau dans le Cantal depuis 2022 et niveaux de restriction appliqués dans le Cantal fin août 2025

5 opérations de sauvetage pour cause de rupture d'écoulement ont été mises en œuvre par la Fédération avec l'aides des AAPPMA et partenaires en 2025 : 10/07 sur la Jordanne à Mandailles (300 ml), le 17/07 sur le ruisseau de Polminhac (300 ml), le 22/07 sur la Bertrande en amont de St-Chamant (500 ml), le 23/07 sur le ruisseau d'Auze (1200 ml) et le 14/08 sur l'Auze à Salins (800 ml). 1095 truites fario sauvages, et plusieurs milliers de chabots, vairons, goujons, loches franches et lamproies de planer ont pu ainsi être sauvés et déplacés.

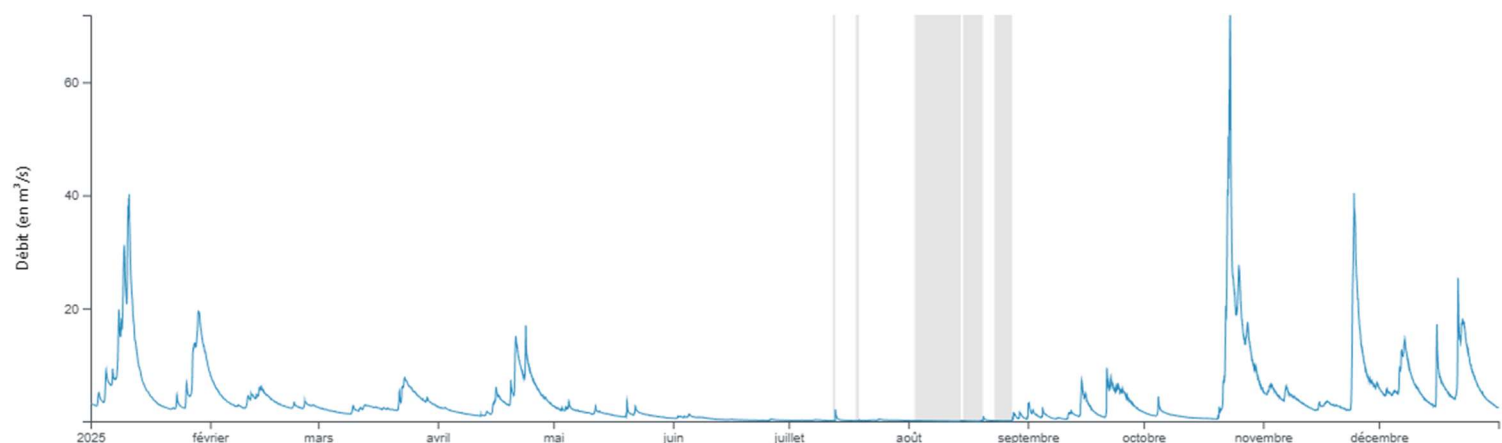


L'hydrologie annuelle, un des principaux facteurs régissant la dynamique des espèces piscicoles, est présentée ci-dessous pour quelques stations représentatives des différents bassins du département. L'analyse de l'hydrologie permet d'affiner le diagnostic de certains paramètres comme le recrutement annuel en truite commune ou en ombre commun, ou encore la survie estivale (liée à la thermie mais également aux habitats disponibles durant les conditions limitantes de la période d'été).

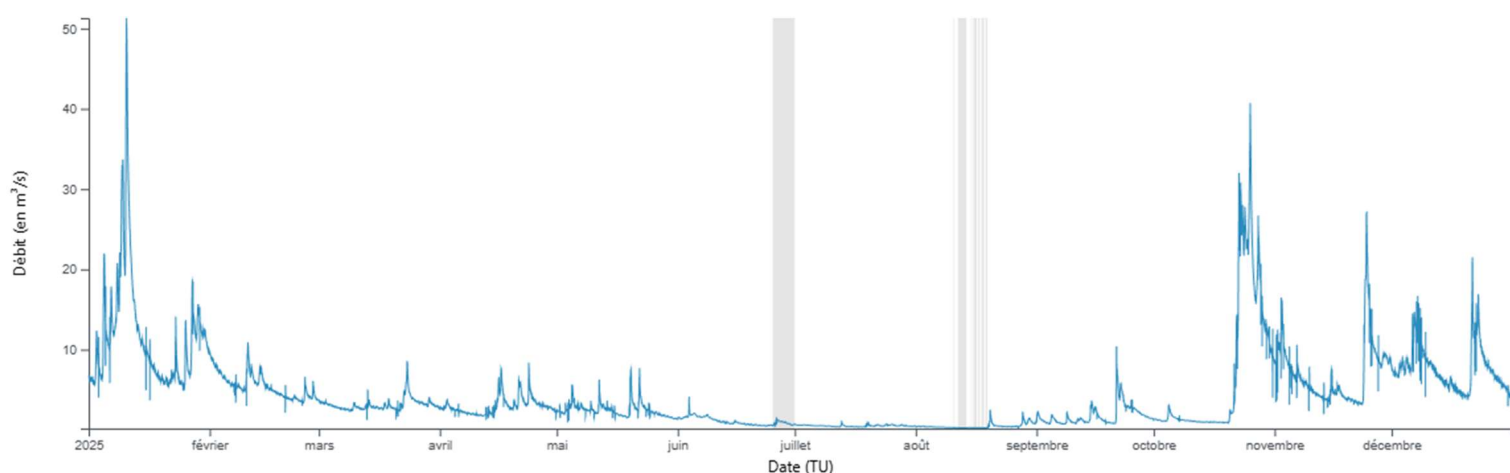
- La Jordanne à Aurillac (**débit minimal enregistré : 91 l/s le 20/08**, en 2024 147 l/s le 29/08, en 2023 74 l/s le 12/09, en 2022 48 l/s le 12/09 / **débit maximal enregistré : 73,5 m3/s le 23/10**)



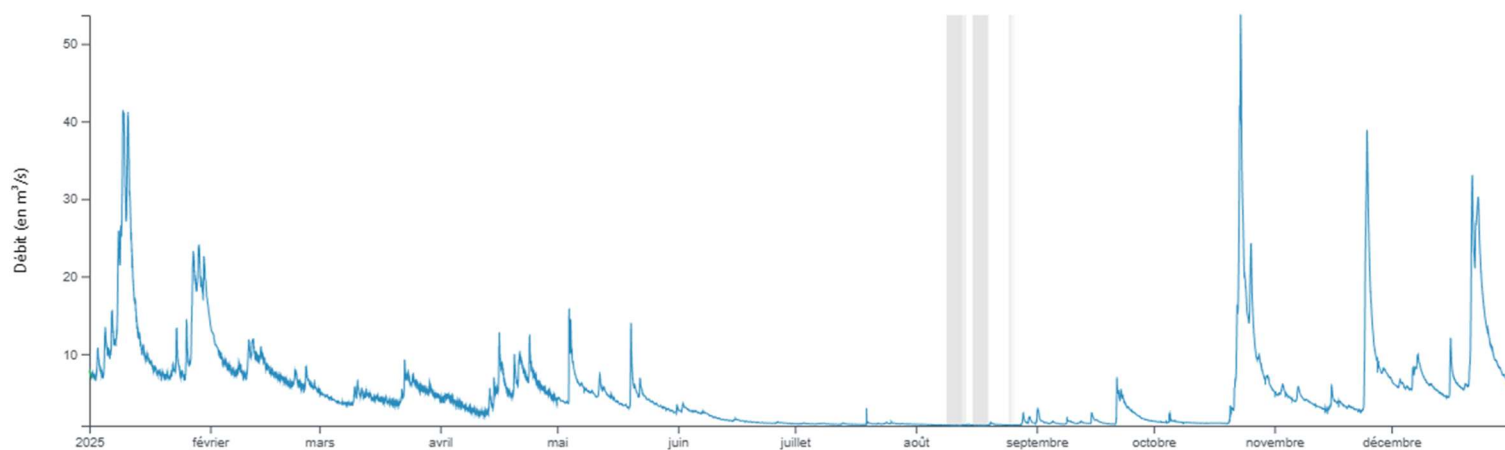
- La Maronne à Saint-Eulalie (**débit minimal enregistré : 32 l/s le 13/08**, en 2024 190 l/s le 31/08, en 2023 141 l/s le 24/08, en 2022 23 l/s le 13/08 / **débit maximal enregistré : 71,9 m3/s le 23/10**)



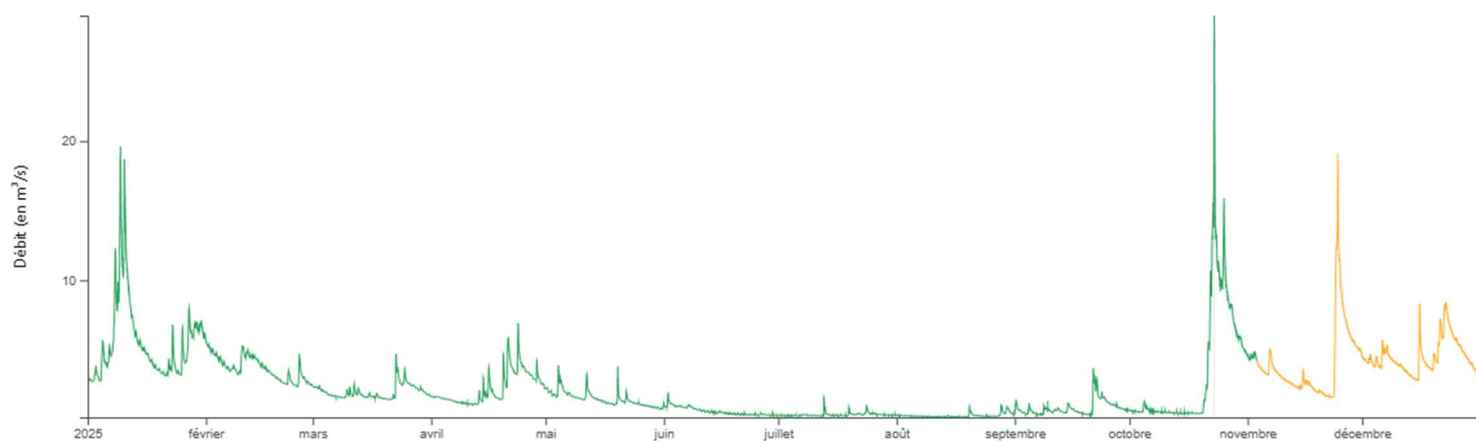
- La Rhue à Condat (**débit minimal enregistré : 170 l/s le 10/08**, en 2024 585 l/s le 13/08, en 2023 187 l/s le 13/10, en 2022 174 l/s le 01/08 / **débit maximal enregistré : 51,3 m3/s le 10/01**)



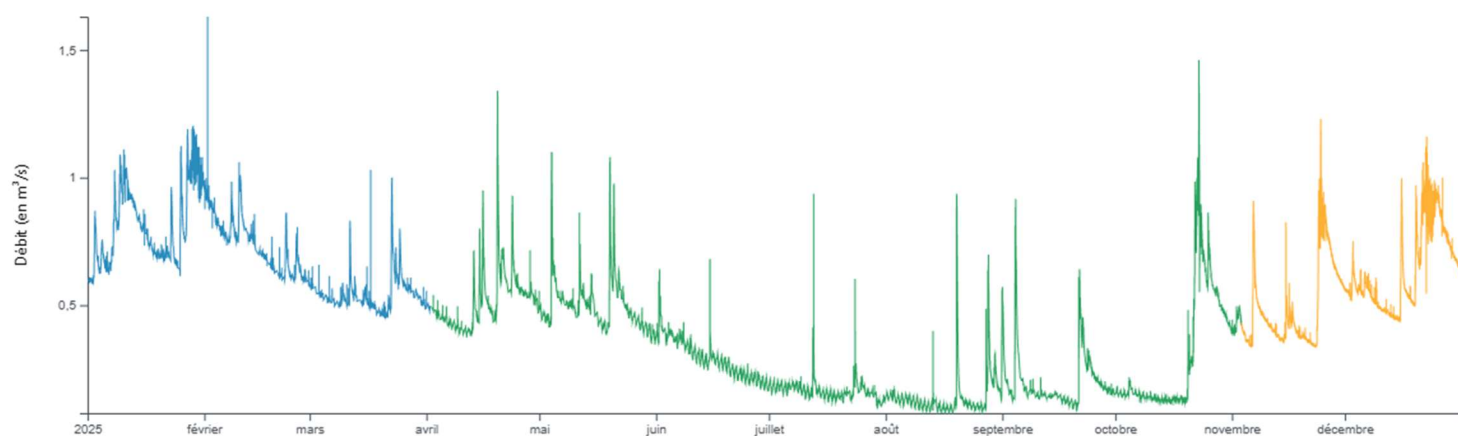
- L'Alagnon à Joursac (débit minimal enregistré : 754 l/s, en 2024 1040 l/s le 31/08, en 2023 647 l/s le 11/09, en 2022 531 l/s le 13/08 / débit maximal enregistré de 60,3 m³/s le 02/05/2024)



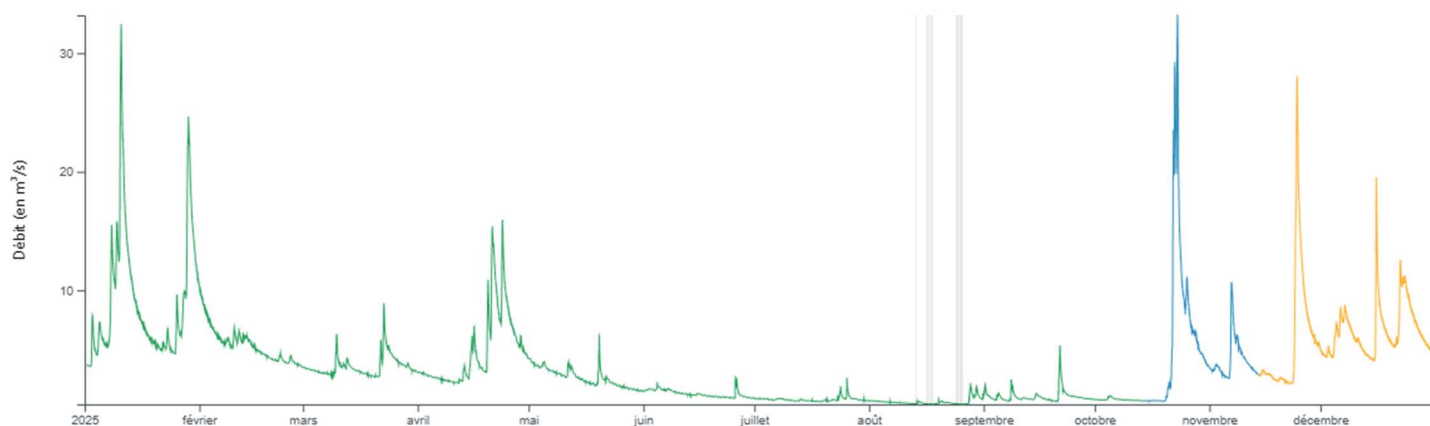
- L'Epie à Paulhac (débit minimal enregistré : 164 l/s, en 2024 168 l/s le 12/08, en 2023 102 l/s le 11/09, en 2022 93 l/s le 12/08 / débit maximal enregistré de 29 m³/s le 23/10)



- Le Remontalou à Chaudes-Aigues (débit minimal enregistré : 77 l/s le 16/08, en 2024 100 l/s le 31/08, en 2023 52 l/s le 09/09, en 2022 14 l/s le 13/08 / débit maximum enregistré de 1,63 m³/s le 01/02)



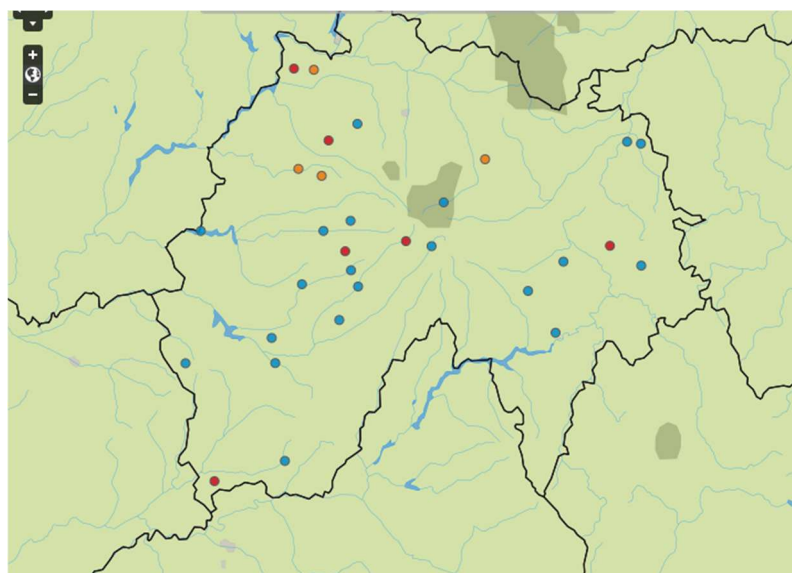
- La Rance en aval de Maurs (**débit minimal enregistré : 374 l/s le 26/08, en 2024 1010 l/s le 01/09, en 2023 421 l/s le 09/10, en 2022 305 l/s le 12/08 / débit maximum enregistré de 33,2 m³/s le 23/10**)



L'hiver 2024-2025 a été marqué par peu de crues morphogènes de manière générale, quelques crues sont recensées autour du 21/11, 22/12 et du 10/01/2025. Les débits mesurés durant ces épisodes étaient relativement modestes et ne doivent pas eu de caractères morphogènes : Jordanne (crue annuelles à biennales), Rhue (annuelle), Maronne (annuelle à biennale), Alagnon (biennale), Epie (vicennale à cinquantennale), Remontalou (annuelle), Rance (annuelle). **Il est intéressant de noter que les débits relevés sur l'Epie font état d'une crue le 21/11/2024 importante lors de la tempête Caetano.** D'importants cumuls de précipitations ont été relevés sur Prat-de-Bouc ce jour-là (plus de 80 mm) après avoir reçu plus de 50 mm le 19/11. Cette crue a pu avoir des incidences sur la reproduction annuelle de la truite commune de part le caractère probablement morphogène de celle-ci et le fait qu'elle soit survenue juste après la reproduction annuelle de l'espèce.

La survenue de **crues morphogènes durant la période hivernale et au début du printemps** a en effet des conséquences importantes sur le recrutement annuel de la truite commune notamment. La remobilisation du substrat induisant une remobilisation des frayères formées en novembre/décembre et donc une perte de la ponte. Toutefois cette capacité de transport du cours d'eau et son impact sur les frayères de truite commune peut être variable selon les caractéristiques locales du cours d'eau et notamment sa pente et l'encaissement de son lit. Les zones de gorges encaissées ou incisées des cours d'eau limitent leur expansion naturelle et accroît le risque de remobilisation des frayères. Le réchauffement climatique induit ces 15 dernières années des crues soudaines récurrentes en période d'incubation des œufs de truite commune, les recrutements annuels sont aujourd'hui très hétérogènes d'une année à l'autre et d'un secteur à l'autre notamment sur les têtes de bassin et les zones de gorges. En 2025 les recrutements en truite commune ont été globalement bons à quelques rares exceptions près. Les recrutements en ombre commun et chabot semblent avoir été également globalement bons, en lien avec un bon niveau de décolmatage du substrat au printemps du fait notamment de débits régulièrement soutenus.

L'hydrologie estivale a été globalement défavorable cette année comme en 2023, 2022 et 2021, contrairement à 2024. De nombreuses ruptures d'écoulement et d'assecs ont été observés sur le territoire, notamment sur les bassins de la Cère, de la Maronne, de l'Auze, de l'Artense, et des affluents de l'Alagnon. L'Observatoire National des Etiage (ONDE) recense au maximum 6 sites en assec et 4 en rupture d'écoulement sur les 30 suivis mensuellement dans le département durant l'été 2025 (Jordanne, Doire, Rau de Moussages, Rau de Champagnac, Rau d'Aujou et Rau de Valièrgues). Comparativement aux années précédentes, au plus fort de la sécheresse, 10 sites ont donc été en assec ou en rupture (voir schéma ci-après, 2 en 2024, 9 en 2023, 15 en 2022, 2 en 2021, 6 en 2020).



● Ecoulement visible ● Ecoulement non visible ● Assec ● Observation impossible ○ Absence de données

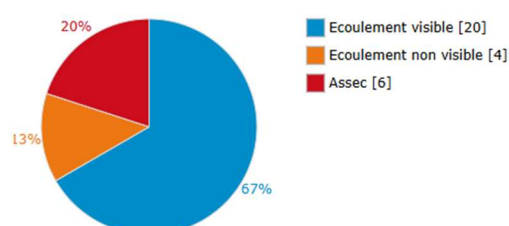


Figure 15 : résultats de l'Observatoire Nationale Des Ecoulements (onde.eaufrance.fr)

Pour finir, les **conditions de migration pré-reproduction** pour la truite fario fin 2025 ont été correctes avec des coups d'eau modérés notamment sur la première quinzaine du mois d'octobre.

Globalement l'année 2025 a donc été plutôt favorable pour les recrutements annuels de la majorité des espèces (truite commune, ombre commun, chabot notamment). La thermie générale et l'hydrologie estivale ont toutefois été impactantes pour les espèces les plus sensibles.

5 Thermie des cours d'eau en 2025

La température est un des principaux paramètres régissant la répartition et la dynamique des espèces le long des cours d'eau. La Fédération met en œuvre des suivis en continu de la température des cours d'eau depuis de nombreuses années sur les cours d'eau du département. Toutefois un réseau pérenne a été initié en 2022 avec plusieurs partenaires (Conseil Départemental, collectivités...). Les résultats présentés ci-après sont donc issus des données des sites suivis par la Fédération et ses partenaires dans le cadre de ce nouveau réseau pérenne. Ce réseau de la Fédération a été porté à 40 stations en 2023 et 2024, avec également 30 stations suivies par les partenaires intégrées à une analyse départementale globale. Les résultats de quelques variables sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom de fichier	Année	Période		Tmoy	Ti		Tmj		Tmj [4;19]		Ti [1,5;19]		Ti>19			Ti>25			Ti>15 (PKD)			Amplitude J		Tm7 max		Tm30 max		Tmax30								
		Début	Fin		Juillet/Août (jours)	Min	Max	Date max	Min	Max	Date max	Nb	%	Nb	%	Nb	Nb max csf	Nb seq	Nb	Nb max csf	Nb seq	Nb	Nb max csf	Nb seq	Nb	Nb max csf	Nb seq		Valeurs	Date	Valeurs	Début	Fin	Valeurs	Début	Fin
Arcueil à Montchamp	2025	01/01	01/10	62	9,7	0,4	20,5	09/08	0,7	17,5	09/08	227	83,2	6186	94,4	78	7	17	0	0	0	1006	64	84	10,1	11/04	17	28/06	04/07	15,4	20/06	19/07	18			
Arcueil à Bonnac	2025	01/01	23/09	62	10,7	-0,1	20,9	30/06	0,1	19,4	30/06	229	86,4	6107	96	121	13	17	0	0	0	1629	403	59	6,5	11/04	18,8	28/06	04/07	17,1	21/06	20/07	18,6			
Aspre à Fontanges	2025	01/01	11/10	62	10,6	1,1	22,2	30/06	2,4	19,4	30/06	254	89,8	6493	95,6	294	15	33	0	0	0	1524	260	58	6,4	11/07	19	29/06	05/07	17,3	20/06	19/07	19,8			
Authre à Laroqueville	2025	01/01	17/11	62	11,2	3,7	18,6	29/06	5,2	16,6	30/06	320	100	7680	100	0	0	0	0	0	0	931	140	71	7,5	15/05	16,6	29/06	05/07	15,7	12/06	11/07	17,4			
Authre à Ytrac	2025	15/05	11/11	62	16,3	8,3	26	30/06	9,1	23,8	30/06	134	74	3193	73,5	1151	213	40	31	8	7	2755	695	30	5,6	18/06	23,2	29/06	05/07	21,1	20/06	19/07	23,1			
Auze à Cassaniouze	2025	01/01	11/11	62	12,7	3,4	21,4	30/06	4,3	20,4	03/07	297	94,6	7125	94,5	411	66	23	0	0	0	2512	644	26	4,1	18/04	19,9	29/06	05/07	18,3	20/06	19/07	19,2			
Auze à Salins	2025	01/01	28/09	62	11,7	1	25	13/08	2,9	21,2	03/07	240	88,6	6030	92,7	469	67	37	1	1	2028	471	52	8	13/08	20,5	29/06	05/07	18,4	20/06	19/07	19,9				
Bertrande à St-Illide	2025	01/01	06/10	62	12	1,2	23,2	01/07	1,5	21,8	03/07	234	84,2	6034	90,4	633	161	33	0	0	0	2219	666	40	5,1	18/04	21,3	29/06	05/07	19,2	20/06	19/07	20,5			
Bertrande à St-Chamant	2025	04/04	08/10	62	14	5,5	21,6	30/06	7,6	19,6	30/06	180	95,7	4160	92,2	352	16	39	0	0	0	1888	353	67	8	11/04	19,1	28/06	04/07	17,6	19/06	18/07	19,7			
Bertrande à St-Projet-de-Salers	2025	01/01	14/10	62	11,7	1,9	20,4	30/06	2,5	19,4	03/07	155	89,1	3979	95,3	197	37	20	0	0	0	1363	420	38	4,9	17/06	18,9	29/06	05/07	17,2	20/06	19/07	18,3			
Braulie à St-Victor	2025	17/06	30/10	62	14,7	6,2	24	01/07	7,6	20,9	03/07	124	91,2	2921	89,5	343	41	33	0	0	0	1616	448	44	6,6	10/07	20,3	29/06	05/07	18,2	20/06	19/07	20,7			
Brezons à St-Martin-sous-Vigouroux	2025	01/01	01/10	62	10,2	1,4	20,6	30/06	2,3	18,6	30/06	254	92,7	6484	98,6	88	10	16	0	0	0	1128	167	59	7	09/04	18	28/06	04/07	16,3	19/06	18/07	18,1			
Caylade à Clavières	2025	18/04	01/12	51	12	0,3	21,8	15/08	1,5	18,7	15/08	205	97,2	4868	96,1	170	11	26	0	0	0	1170	93	80	7	11/08	18	11/08	17/08	16,3	15/06	19/07	19			
Célé à Cassaniouze	2025	01/01	11/11	62	13,6	3,9	25	30/06	4,4	22,8	30/06	268	85,6	6440	85,7	1072	228	40	0	0	0	3117	1557	33	7,4	25/06	22,1	28/06	04/07	20,5	09/06	08/07	22,4			
Cère à St-Jacques-des-Blats	2025	01/01	02/10	62	8,3	1,4	15,8	12/07	2	13	13/07	236	85,8	6598	100	0	0	0	0	0	0	2	1	2	5,5	18/04	12,4	28/06	04/07	11,9	19/06	18/07	13,2			
Cère à Arpajon-sur-Cère	2025	18/06	18/11	62	15,5	5,8	23,9	30/06	6,8	22,7	30/06	117	76	2836	76,7	860	210	21	0	0	0	2129	865	17	4,7	18/06	22,2	29/06	05/07	20,2	20/06	19/07	21,7			
Epie à Paulhac	2025	01/01	08/10	62	9,5	0,3	20,5	30/06	1,7	17,9	30/06	242	86,4	6634	98,7	55	8	12	0	0	0	865	65	68	8,2	08/04	17,2	28/06	04/07	15,5	19/06	18/07	18			
Etze à St-Illide	2025	01/01	06/10	62	11,9	1,2	22,4	01/07	1,5	21	03/07	244	87,8	6218	93,2	449	45	35	0	0	0	2098	476	52	5,4	07/08	20,3	29/06	05/07	18,4	20/06	19/07	20,1			
Goul à Raulhac	2025	01/01	02/10	62	11,9	1,7	23,8	30/06	3,9	21,3	03/07	249	90,5	6020	91,2	580	43	49	0	0	0	2033	471	57	6,9	04/08	20,5	29/06	05/07	18,7	20/06	19/07	21,2			
Hirondelle à St-Martin-sous-Vigouroux	2025	20/05	09/10	62	13,2	6,9	19,5	30/06	8,6	17,5	10/08	143	100	6400	99,2	26	4	8	0	0	0	814	66	62	7,2	30/05	16,9	10/08	16/08	15	19/06	18/07	17,2			
Impradine à Lavigerie	2025	01/01	03/01	0	3,2	2,2	4,1	02/01	2,4	3,5	02/01	0	0	72	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,3	01/01										
Incon à Pleaux	2025	01/01	06/10	62	11,7	1,6	22,4	10/08	2,4	20,2	03/07	254	91,4	6314	94,6	358	40	31	0	0	0	1898	448	57	6,1	11/04	19,6	28/06	04/07	17,7	20/06	19/07	19,2			
Jordanne à Aurillac	2025	01/01	02/10	62	12,8	2,8	26,4	11/08	3,3	24	01/07	215	78,2	5274	79,9	1326	423	41	84	8	16	2484	1043	29	5,9	07/08	23,6	29/06	05/07	21,5	20/06	19/07	23,7			
Jordanne à St-Cirgues-de-Jordanne	2025	01/01	17/11	62	10,5	1,2	22,6	30/06	2,3	20,7	03/07	285	88,8	7377	95,8	319	44	29	0	0	0	1655	472	37	5,9	18/04	20,1	29/06	05/07	18,2	20/06	19/07	20,1			
Lagnon à Albeville-Bredons	2025	01/01	06/10	62	9,1	0,4	18,6	30/06	1	17,6	03/07	224	80,6	6551	98,2	0	0	0	0	0	0	803	187	30	5,9	18/04	17	28/06	04/07	15,2	20/06	19/07	16,2			
Lentat à Arpajon-sur-Cère	2025	01/01	17/11	62	11,7	2,4	20,6	10/08	3,9	18,5	03/07	194	97	4698	97,9	102	8	21	0	0	0	1205	235	50	5,7	07/08	17,9	29/06	05/07	16,5	20/06	19/07	18,5			
Marilhau à Auzeurs	2025	01/01	28/09	62	11,1	1,3	21,2	02/07	2,1	20,4	03/07	243	90	6201	95,7	268	44	24	0	0	0	1704	468	37	5,6	18/04	19,6	29/06	05/07	17,7	20/06	19/07	18,7			
Maronne à St-Martin-Valmeroux	2025	01/01	11/10	62	11,4	3,7	20,8	30/06	4,4	19,4	30/06	279	98,6	6608	97,3	184	16	20	0	0	0	1745	448	44	5,6	08/04	18,9	28/06	04/07	17,3	20/06	19/07	18,4			
Mars à Anglards-de-Salers	2025	01/01	28/09	62	11,6	1,8	22,3	02/07	2,5	21,4	03/07	232	85,9	5947	91,8	533	92	31	0	0	0	2035	474	35	5,6	08/04	20,7	29/06	05/07	18,7	20/06	19/07	19,8			
Momola à Anglards-de-Salers	2025	01/01	28/09	59	11,6	1,3	26,9	01/07	4	21,9	30/06	214	89,2	5128	89	629	39	64	43	6	10	1733	239	84	11,6	23/05	21,3	28/06	04/07	18,9	19/06	18/07	23,4			
Moulière à Cayrols	2025	01/01	02/10	62	12,6	3,6	24,6	15/08	4,6	20,7	03/07	253	92	6019	91,2	581	41	71	0	0	0	2311	471	83	8,6	07/08	20,3	28/06	04/07	18,6	20/06	19/07	21,8			
Pontal à Glénat	2025	01/01	11/11	62	12,2	2,3	24,1	12/08	3,4	21,1	30/06	282	89,8	6925	91,9	611	44	55	0	0	0	2307	473	75	7,7	07/08	20,7	28/06	04/07	18,9	20/06	19/07	21,2			
Rance à Maurs	2025	05/06	11/11	62	16,2	8,9	23,1	15/08	9,5	21,9	04/07	123	76,9	2924	76,1	916	281	27	0	0	0	2543	2106	12	3,1	17/07	21,6	29/06	05/07	19,8	20/06	19/07	20,8			
Rasthène à Cros-de-Ronesque	2025	01/01	12/11	62	11,4	2	20,8	04/07	3	19,9	03/07	303	96,5	7331	97,3	205	40	21	0	0	0	1867	471	48	5,8	18/04	19,2	29/06	05/07	17,4	20/06	19/07	18,5			
Rat à Fontanges	2025	01/01	13/10	62	10,4	1,4	20	02/07	2,7	18,8	03/07	263	92,3	6755	98,8	84	8	14	0	0	0	1271	421	35	6,6	11/04	18,3	29/06	05/07	16,6	20/06	19/07	17,6			
Remontalou à Chaudes-Aigues	2025	01/01	08/09	62	11,8	2,4	22,3	10/08	3,6	20,6	10/08	232	92,4	5613	93,2	411	41	35	0	0	0	2097	448	41	6,2	18/04	20,1	10/08	16/08	17,9	30/07	28/08	19,5			
Ressègue à St-Constant-Fournoulès	2025	01/01	11/11	62	12,6	2,9	22,8	30/06	3,4	21,1	03/07	283	89,8	6900	91,3	660	69	36	0	0	0	2517	502	34	4,9	08/04	20,7	29/06	05/07	17,9	20/06	19/07	20,4			
Ribeyre à Chaliers	2025	18/04	01/12	62	11,4	2,6	18,4	09/08	3,5	16,5	10/08	227	99,6	5472	100	0	0	0	0	0	0	527	18	61	7	18/04	1									

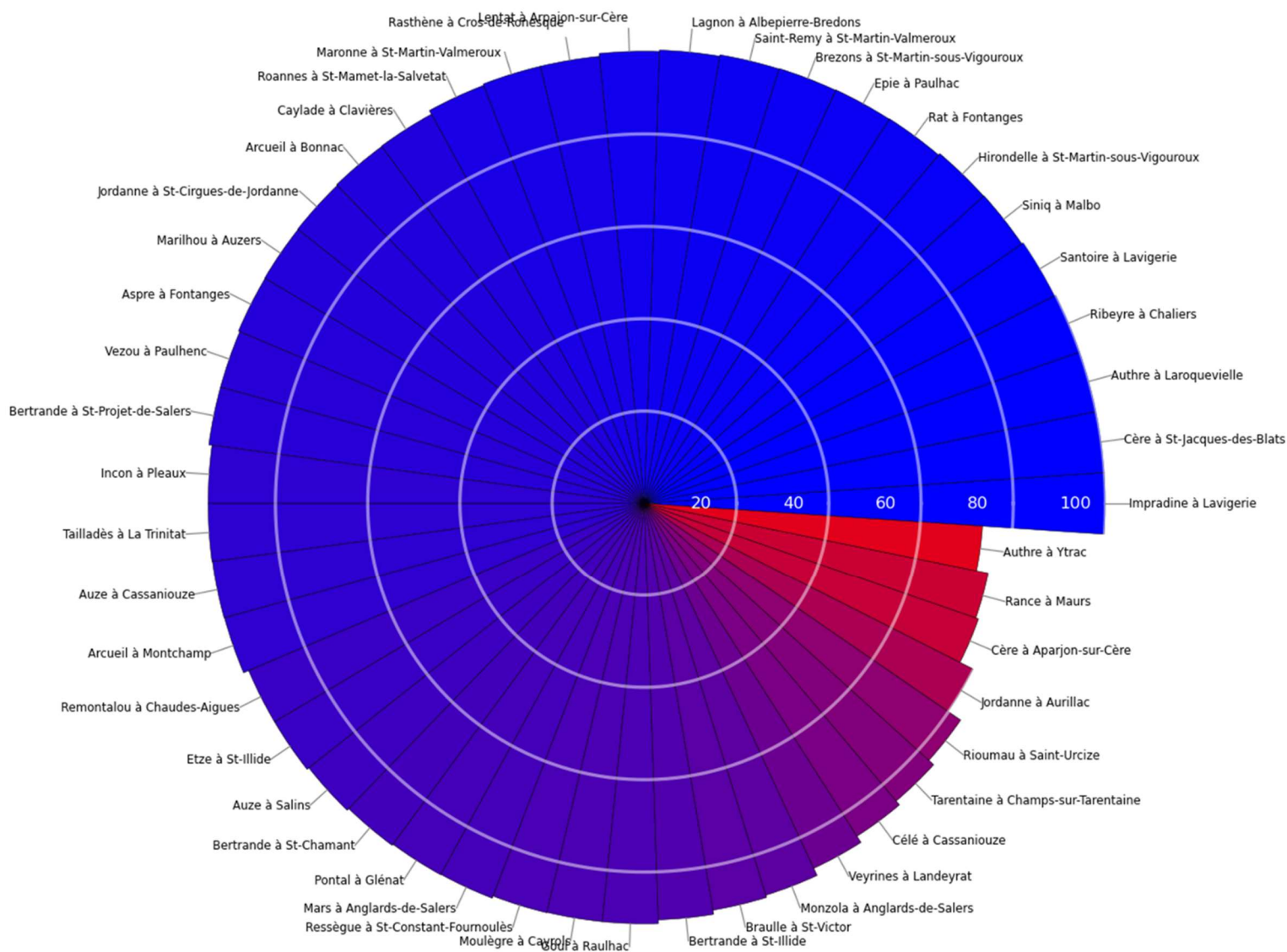


Figure 16 : % de temps favorable à la truite commune (1,5 à 19°C) par station en 2025

Les températures moyennes calculées sur les 7 et 30 jours consécutifs (voir graphique ci-après) les plus chauds renseignent également sur l'adéquation des conditions thermiques avec les exigences de l'espèce la plus sensible du cortège piscicole, la truite commune. Certaines stations de tête de bassin versant hors contexte de plateau d'altitude présentent des profils thermiques très favorables avec des valeurs inférieures à 17,5°C pour la Tm7Jmax et 16°C pour la Tm30Jmax : Epie, Lagnon, Siniq, Hirondelle, Santoire amont, Cère amont, Authre amont. A l'inverse des stations situées à l'aval des bassins versants ou sur des plateaux d'altitude se distinguent avec des valeurs élevées, supérieures à 19°C pour la Tm7Jmax et 18°C pour la Tm30Jmax : Authre aval, Jordanne aval, Célé, Cère médiane, Rance, Rioumau, Bertrande aval, Tarentaine aval... Ces dernières valeurs sont importantes et ont des incidences sur la survie des individus et donc la dynamique des populations de truite commune ou de chabots. A l'inverse ces valeurs vont favoriser certaines espèces plus thermophiles comme le goujon, le vairon ou encore le chevesne.

Les températures et l'hydrologie étant aujourd'hui globalement défavorables de manière quasi annuelle, la thermie des cours d'eau est une variable aujourd'hui prépondérante à prendre en compte dans la compréhension des dynamiques piscicoles actuelles, de nombreux cours d'eau du Cantal présentant des profils thermiques peu favorables aux espèces cryophiles comme la truite commune ou le chabot.

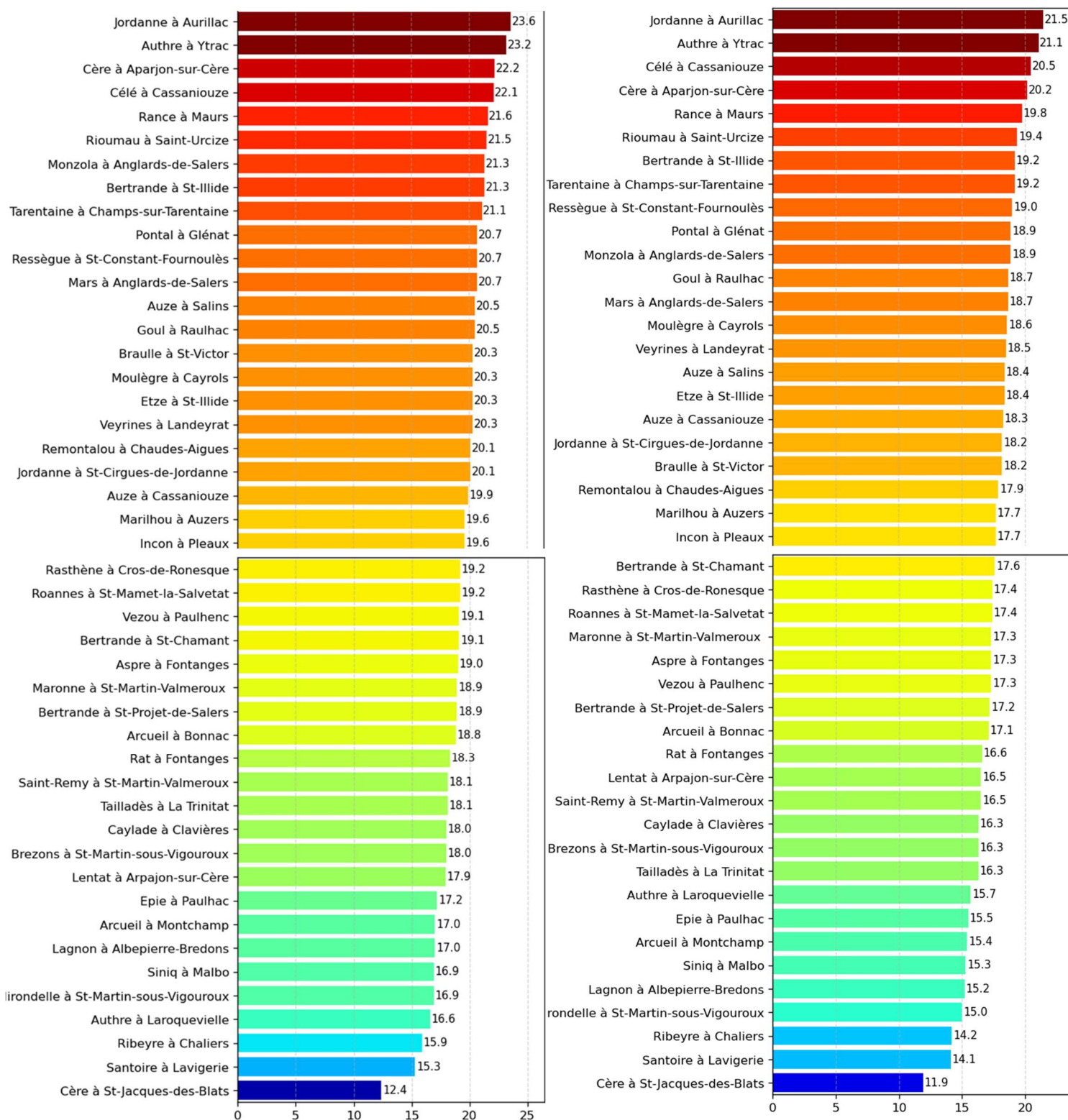


Figure 17 : graphiques présentant les valeurs des températures moyennes sur les 7 (gauche) et 30 (droite) jours consécutifs les plus chauds relevés en 2025

L'évolution de la thermie générale des cours d'eau a également des incidences sur le cycle de vie des espèces piscicoles et non pas seulement leur survie. En effet, la durée de la phase embryo-larvaire (reproduction à l'éclosion) pour la truite commune par exemple semble évoluer ces dernières années vers une **réduction de sa durée induisant des émergences des alevins plus précoces au printemps** (voir graphique ci-après). L'émergence en 2025 a été de manière globale sensiblement plus tardive qu'en 2024 (0 à 11 jours plus tardive qu'en 2024). Une analyse spécifique sur des pas de temps plus long serait intéressante à mener afin de mieux apprécier cette évolution, d'observer si certaines températures durant la phase embyo-larvaire restent favorables à la survie des larves ($T^{\circ} > 12^{\circ} \text{C}$ létale), et de mettre à jour les périodes sensibles sur chaque cours d'eau (à mettre en relation avec les interventions en cours d'eau, travaux ou incidences sur les débits, ainsi qu'à l'appréciation de l'impact des crues sur les recrutements annuels).

Evolution de la durée de la phase embryo-larvaire pour la truite commune sur quelques sites du département

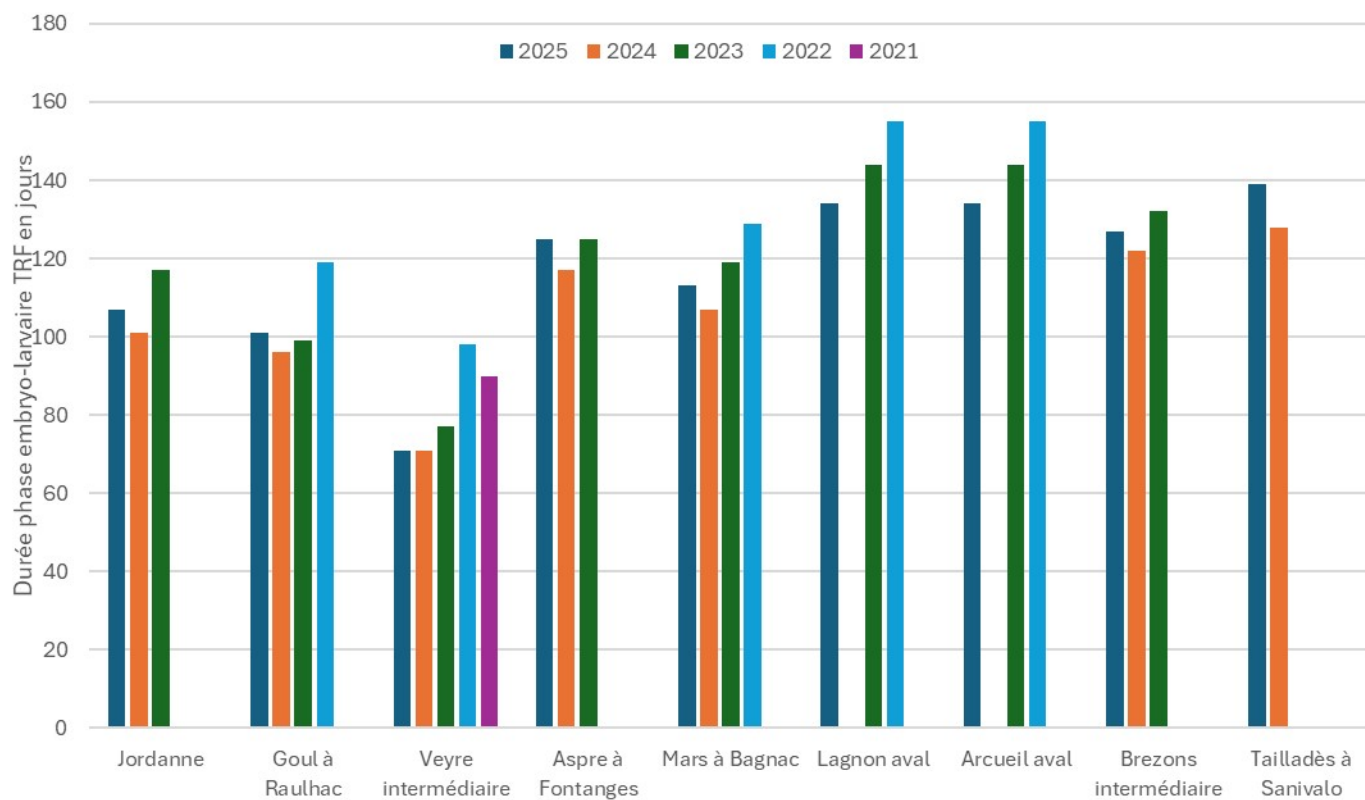


Figure 18 : graphiques présentant les valeurs des températures moyennes sur les 7 (gauche) et 30 (droite) jours consécutifs les plus chauds relevées en 2025



Alevin émergent de truite commune

6 Résultats des inventaires

Les résultats présentés sont une image à un instant t d'un tronçon de cours d'eau. Le suivi régulier de stations identiques et aux mêmes périodes permet d'établir un suivi de l'évolution du peuplement. Il est donc possible et probable qu'à certaines périodes de l'année ou sur certains secteurs, les résultats des captures pour certaines espèces soient tronqués, notamment pour les espèces qui se déplacent beaucoup à certaines période (truite commune, ombre commun notamment). De même selon la typologie du cours d'eau et le contexte, des densités et biomasses faibles peuvent être tout à fait normales. Pour finir et à destination des pêcheurs, la qualité de la pêche n'est pas forcément liée à une forte densité notamment pour la truite, une exploration approfondie des cours d'eau vaut bien mieux que des bons niveaux salmonicoles sur une carte.

Les résultats obtenus pour les stations du RSPP sont présentées ci-après dans un tableau global. Les comptes-rendus complets de ces derniers ainsi que des nombreux inventaires réalisés dans le cadre du Réseau Complémentaires sont généralement présentés lors des AG des AAPPMA, peuvent être consultés à la Fédération sur demande, ou pour les partenaires sont accessibles sur la plateforme GÉEAUportail.

Cours d'eau	Nom station	Matériel	Surface étudiée (m ²)	Largeur moyenne mouillée (m)	Profondeur moyenne (m)	Longueur de l'opération (m)	Etat global du peuplement (FDPMA15)	Nom espèce	Effectif estimé	Masse (g)	Densité estimée (Nb d'individus/ Ha)	Classe de densité estimée	Biomasse estimée (Kg/Ha)	Classe de biomasse estimée
L'ander	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	EFKO-FEG8000	320.9	4.72	0.15	68	Perturbé	Chabot		18				
L'ander	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	EFKO-FEG8000	320.9	4.72	0.15	68	Perturbé	Chevaline		14				
L'ander	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	EFKO-FEG8000	320.9	4.72	0.15	68	Perturbé	Goujon		645				
L'ander	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	EFKO-FEG8000	320.9	4.72	0.15	68	Perturbé	Loche franche		1275				
L'ander	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	EFKO-FEG8000	320.9	4.72	0.15	68	Perturbé	Ecrevisse signal		43				
L'ander	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	EFKO-FEG8000	320.9	4.72	0.15	68	Perturbé	Truite de rivière		970				
L'ander	Ander - aval STEP Luc d'Ussel	EFKO-FEG8000	320.9	4.72	0.15	68	Perturbé	Vairon		1620				
L'anès	ANES - Amont confluence Rance	EFKO-FEG8000	304.88	4.12	0.23	74	Perturbé	Chabot	35	88	1148	2	2.89	1
L'anès	ANES - Amont confluence Rance	EFKO-FEG8000	304.88	4.12	0.23	74	Perturbé	Goujon	7	100.6	230	1	3.3	1
L'anès	ANES - Amont confluence Rance	EFKO-FEG8000	304.88	4.12	0.23	74	Perturbé	Lamproie de Planer	33	107	1082	5	4.29	5
L'anès	ANES - Amont confluence Rance	EFKO-FEG8000	304.88	4.12	0.23	74	Perturbé	Ecrevisse signal	52	385	1706		12.63	
L'anès	ANES - Amont confluence Rance	EFKO-FEG8000	304.88	4.12	0.23	74	Perturbé	Truite de rivière	21	291	689	2	10.53	1
L'anès	ANES - Amont confluence Rance	EFKO-FEG8000	304.88	4.12	0.23	74	Perturbé	Vairon	14	51	459	1	1.67	1
Ruisseau d'Arcomie	Arcomie - Ancien moulin de Tourette	EFKO-FEG8000	312	3.9	0.21	80	Perturbé	Chabot	50	343	1603	3	13.08	3
Ruisseau d'Arcomie	Arcomie - Ancien moulin de Tourette	EFKO-FEG8000	312	3.9	0.21	80	Perturbé	Loche franche	10	166	321	1	5.32	1
Ruisseau d'Arcomie	Arcomie - Ancien moulin de Tourette	EFKO-FEG8000	312	3.9	0.21	80	Perturbé	Lamproie de Planer	15	36	481	4	1.92	5
Ruisseau d'Arcomie	Arcomie - Ancien moulin de Tourette	EFKO-FEG8000	312	3.9	0.21	80	Perturbé	Truite de rivière	50	529	1603	3	17.67	1
Ruisseau d'Arcomie	Arcomie - Ancien moulin de Tourette	EFKO-FEG8000	312	3.9	0.21	80	Perturbé	Vairon	109	391	3494	2	13.13	3
L'Arcueil	ARCUEIL - aval pont RD323	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	75.9	1.38	0.2	55	Très altéré	Loche franche						
L'Arcueil	ARCUEIL - aval pont RD323	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	75.9	1.38	0.2	55	Très altéré	Vairon						
L'aspre	ASPRES - stade Fontanges	EFKO-FEG8000	478.4	5.98	0.28	80	Bon	Chabot	97	773	2028	3	23.05	4
L'aspre	ASPRES - stade Fontanges	EFKO-FEG8000	478.4	5.98	0.28	80	Bon	Goujon	1	24	21	0.1	0.5	0.1
L'aspre	ASPRES - stade Fontanges	EFKO-FEG8000	478.4	5.98	0.28	80	Bon	Loche franche	29	136	606	1	3.92	1
L'aspre	ASPRES - stade Fontanges	EFKO-FEG8000	478.4	5.98	0.28	80	Bon	Lamproie de Planer	5	3	105	2	0.06	1
L'aspre	ASPRES - stade Fontanges	EFKO-FEG8000	478.4	5.98	0.28	80	Bon	Ecrevisse signal	14	191	293		5.08	
L'aspre	ASPRES - stade Fontanges	EFKO-FEG8000	478.4	5.98	0.28	80	Bon	Truite de rivière	95	3314	1986	3	72.31	3
L'aspre	ASPRES - stade Fontanges	EFKO-FEG8000	478.4	5.98	0.28	80	Bon	Vairon	141	231	2947	2	5.4	2
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Chevaline		2776				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Goujon		617				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Loche franche		14				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Lamproie de Planer		27				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Ecrevisse signal		44				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Rotengle		12				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Spirin		2522				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Truite arc-en-ciel		295				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Truite de rivière		1641				
L'authre	AUTHRE - Pont du Vert	EFKO-FEG8000	1725.2	10.39	0.4	166	Altéré	Vairon		178				
La Bertrand	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	EFKO-FEG8000	2168.1	10.84	0.27	200	Perturbé	Gardon		93				
La Bertrand	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	EFKO-FEG8000	2168.1	10.84	0.27	200	Perturbé	Goujon		67				
La Bertrand	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	EFKO-FEG8000	2168.1	10.84	0.27	200	Perturbé	Lamproie de Planer		5				
La Bertrand	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	EFKO-FEG8000	2168.1	10.84	0.27	200	Perturbé	Perche		46				
La Bertrand	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	EFKO-FEG8000	2168.1	10.84	0.27	200	Perturbé	Ecrevisse signal		105				
La Bertrand	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	EFKO-FEG8000	2168.1	10.84	0.27	200	Perturbé	Truite de rivière		2258				
La Bertrand	BERTRANDE - Pont des 13 Vents	EFKO-FEG8000	2168.1	10.84	0.27	200	Perturbé	Vairon		71				
Le Bonjon	BONJON - Pont du Dreil	EFKO-FEG8000	310.06	4.19	0.18	74	Excellent	Chabot	41	494	1322	2	17.65	3
Le Bonjon	BONJON - Pont du Dreil	EFKO-FEG8000	310.06	4.19	0.18	74	Excellent	Truite de rivière	157	3253	5064	4	110.55	4
Le Célé	CELE - Pont de Felignes	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	187.8	3.13	0.27	60	Altéré	Carpe commune						
Le Célé	CELE - Pont de Felignes	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	187.8	3.13	0.27	60	Altéré	Goujon						
Le Célé	CELE - Pont de Felignes	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	187.8	3.13	0.27	60	Altéré	Ecrevisse signal						
Le Célé	CELE - Pont de Felignes	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	187.8	3.13	0.27	60	Altéré	Truite de rivière						
Le Célé	CELE - Pont de Felignes	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	187.8	3.13	0.27	60	Altéré	Vairon						
La Cère	CERE - Camping de Saint Jacques des Blats	EFKO-FEG8000	332.83	4.01	0.17	83	Bon	Chabot	96	1178	2884	3	37.75	4
La Cère	CERE - Camping de Saint Jacques des Blats	EFKO-FEG8000	332.83	4.01	0.17	83	Bon	Truite de rivière	39	1627	1172	2	50.17	3
Ruisseau du Cheylat	CHEYLAT - Rignac	EFKO-FEG8000	217	3.1	0.14	70	Bon	Loche franche	25	136	1152	1	7.13	1
Ruisseau du Cheylat	CHEYLAT - Rignac	EFKO-FEG8000	217	3.1	0.14	70	Bon	Ecrevisse signal	269	1484	12396		68.39	
Ruisseau du Cheylat	CHEYLAT - Rignac	EFKO-FEG8000	217	3.1	0.14	70	Bon	Truite de rivière	69	630	3180	4	32.31	2
Ruisseau du Cheylat	CHEYLAT - Rignac	EFKO-FEG8000	217	3.1	0.14	70	Bon	Vairon	126	316	5806	3	17.81	3
La Doire	DOIRE - Le Pont Majou	Imeo-FEG8000	411.4	4.84	0.22	85	Perturbé	Goujon	43	514	1045	2	13.1	3
La Doire	DOIRE - Le Pont Majou	Imeo-FEG8000	411.4	4.84	0.22	85	Perturbé	Loche franche	33	168	802	1	5.61	1
La Doire	DOIRE - Le Pont Majou	Imeo-FEG8000	411.4	4.84	0.22	85	Perturbé	Lamproie de Planer	7	12	170	2	0.29	3
La Doire	DOIRE - Le Pont Majou	Imeo-FEG8000	411.4	4.84	0.22	85	Perturbé	Ecrevisse signal	90	618	2188		28.76	
La Doire	DOIRE - Le Pont Majou	Imeo-FEG8000	411.4	4.84	0.22	85	Perturbé	Truite de rivière	22	1234	535	1	30	2
La Doire	DOIRE - Le Pont Majou	Imeo-FEG8000	411.4	4.84	0.22	85	Perturbé	Vairon	985	1291	23943	5	34.57	4
L'hirondelle	HIRONDELLE - Pont de Lebréjal	EFKO-FEG8000	166.32	3.08	0.13	54	Perturbé	Ecrevisse signal	54	93	3247		7.19	
L'hirondelle	HIRONDELLE - Pont de Lebréjal	EFKO-FEG8000	166.32	3.08	0.13	54	Perturbé	Truite de rivière	21	652.7	1263	2	39.24	2
L'hirondelle	HIRONDELLE - Pont de Lebréjal	EFKO-FEG8000	166.32	3.08	0.13	54	Perturbé	Vairon	11	8	661	1	0.48	1
L'impradine	IMPRADINE - La Gravière	-	270	3.6	0.23	75	Excellent	Chabot	4	68	148	1	2.52	1
L'impradine	IMPRADINE - La Gravière	-	270	3.6	0.23	75	Excellent	Truite de rivière	75	2219	2778	4	89.34	4
L'impradine	IMPRADINE - La Gravière	-	270	3.6	0.23	75	Excellent	Vairon	23	92	852	1	3.57	1

Cours d'eau	Nom station	Matériel	Surface étudiée (m ²)	Largeur moyenne mouillée (m)	Profondeur moyenne (m)	Longueur de l'opération (m)	Etat global du peuplement (FDPMA15)	Nom espèce	Effectif estimé	Masse (g)	Densité estimée (Nb d'individus/Ha)	Classe de densité estimée	Biomasse estimée (Kg/Ha)	Classe de biomasse estimée
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Chevaine	12	120	251	1	2.51	0.1
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Goujon	284	1354	5931	5	30.08	4
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Loche franche	160	300	3342	2	8.16	2
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Ombre commun	108	367	2256	5	9.97	2
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Ecrevisse signal	17	169	355		3.53	
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Pseudorasbora	22	7	459	2	0.16	4
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Traite de rivière	3	15	63	1	0.31	0.1
La Jordanne	JORDANNE - Pont Avenue du Général Leclerc - La Ponétie	EFKO-FEG 8000	478.8	5.7	0.25	84	Altéré	Vairon	846	1278	17669	5	28.08	4
Le Labiou	LABIOU - Moulin de Vézac	EFKO-FEG 8000	393.88	4.58	0.16	86	Bon	Ecrevisse signal	2	9	51		0.23	
Le Labiou	LABIOU - Moulin de Vézac	EFKO-FEG 8000	393.88	4.58	0.16	86	Bon	Traite de rivière	138	2806	3504	4	78.65	3
Le Labiou	LABIOU - Moulin de Vézac	EFKO-FEG 8000	393.88	4.58	0.16	86	Bon	Vairon	1	1	25	0.1	0.03	0.1
le Brezons	Le Brezons - Liadières	EFKO-FEG 8000	604.5	6.5	0.28	93	Excellent	Chabot	44	340	728	1	5.89	2
le Brezons	Le Brezons - Liadières	EFKO-FEG 8000	604.5	6.5	0.28	93	Excellent	Loche franche	20	100	331	1	2.75	1
le Brezons	Le Brezons - Liadières	EFKO-FEG 8000	604.5	6.5	0.28	93	Excellent	Lamproie de Planer	154	341	2548	5	10.59	5
le Brezons	Le Brezons - Liadières	EFKO-FEG 8000	604.5	6.5	0.28	93	Excellent	Traite de rivière	200	4879	3309	4	82.78	3
le Brezons	Le Brezons - Liadières	EFKO-FEG 8000	604.5	6.5	0.28	93	Excellent	Vairon	245	622	4053	3	10.73	3
	LE CEROUX à Chaliac	EFKO-FEG 8000	340	4.25	0.28	80	Perturbé	Loche franche	69		2029	2		
	LE CEROUX à Chaliac	EFKO-FEG 8000	340	4.25	0.28	80	Perturbé	Traite de rivière	17		500	1		
	LE CEROUX à Chaliac	EFKO-FEG 8000	340	4.25	0.28	80	Perturbé	Vairon	185		5441	3		
Le Lemmet	LEMMET - La Vergne	EFKO-FEG 8000	265.3	3.79	0.19	70	Perturbé	Ecrevisse signal	34	312	1282		14.81	
Le Lemmet	LEMMET - La Vergne	EFKO-FEG 8000	265.3	3.79	0.19	70	Perturbé	Traite de rivière	22	1241	829	2	46.78	3
Le Lemmet	LEMMET - La Vergne	EFKO-FEG 8000	265.3	3.79	0.19	70	Perturbé	Vairon	149	110	5616	3	4.58	2
Le Monzola	MONZOLA - Haut-Bagnac	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	138.24	2.16	0.13	64	Perturbé	Ecrevisse signal		100				
Le Monzola	MONZOLA - Haut-Bagnac	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	138.24	2.16	0.13	64	Perturbé	Traite de rivière		298				
Le Monzola	MONZOLA - Haut-Bagnac	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	138.24	2.16	0.13	64	Perturbé	Vairon		575				
Le Moulègre	MOULEGRE - Aumergues	EFKO-FEG 8000	447.1	5.26	0.3	85	Perturbé	Goujon	5	159	112	1	3.56	1
Le Moulègre	MOULEGRE - Aumergues	EFKO-FEG 8000	447.1	5.26	0.3	85	Perturbé	Lamproie de Planer	3	15	67	1	0.34	3
Le Moulègre	MOULEGRE - Aumergues	EFKO-FEG 8000	447.1	5.26	0.3	85	Perturbé	Ecrevisse signal	57	318	1275		13.51	
Le Moulègre	MOULEGRE - Aumergues	EFKO-FEG 8000	447.1	5.26	0.3	85	Perturbé	Traite de rivière	76	1160	1700	3	30.8	2
Le Moulègre	MOULEGRE - Aumergues	EFKO-FEG 8000	447.1	5.26	0.3	85	Perturbé	Vairon	15	20	335	1	0.52	1
La Petite Rhue	PETITE RHUE - Moulin de la Roche	EFKO-FEG 8000	456.63	4.91	0.21	93	Perturbé	Chabot		134				
La Petite Rhue	PETITE RHUE - Moulin de la Roche	EFKO-FEG 8000	456.63	4.91	0.21	93	Perturbé	Goujon		673				
La Petite Rhue	PETITE RHUE - Moulin de la Roche	EFKO-FEG 8000	456.63	4.91	0.21	93	Perturbé	Loche franche		190				
La Petite Rhue	PETITE RHUE - Moulin de la Roche	EFKO-FEG 8000	456.63	4.91	0.21	93	Perturbé	Traite de rivière		1073				
La Petite Rhue	PETITE RHUE - Moulin de la Roche	EFKO-FEG 8000	456.63	4.91	0.21	93	Perturbé	Vairon		955				
Ruisseau Du Pontal	PONTAL - Moulin du Cassan	EFKO-FEG 8000	278.55	4.35	0.19	64	Altéré	Chevaine	3	88	108	1	3.16	0.1
Ruisseau Du Pontal	PONTAL - Moulin du Cassan	EFKO-FEG 8000	278.55	4.35	0.19	64	Altéré	Goujon	84	921	3016	4	43.39	5
Ruisseau Du Pontal	PONTAL - Moulin du Cassan	EFKO-FEG 8000	278.55	4.35	0.19	64	Altéré	Lamproie de Planer	65	95	2334	5	4.93	5
Ruisseau Du Pontal	PONTAL - Moulin du Cassan	EFKO-FEG 8000	278.55	4.35	0.19	64	Altéré	Ecrevisse signal	66	501	2369		17.99	
Ruisseau Du Pontal	PONTAL - Moulin du Cassan	EFKO-FEG 8000	278.55	4.35	0.19	64	Altéré	Traite de rivière	7	403	251	1	14.47	1
Ruisseau Du Pontal	PONTAL - Moulin du Cassan	EFKO-FEG 8000	278.55	4.35	0.19	64	Altéré	Vairon	60	180	2154	2	8.81	2
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Barbeau fluviatile		105				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Carpe commune		3				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Chabot		41				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Chevaine		263				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Goujon		341				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Loche franche		28				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Lamproie de Planer		5				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Ecrevisse signal		94				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Traite de rivière		265				
La Rance	RANCE - Moulin des Brauges	EFKO-FEG 8000	1792.9	10.19	0.35	176	Perturbé	Vairon		76				
Ruisseau Du Rat	RAT - Le Cledart	EFKO-FEG 8000	283.42	3.83	0.14	74	Bon	Chabot	76	575	2682	3	27.05	4
Ruisseau Du Rat	RAT - Le Cledart	EFKO-FEG 8000	283.42	3.83	0.14	74	Bon	Loche franche	18	100	635	1	3.97	1
Ruisseau Du Rat	RAT - Le Cledart	EFKO-FEG 8000	283.42	3.83	0.14	74	Bon	Traite de rivière	101	854	3564	4	33.08	2
Ruisseau Du Rat	RAT - Le Cledart	EFKO-FEG 8000	283.42	3.83	0.14	74	Bon	Vairon	88	177	3105	2	7.97	2
Ruisseau De L'épie	RAU DE L'ÉPIE - Belinay	EFKO-FEG 8000	178.75	2.75	0.12	65	Perturbé	Chabot	55	309	3077	4	20.23	4
Ruisseau De L'épie	RAU DE L'ÉPIE - Belinay	EFKO-FEG 8000	178.75	2.75	0.12	65	Perturbé	Traite de rivière	17	227	951	2	12.7	1
Ruisseau De L'épie	RAU DE L'ÉPIE - Belinay	EFKO-FEG 8000	178.75	2.75	0.12	65	Perturbé	Vairon	169	631	9455	4	37.52	5
Ruisseau D'ouillet	RAU D'OUILLET - Maniargues	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	167.4	3.1	0.07	54	Perturbé	Chabot	93	370	5556	4	32.11	4
Ruisseau D'ouillet	RAU D'OUILLET - Maniargues	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	167.4	3.1	0.07	54	Perturbé	Loche franche	2	14	119	0.1	0.84	1
Ruisseau D'ouillet	RAU D'OUILLET - Maniargues	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	167.4	3.1	0.07	54	Perturbé	Traite de rivière	3	99	179	1	5.91	1
Ruisseau D'ouillet	RAU D'OUILLET - Maniargues	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	167.4	3.1	0.07	54	Perturbé	Vairon	26	106	1553	1	7.16	2
Ruisseau Du Roc	RAU DU ROC - Le Morty	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	221.25	3.3	0.12	67	Excellent	Ecrevisse signal	1	57	45		2.58	
Ruisseau Du Roc	RAU DU ROC - Le Morty	Dream Electronique-MARTIN PECHEUR	221.25	3.3	0.12	67	Excellent	Traite de rivière	162	2379	7322	5	116.91	4
Le Remontalou	REMON TALOU - La Borie Basse	EFKO-FEG 8000	116.35	1.79	0.18	65	Bon	Traite de rivière		572				
La Ressègue	RESSEQUE - Chautes	EFKO-FEG 8000	441.61	5.59	0.17	79	Bon	Chabot	84	281.4	1902	3	10.29	3
La Ressègue	RESSEQUE - Chautes	EFKO-FEG 8000	441.61	5.59	0.17	79	Bon	Goujon	33	256.7	747	2	8.71	2
La Ressègue	RESSEQUE - Chautes	EFKO-FEG 8000	441.61	5.59	0.17	79	Bon	Loche franche	3	10.4	68	0.1	0.24	0.1
La Ressègue	RESSEQUE - Chautes	EFKO-FEG 8000	441.61	5.59	0.17	79	Bon	Lamproie de Planer	8	18.2	181	2	0.55	4
La Ressègue	RESSEQUE - Chautes	EFKO-FEG 8000	441.61	5.59	0.17	79	Bon	Ecrevisse signal	37	409.6	838		9.28	
La Ressègue	RESSEQUE - Chautes	EFKO-FEG 8000	441.61	5.59	0.17	79	Bon	Traite de rivière	62	599.9	1404	3	16.51	1
La Ressègue	RESSEQUE - Chautes	EFKO-FEG 8000	441.61	5.59	0.17	79	Bon	Vairon	89	121.4	2015	2	3.95	1
La Ribeyre	RIBEYRE - Lusclade - confluence Rau d'Encaillou	-	185.22	2.94	0.17	63	Perturbé	Traite de rivière	171	268	9232	5	21.33	1
la Santoire	SANTOIRE - Drils	EFKO-FEG 8000	441.6	5.52	0.21	80	Excellent	Chabot	5	15	113	1	0.34	0.1
la Santoire	SANTOIRE - Drils	EFKO-FEG 8000	441.6	5.52	0.21	80	Excellent	Loche franche	7	40	159	0.1	0.91	1
la Santoire	SANTOIRE - Drils	EFKO-FEG 8000	441.6	5.52	0.21	80	Excellent	Traite de rivière	186	4488	4212	4	103.86	4
la Santoire	SANTOIRE - Drils	EFKO-FEG 8000	441.6	5.52	0.21	80	Excellent	Vairon	137	292	3102	2	7.07	2
la Santoire	Santoire aval Saint-Bonnet	EFKO-FEG 8000	1426.32	11.32	0.29	126	Perturbé	Chevaine	21	179	147	1	1.88	0.1
la Santoire	Santoire aval Saint-Bonnet	EFKO-FEG 8000	1426.32	11.32	0.29	126	Perturbé	Goujon	120	1207	841	2	9.76	2
la Santoire	Santoire aval Saint-Bonnet	EFKO-FEG 8000	1426.32	11.32	0.29	126	Perturbé	Loche franche	76	421	533	1	2.95	1
la Santoire	Santoire aval Saint-Bonnet	EFKO-FEG 8000	1426.32	11.32	0.29	126	Perturbé	Perche	29	61	203	1	0.78	2
la Santoire	Santoire aval Saint-Bonnet	EFKO-FEG 8000	1426.32	11.32	0.29	126	Perturbé	Ecrevisse signal	128	1541	897		10.8	
la Santoire	Santoire aval Saint-Bonnet	EFKO-FEG 8000	1426.32	11.32	0.29	126	Perturbé	Traite de rivière	50	3290	351	1	24.54	2
la Santoire	Santoire aval Saint-Bonnet	EFKO-FEG 8000	1426.32	11.32	0.29	126	Perturbé	Vairon	1837	1937	12879	4	18.45	4
la Sianne	SIANNE - Moulin de Fournial	EFKO-FEG 8000	359.48	4.73	0.32	76	Excellent	Chabot	76	374	2114	3	11.8	3
la Sianne	SIANNE - Moulin de Fournial	EFKO-FEG 8000	359.48	4.73	0.32	76	Excellent	Traite de rivière	152	3568	4228	4	102.63	4
le Siniq	SINIQ - aval confluence Malbonnet	EFKO-FEG 8000	358.02	4.59	0.26	78	Excellent	Lamproie de Planer	23	50	642	4	1.4	5
le Siniq	SINIQ - aval confluence Malbonnet	EFKO-FEG 8000	358.02	4.59	0.26	78	Excellent	Ecrevisse signal	25	271	698		9.96	
le Siniq	SINIQ - aval confluence Malbonnet	EFKO-FEG 8000	358.02	4.59	0.26	78	Excellent	Traite de rivière	108	3885	3017	4	116.03	4
le Siniq	SINIQ - aval confluence Malbonnet	EFKO-FEG 8000	358.02	4.59	0.26	78	Excellent	Vairon	98	176	2737	2	5.54	2
Ruisseau De Taillades	TAILLADES - Sanivalo	EFKO-FEG 8000	336.15	4.05	0.25	83	Bon	Goujon	7	110	208	1	3.81	1
Ruisseau De Taillades	TAILLADES - Sanivalo	EFKO-F												

7 Bilan et évolution

7.1 Qualité piscicole globale

7.1.1 L'Indice Poisson Rivière

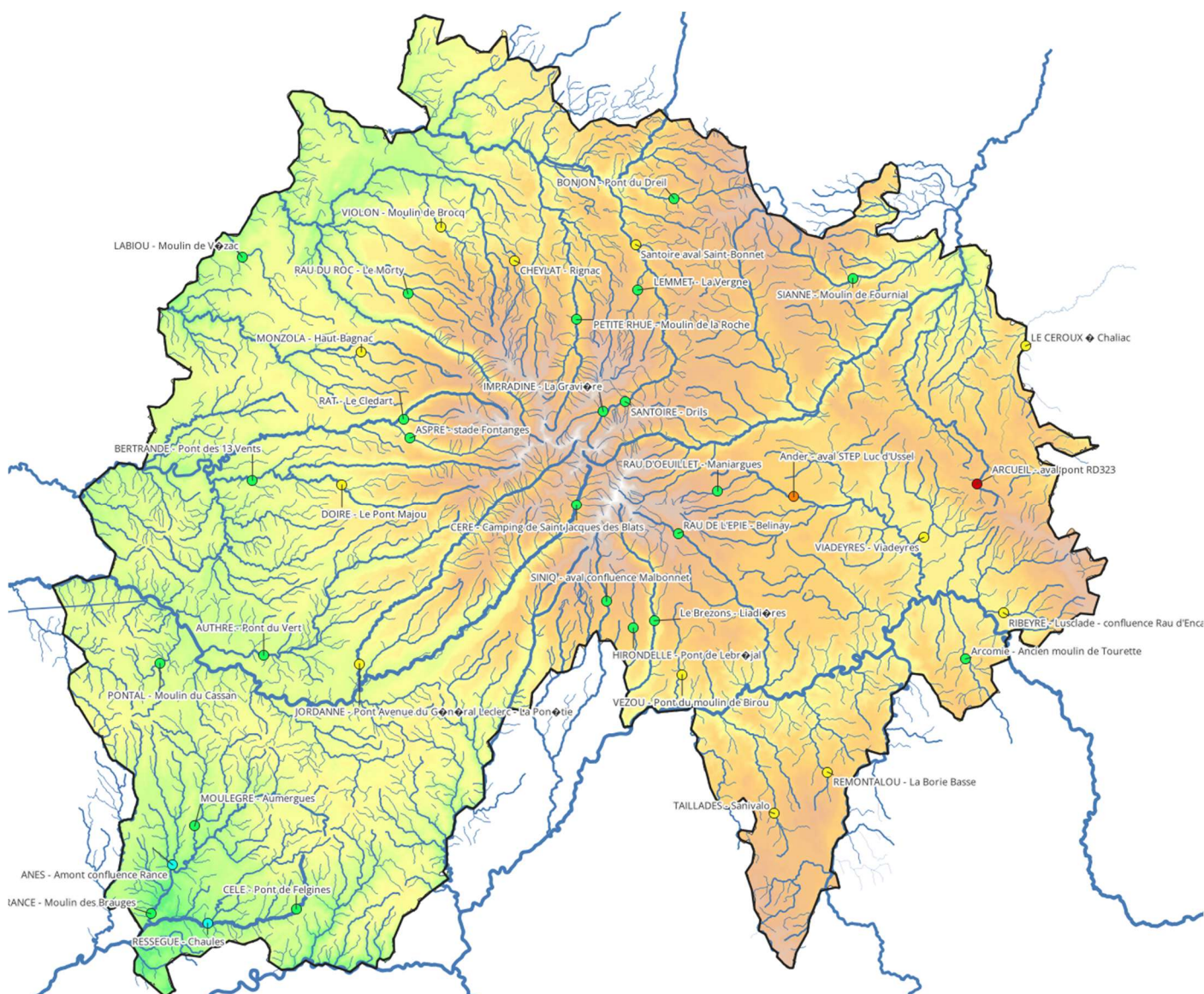


Figure 19 : classe de qualité des IPR calculés en 2025

Les classes d'état des Indices Poisson Rivière déterminés pour les stations du RDSP15 sont « excellentes » à « mauvaises », avec une prédominance des classes « bonnes » (59% des stations) et « moyennes » (30,8%). A noter 1 station présentant une classe d'état « mauvaise » : l'Arcueil à Montchamp.



Figure 20 : représentation en % de chaque classe de qualité des IPR calculés en 2025

Pour les cours d'eau descendant des Monts du Cantal côté nord, du Cézallier, de la Planèze ou de l'Aubrac situés en socle volcanique, on observe des IPR globalement moyens ou médiocres pour les stations suivies en 2025. Ces cours d'eau descendant de plateaux d'altitude où la pression bovine est forte et les débits estivaux très faibles avec une thermie plus chaude (Arcueil, Ander, Tailladès, Cheylat, Vlolon) présentent régulièrement des états altérés de leurs peuplements piscicoles. C'est sur ces secteurs d'estives que les peuplements piscicoles présentent des dynamiques globalement défavorables ces 10 dernières années. Des cours d'eau en très bon état comme le Bonjon, le Siniq, le Brezons ou encore la Sianne présentent des état « bons » malgré des états du peuplement piscicole jugés excellents car conformes au contexte local (le modèle de référence de l'IPR prévoit systématiquement la présence du chabot sur ces stations alors qu'il est souvent naturellement absent de certains sous-bassins, de ce fait l'état excellent ne peut être atteint). Les états mauvais observés correspondent à des stations où la truite commune a disparu et où la densité piscicole est bien en deça du référentiel, souvent associé à un colmatage significatif des cours d'eau, des débits d'étiage très faibles et des problématiques de qualité d'eau particulières.

Pour les cours d'eau prenant leur source à plus basse altitude autour du massif volcanique on observe des états très variables, généralement moyens à bons. Les peuplements présentent sur ces secteurs généralement une diversité spécifique naturellement plus importante du fait de l'éloignement aux sources et de pentes plus faibles. Les écarts avec les peuplements de référence sont souvent liés à des densités piscicoles inférieures aux valeurs attendues notamment pour les espèces les plus sensibles (colmatage, hydrologie sont les principaux facteurs limitants généralement).

RESEAU	BASSIN	COURS D'EAU	STATION	IPR 2025	IPR 2024	IPR 2023	IPR 2022	IPR 2021	IPR 2020	IPR 2019	IPR 2018	IPR 2017	IPR 2016	IPR 2015	IPR 2014	IPR 2013
Obs_RSPP	LOT	ANDER	Rivet aval Luc d'Ussel	31,05	30,27	30,15		26,25		24,12					27,51	
RSPP	LOT	ANES	Pont en amont de la confluence avec la Rance - St-Etienne-de-Maurs	4,58			4,856	4,239						6,23	5,782	4,716
RSPP	LOT	ARCOMIE	Ancien Moulin de Tourette - Val d'Arcomie	11,12			8,27				7,10					
Obs_RSPP	LOIRE	ARCUEIL	Montchamp	38,53		38,54		38,19		37,25		29,68				
RSPP	DORDOGNE	ASPRE	Fontanges	10,36			7,93			12,27					8,96	
Obs_RSPP	DORDOGNE	AUTHRE	Le Vert - YTRAC	13,85		12,01		12,57		10,85						
RSPP	DORDOGNE	BERTRANDE	Pont des 13 Vents - St-Illide	15,90			19,11									
Obs_RSPP	DORDOGNE	BONJON	Pont du Dreil - Marcenat	8,26		7,57			8,28				8,41			
RSPP	LOT	BREZONS	Liadières - St-Martin-Sous-Vigouroux	6,80			9,19			8,26		4,37				
Obs_RSPP	LOT	CELE	Pont de Felgines - Cassaniouze	12,97	13,10	19,46		11,06		23,11		21,39	21,89			
Obs_RSPP	DORDOGNE	CERE	Saint-Jacques-des-Blats	6,99		7,95		8,21				11,79		12,68	7,82	10,26
Obs_RSPP	DORDOGNE	CHEYLAT	Rignac - Riom-ès-Montagnes	17,08		16,89										
RSPP	DORDOGNE	DOIRE	Le Pont Majou - Saint-Cernin	17,65			19,72									
RSPP	LOT	EPIE	Belinay - Paulhac	8,97			10,09			8,54		8,44		8,42		
RSPP	LOT	HIRONDELLE	Lebréjal - Narnhac	14,63			24,93			20,97		16,85				
Obs_RSPP	DORDOGNE	IMPRADINE	La Gravière - Lavigerie	7,79		11,02	11,82						13,86			
RSPP	DORDOGNE	JORDANNE	Aurillac - Avenue du général Leclerc	16,27		28,67		28,99								
Obs_RSPP	DORDOGNE	LABIOU	Moulin de Vézac - Chalignac	11,21		15,05	15,85		17,53		17,95					
Obs_RSPP	DORDOGNE	LABIOU	Moulin de Vézac - Chalignac	11,21	12,69	15,05	15,85		17,53		17,95					
RSPP	DORDOGNE	LEMMET	La Vergne - Saint-Saturnin	13,44			51,56			11,16						
Obs_RSPP	DORDOGNE	MONZOLA	Haut-Bagnac - Anglards-de-Salers	17,18		18,18		24,53		38,88		23,11		11,68		
RSPP	LOT	MOULEGRE	Aumiergues - aval Boisset	9,42			8,916				11,26					9,424
Obs_RSPP	DORDOGNE	PETITE RHUE	Moulin de la Roche - Cheylade	13,34		12,62		11,13				19,66				
Obs_RSPP	DORDOGNE	PONTAL	Moulin de Cassan - Glénat	11,60		12,83			13,80		11,52					
RSPP	LOT	RANCE	Moulin des Brauges - Maurs	10,15			4,74				3,43					
Obs_RSPP	DORDOGNE	RAT	Clédart - Fontanges	10,76		13,76										
RSPP	LOT	RAU D'OEUILLET	Maniargues	9,96			24,51			22,81		20,97				
RSPP	DORDOGNE	RAU DU ROC	Le Morty - Trizac	14,85			17,90						15,52			
Obs_RSPP	LOT	REMENTALOU	La Borie Basse - Deux-Verges	16,34		19,78										
Obs_RSPP	LOT	RESSEGUE	Chaulès	4,13		8,42										
RSPP	LOT	RIBEYRE	Lusclade - Chaliers	16,56			16,17			23,99		17,70				
RSPP	DORDOGNE	SANTOIRE	Drils - Dienne	6,92			12,35		10,5		10,59				12,52	
RCD	DORDOGNE	SANTOIRE	Saint-Bonnet-de-Condât	18,50			16,81		17,19		22,46					
RSPP	LOIRE	SIANNE	Moulin de Fournial - Molèdes	9,08			10,81			13,89						
Obs_RSPP	LOT	SINIQ	Malbo	8,56		9,32			8,82						9,86	
Obs_RSPP	LOT	TAILLADES	Sanivalo - Jabrun	22,14		20,60		20,48								
Obs_RSPP	LOT	VEZOU	Moulin de Birou - aval Pierrefort	23,29		26,70		absence		22,48		20,57			21,02	
RSPP	LOT	VIADEYRES	Viadeyres - Saint-Georges	23,76			22,13			32,05		19,50				
RSPP	DORDOGNE	VOLON	Moulin de Brocq - Menet	17,34			14,27					21,53				

Figure 21 : récapitulatif des résultats et chronique des IPR depuis 2013

On note une certaine stabilité dans le temps des classes d'état de l'IPR et donc de l'état des peuplements piscicoles (ces 10 dernières années). Quelques variations observées :

- Le **Célé amont** reste en état bon malgré des altérations fortes, cette embellie est liée à la présence ponctuelle et marginale de la truite commune sur le secteur.
- La note de l'indice s'améliore significativement sur l'**Hirondelle amont** (proche de l'état bon), du fait d'une amélioration significative de l'état de la population de truite commune, probablement liée à une amélioration de l'état hydromorphologique du cours d'eau constaté.
- L'indice s'améliore également sur la **Jordanne aval**, suite à une mortalité quasiment totale en 2024 suite à une pollution, la plupart des espèces locales présentent un niveau de résilience assez rapide, sauf pour la truite commune qui a subi les températures élevées de l'été 2025.
- Le **Lemmet** retrouve un IPR qualifié de bon en lien avec une bonne résilience du peuplement suite à une mortalité quasiment totale induite par une pollution en 2023. A noter toutefois que le chabot n'a pas recolonisé le secteur suite à cet évènement.
- L'indice de la **Rance aval** reste « bon » mais se dégrade significativement du fait notamment d'une chute importante des effectifs de truite commune et de l'absence de vandoise rostrée.

- L'indice s'améliore significativement sur le **ruisseau d'Oueillet** du fait de la présence nouvelle de la truite commune, non observée cette dernière décennie, en lien probable avec une amélioration de l'état fonctionnel du ruisseau.
- Le **Vézou** présente un indice en amélioration ces dernière année après une ou des épisodes de pollution. Le peuplement fait preuve de résilience mais semble toujours limité dans sa dynamique par des problématiques récurrentes de qualité d'eau.

7.1.2 Composition des peuplements piscicoles

Le peuplement piscicole sur les stations étudiées est composé de 1 à 12 espèces piscicoles, et 0 à 1 espèce astacicole.

RESEAU	BASSIN	COURS D'EAU	STATION	TRF	CHA	VAI	LOF	LPP	GOU	CHE	BAF	SPI	PSR	TAC	PER	GAR	ROT	CCO	OBR	PFL
Obs_RSPP	LOT	ANDER	Rivet aval Luc d'Ussel	1	1	1	1		1	1										1
RSPP	LOT	ANES	Pont en amont de la confluence avec la Rance - St-Etienne-de-Maurs	1	1	1		1	1											1
RSPP	LOT	ARCOMIE	Ancien Moulin de Tourette - Val d'Arcomie	1	1	1	1	1												
Obs_RSPP	LOIRE	ARCUEIL	Montchamp			1	1													
RSPP	DORDOGNE	ASPRE	Fontanges	1	1	1	1	1	1											1
Obs_RSPP	DORDOGNE	AUTHRE	Le Vert - YTRAC	1		1	1	1	1	1		1		1			1			1
RSPP	DORDOGNE	BERTRANDE	Pont des 13 Vents - St-Illide	1		1		1	1						1	1				1
Obs_RSPP	DORDOGNE	BONJON	Pont du Dreil - Marcenat	1	1															
RSPP	LOT	BREZONS	Liadières - St-Martin-Sous-Vigouroux	1	1	1	1	1												
Obs_RSPP	LOT	CELE	Pont de Felgines - Cassaniouze	1		1			1									1		1
Obs_RSPP	DORDOGNE	CERE	Saint-Jacques-des-Blats	1	1															
Obs_RSPP	DORDOGNE	CHEVLAT	Rignac - Riom-ès-Montagnes	1		1	1													1
RSPP	DORDOGNE	DOIRE	Le Pont Majou - Saint-Cernin	1		1	1	1	1											1
RSPP	LOT	EPIE	Belinay - Paulhac	1	1	1														
RSPP	LOT	HIRONDELLE	Lebréjal - Narnhac	1		1														1
Obs_RSPP	DORDOGNE	IMPRADINE	La Gravière - Lavigerie	1	1	1														
RSPP	DORDOGNE	JORDANNE	Aurillac - Avenue du général Leclerc	1		1	1		1	1			1						1	1
Obs_RSPP	DORDOGNE	LABIOU	Moulin de Vézac - Chalignac	1		1														1
Obs_RSPP	DORDOGNE	LABIOU	Moulin de Vézac - Chalignac	1		1														1
RSPP	DORDOGNE	LEMMET	La Vergne - Saint-Saturnin	1		1														1
Obs_RSPP	DORDOGNE	MONZOLA	Haut-Bagnac - Anglards-de-Salers	1		1														1
RSPP	LOT	MOULEGRE	Aumiergues - aval Boisset	1		1		1	1											1
Obs_RSPP	DORDOGNE	PETITE RHUE	Moulin de la Roche - Cheylade	1	1	1	1		1											
Obs_RSPP	DORDOGNE	PONTAL	Moulin de Cassan - Glénat	1		1		1	1	1										1
RSPP	LOT	RANCE	Moulin des Brauges - Maurs	1	1	1	1	1	1	1	1							1		1
Obs_RSPP	DORDOGNE	RAT	Clédart - Fontanges	1	1	1	1													
RSPP	LOT	RAU D'OUEILLET	Maniargues	1	1	1	1													
RSPP	DORDOGNE	RAU DU ROC	Le Morty - Trizac	1																1
Obs_RSPP	LOT	REMONTALOU	La Borie Basse - Deux-Verges	1																
Obs_RSPP	LOT	RESSEGUE	Chauls	1	1	1	1	1	1											1
RSPP	LOT	RIBEYRE	Lusclade - Chaliers	1																
RSPP	DORDOGNE	SANTOIRE	Drils - Dienne	1	1	1	1													
RCD	DORDOGNE	SANTOIRE	Saint-Bonnet-de-Condac	1		1	1		1	1					1					1
RSPP	LOIRE	SIANNE	Moulin de Fournial - Molèdes	1	1															
Obs_RSPP	LOT	SINIQ	Malbo	1		1		1												1
Obs_RSPP	LOT	TAILLADES	Sanivalo - Jabrun	1		1	1		1											
Obs_RSPP	LOT	VEZOU	Moulin de Birou - aval Pierrefort	1		1	1													1
RSPP	LOT	VIADYRES	Viadères - Saint-Georges	1		1	1	1												1
RSPP	DORDOGNE	VIOLON	Moulin de Brocq - Menet	1		1														1

Figure 22 : composition spécifique des différentes stations étudiées dans le cadre du RDSP

17 espèces ont été recensées durant les inventaires piscicoles du RDSP15 en 2025 : 15 espèces piscicoles, 1 espèce astacicole (écrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus*), et 1 espèce d'agnathe (*Lamproie de planer lampetra planerii*).

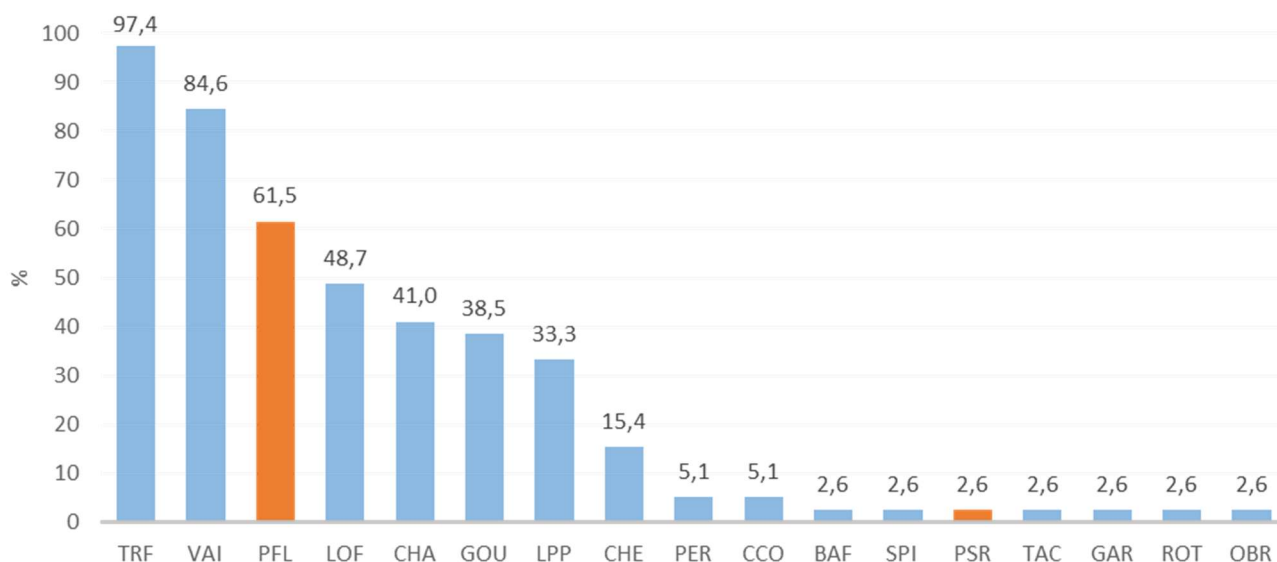


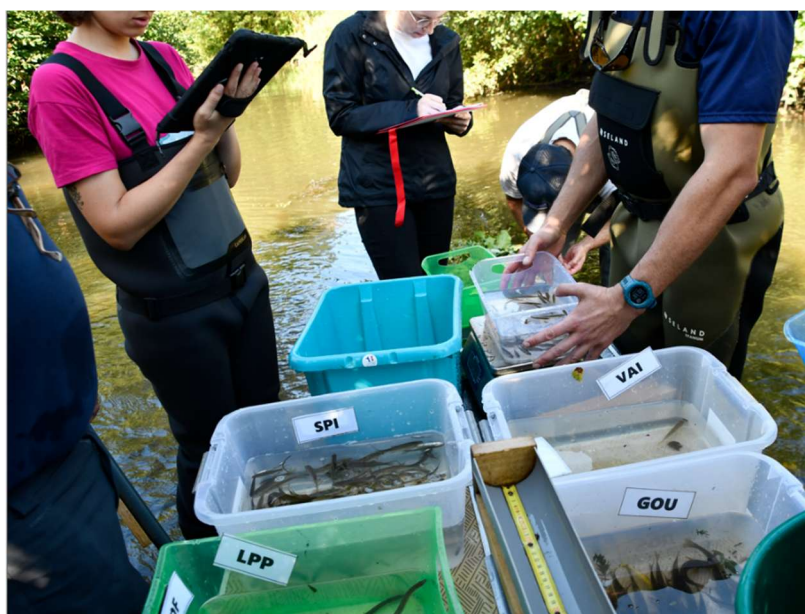
Figure 23 : représentation des différentes espèces sur les stations d'étude

Assez nettement 6 espèces piscicoles sont observées régulièrement sur les cours d'eau cantaliens sur les stations échantillonnées en 2024 : la truite commune, le vairon, la loche franche, le goujon, le chabot et la lamproie de planer. La truite commune et le vairon, présents respectivement sur 97,4% et 84,6% des stations présentent la plus forte occurrence. Le chabot et la lamproie de planer, espèces d'intérêt patrimonial sont présents sur plus d'1/3 des stations, leur répartition étant naturellement morcelées du fait d'une capacité de dispersion naturellement faible. Des espèces piscicoles capturées sont présentes de manière marginale sur certains contextes particuliers du territoire, souvent en lien avec la présence d'étangs ou la proximité avec un lac de barrage favorisant leur dispersion dans le milieu naturel (perche commune, gardon, rotengle, carpe commune). Pour finir d'autres espèces sont également observées sur des stations situées en aval des bassins sur des zones de transition typologique, c'est le cas du chevesne, du barbeau fluviatile ou de l'ombre commun.

L'écrevisse de Californie, espèce exotique envahissante est aujourd'hui présente sur de nombreux bassins du département, au détriment de l'espèce autochtone l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*. 61,5 % des stations étudiées hébergent aujourd'hui l'écrevisse de Californie.

Il est à noter cette année la 1^{ère} observation d'une nouvelle espèce exotique envahissante, le *Pseudorasbora*, sur la Jordanne aval (issu probablement du plan d'eau de la Fraternité où il avait été observé il y a quelques années et des actions mises en place pour tenter de l'exterminer...).

Hormis la colonisation rapide des bassins cantaliens depuis la fin des années 1990 par l'écrevisse de Californie, la composition des peuplements piscicoles n'a guère évolué ces 20 dernières années. Les évolutions sont visibles toutefois au niveau de la structure et de l'état des populations des différentes espèces, les évolutions climatiques et anthropiques favorisant les plus tolérantes (vairon, goujon, chevesnes...) au détriment des plus sensibles (truite commune, chabot...).



7.2 Qualité salmonicole

Le détail de l'état de chaque population de truite commune est présenté précisément dans chaque rapport d'analyse des inventaires piscicoles (disponibles à la Fédération, auprès des AAPPMA ou sur le GÉEAUportail pour les partenaires). Pour toutes questions nous vous invitons à contacter le service technique de la Fédération. **Les résultats présentés ci-dessous prennent en compte l'ensemble des opérations d'inventaires réalisées en 2025 (Réseau pérenne et complémentaire).**

De manière générale, les densités en truite commune peuvent varier fortement d'une année à l'autre principalement en lien avec la réussite des recrutements annuels (pouvant être nuls à forts selon les stations une même année). Cette variabilité est principalement liée à l'hydrologie hivernale et printanière (remobilisation des œufs ou larves pendant la phase d'incubation ou à l'émergence) ainsi qu'à la survie estivale (liée à la thermie et également à la capacité d'accueil du milieu régit en partie par les débits d'étiage). Cette variabilité peut également être importante entre des secteurs de gorges encaissées (effet de remobilisation du substrat lors des crues plus importants) et des zones de faible pente où la rivière peut rapidement déborder (étalement de la lame d'eau et donc limitation des forces tractrices du cours d'eau et donc diminution du transport solide).

Les densités en truite commune présentées ci-après sont celles observées en 2025, mais peuvent donc varier de façon assez importante selon les secteurs et les années, la prise en compte de l'analyse pour chacune des stations (voir rapports d'inventaire) est primordiale. La biomasse est également un indicateur important, qui permet de préciser les valeurs de densité notamment lorsque les densités en alevins de l'année sont fortes. Pour finir, les densités optimales pour l'espèce peuvent être variables selon les contextes, une densité forte en truite n'étant pas forcément attendue en situation de référence selon les caractéristiques du milieu.

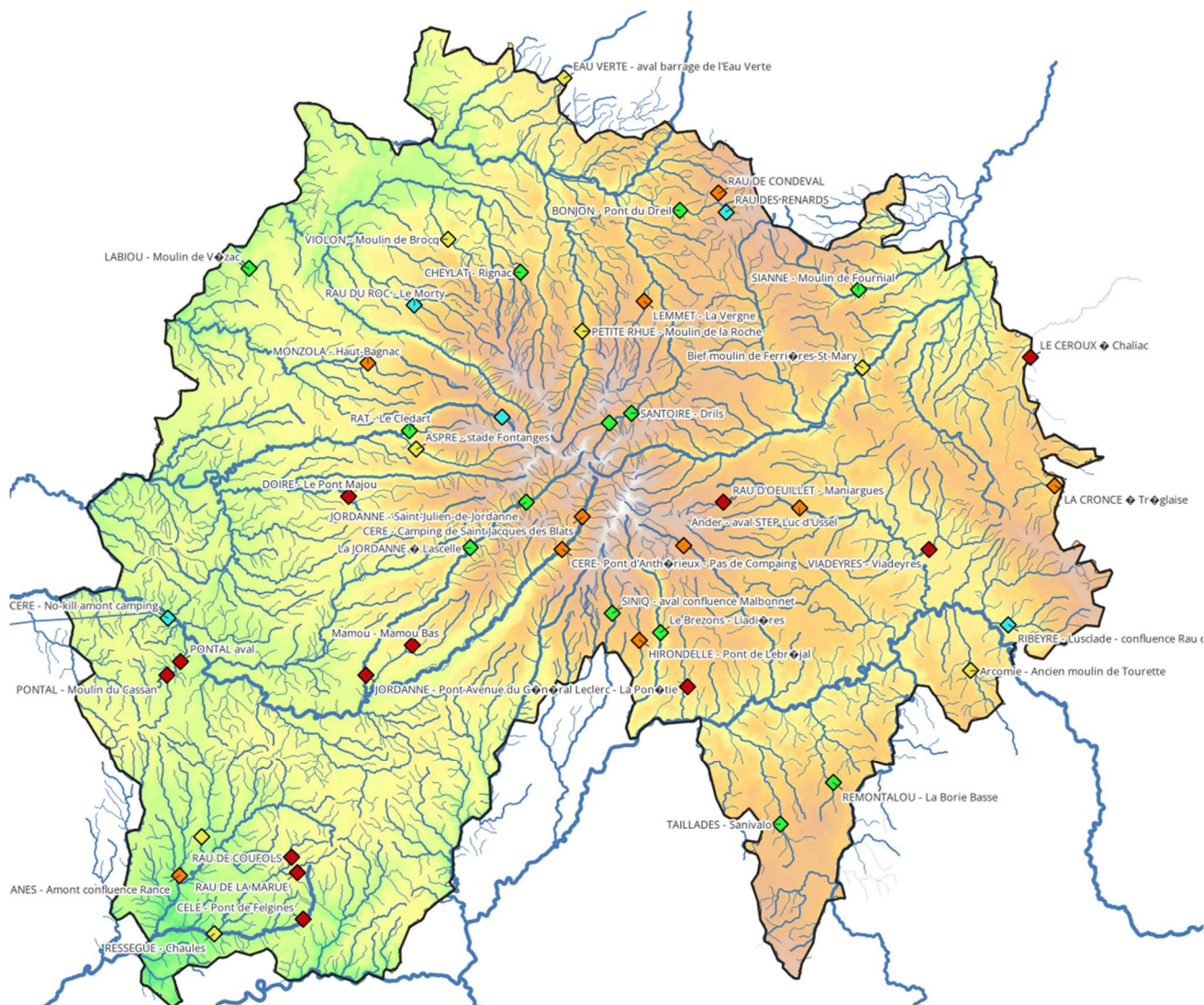


Figure 24 : densités en truite commune des stations étudiées en 2025 : **très forte**, **forte**, **moyenne**, **faible**, **très faible**, **nulle**

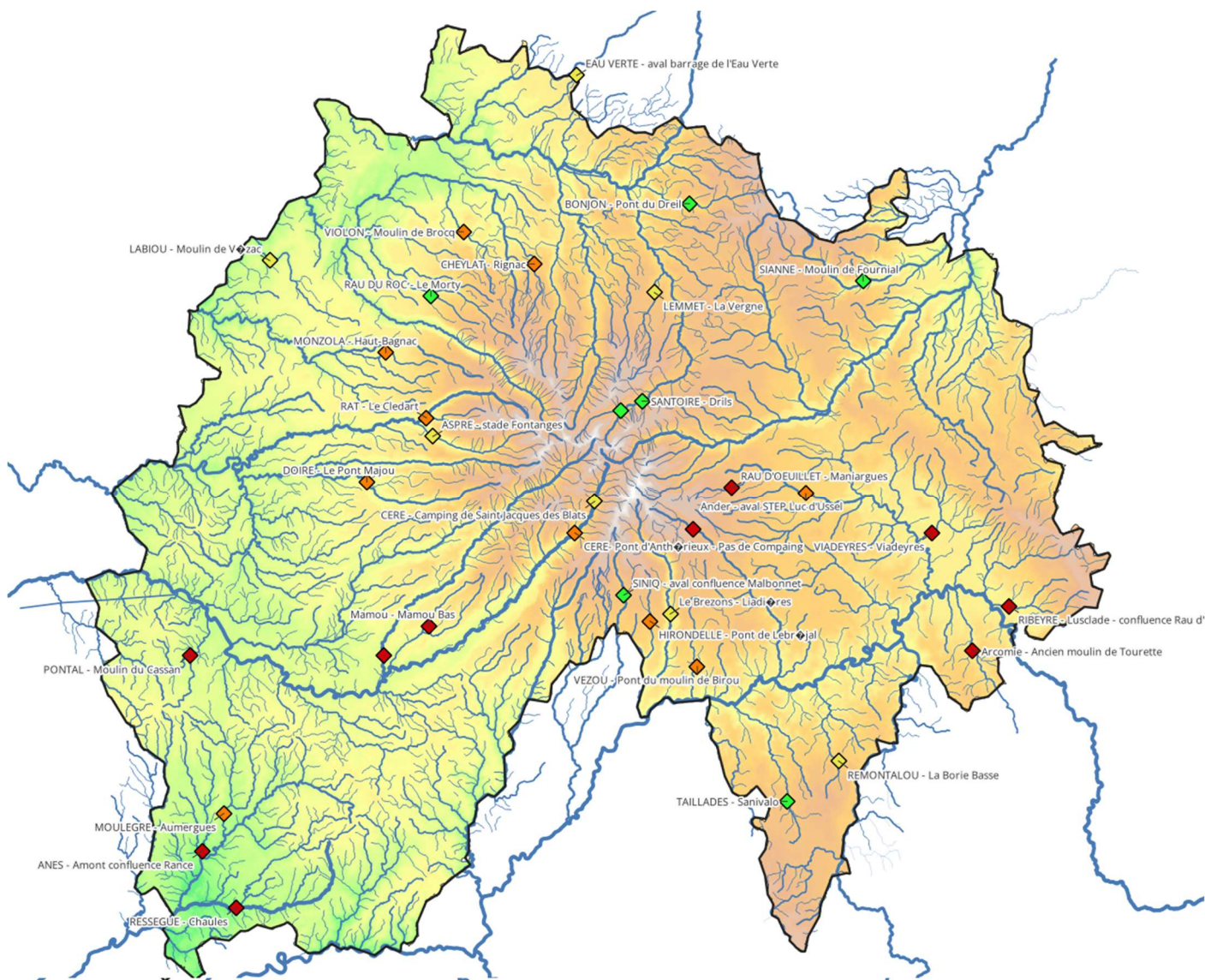


Figure 25 : Biomasse en truite commune des stations étudiées en 2025 : **très forte**, **forte**, **moyenne**, **faible**, **très faible**, **nulle**

Les densités en truite commune varient de 0 à 9233 ind/ha en 2025 (moyenne à 2237 ind/ha, médiane à 1603 ind/ha), alors que les biomasses varient de 0 à 117 kg/ha (moyenne à 50,34 kg/ha, médiane à 37,71 kg/ha).

En lien avec une qualité piscicole globalement bonne à moyenne, la qualité salmonicole est très hétérogène sur les cours d'eau suivis en 2025. Les données complémentaires et récentes de la FDPPMA15 permettent de préciser ces observations. Sans surprise, les cours d'eau présentant des débits d'étiage significatifs, associés à une thermie générale froide et une absence de colmatage du lit (ou modéré), sont ceux présentant les meilleurs niveaux salmonicoles. Une grande partie des cours d'eau descendant des Monts du Cantal, hors zone de plateau d'estives (sauf quelques rares exceptions comme le Tailladès cette année) répondent encore pour la plupart à ces critères. Sur les bassins pour lesquels l'ensablement du lit des cours d'eau constitue le facteur limitant identifié majeur (Châtaigneraie, Xaintrie, Margeride, certains de l'Aubrac), les cours d'eau présentent tous des niveaux salmonicoles altérés (réduction des surfaces d'habitats, et donc de la capacité d'hébergement du milieu pour l'espèce). Pour finir, les débits d'étiage constituent le facteur limitant global supplémentaire touchant de nombreux bassins aujourd'hui et rendant chaque autre facteur limitant plus impactant (diminution de l'effet de dilution, augmentation de la température, diminution des habitats...). Il est important de préciser que des densités en truite commune peuvent être moyennes mais considérées comme conformes du fait de la typologie de la station et de sa situation sur le bassin. Certaines populations de truite commune sont bien en deça des valeurs attendues également en lien avec des problématiques prégnantes de qualité d'eau, il s'agit cette année de l'Ander en aval de Luc d'Ussel, du Vezou en aval de Pierrefort, de la Jordanne aval).

En 2025 le recrutement annuel en truite ayant été globalement correct et meilleur qu'en 2024 (1435 alevins/ha en moyenne, médiane à 907 alevins/ha), cela induit des valeurs de densités plus cohérentes que l'année dernière étant donné que les alevins de l'année représentent généralement entre 40 et 50% des effectifs de truite en conditions normales. Les conditions hydrologiques de migration pré-reproduction ont été bonnes à l'automne 2025, et l'absence de crue morphogène de manière générale de novembre à mars ont été favorables au bon déroulement de la phase embryo-larvaire de l'espèce jusqu'à l'émergence des alevins au printemps. Toutefois, des conditions hydrologiques et thermiques limitantes par endroit durant l'été 2025 ont pu induire une mortalité accrue sur ce stade le plus sensible. Des recrutements sont observés sur l'ensemble des contextes, hormis sur des secteurs particuliers (Arcueil, Vezou, Gavanel) en lien avec des problématiques de qualité d'eau et de thermie principalement. On observe des recrutements moyens à importants sur des cours d'eau de tête de bassin en bon état du Cézallier (Bonjon et affluent, Sianne), des Monts du Cantal (Cère, Jordanne, Impradine, Santoire, Brezons...), de l'Aubrac (Tailladès, Remontalou) et certains de la Margeride (Ribeyre). De nombreux facteurs entrent en jeu dans la réussite de ces recrutements annuels pour l'espèce, pouvant induire une forte hétérogénéité inter-station : vulnérabilité aux crues morphogènes des sites de reproduction utilisables localement au moment de la reproduction de l'année précédente, qualité du substrat (colmatage), thermie hivernale, qualité des pontes (conditions des géniteurs notamment), présence de géniteurs sur certains tronçons...

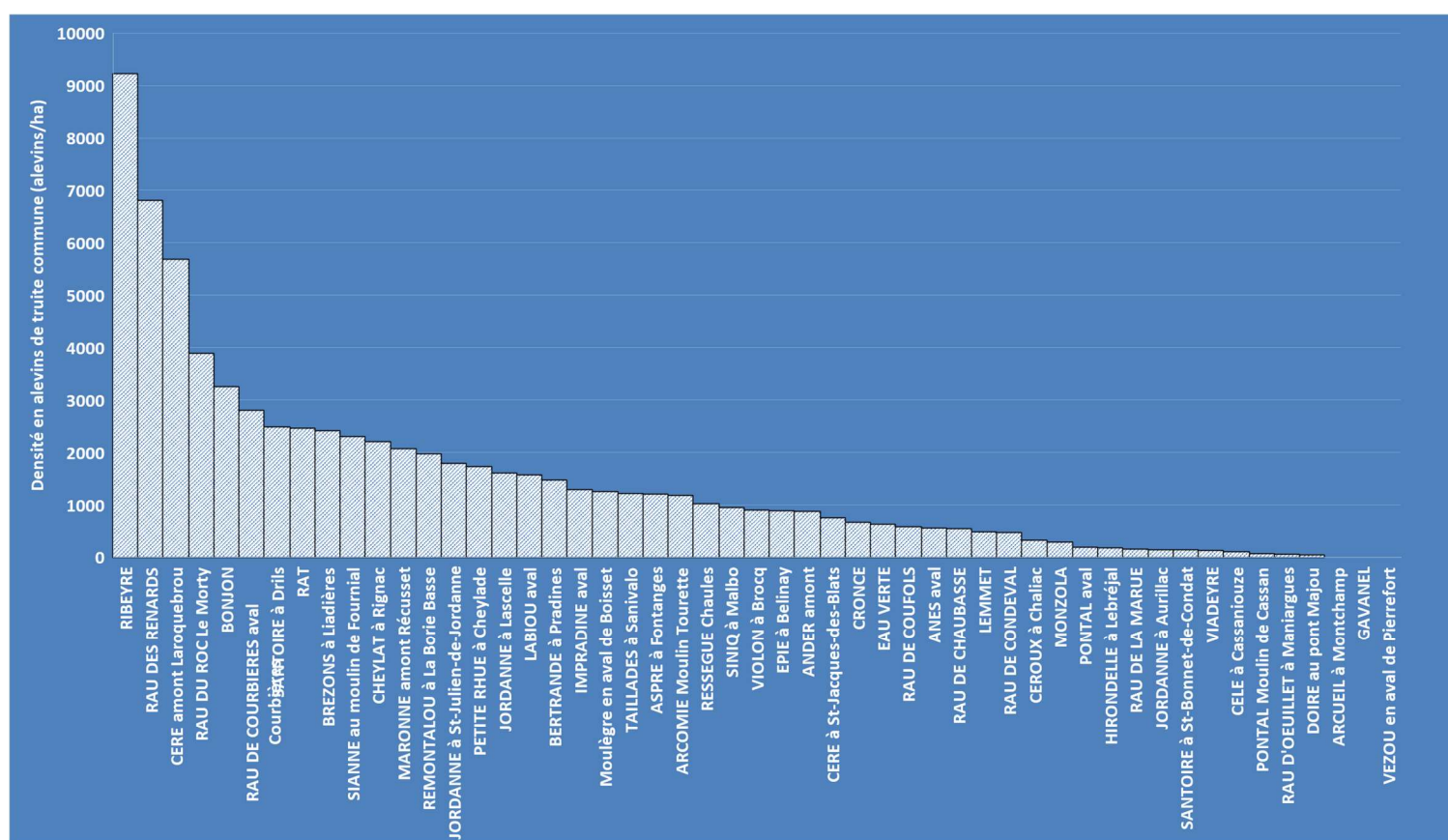


Figure 26 : Recrutement annuel en truite commune des stations étudiées en 2025 exprimé en alevins/ha

Le **potentiel de géniteurs** est nul à fort, globalement moyen à bon (23,64 kg/ha en moyenne, médiane à 17,7 kg/ha). Des individus adultes sont observés sur 90,4 % des stations étudiées en 2025. La biomasse de géniteurs est étroitement liée aux habitats localement disponibles favorables à ce stade. La capacité d'accueil à l'étiage estival régit également la population maximum de truites adultes d'un tronçon de cours d'eau. De fait, on constate une certaine stabilité dans les biomasses de truites adultes sur un tronçon de cours d'eau donné dans le temps, et ceci quelques soit l'importance des recrutements annuels antérieurs (dans le cas des cours d'eau où des recrutements sont tout de même effectifs régulièrement). Sans surprise donc les plus fortes biomasses de truites adultes sont observées sur des cours en bon état fonctionnel comme le Siniq, l'Eau Verte, la Sianne, le Bonjon, la Santoire, la Maronne, la Bertrande, l'Aspre, la Cère amont ou encore l'Impradine.

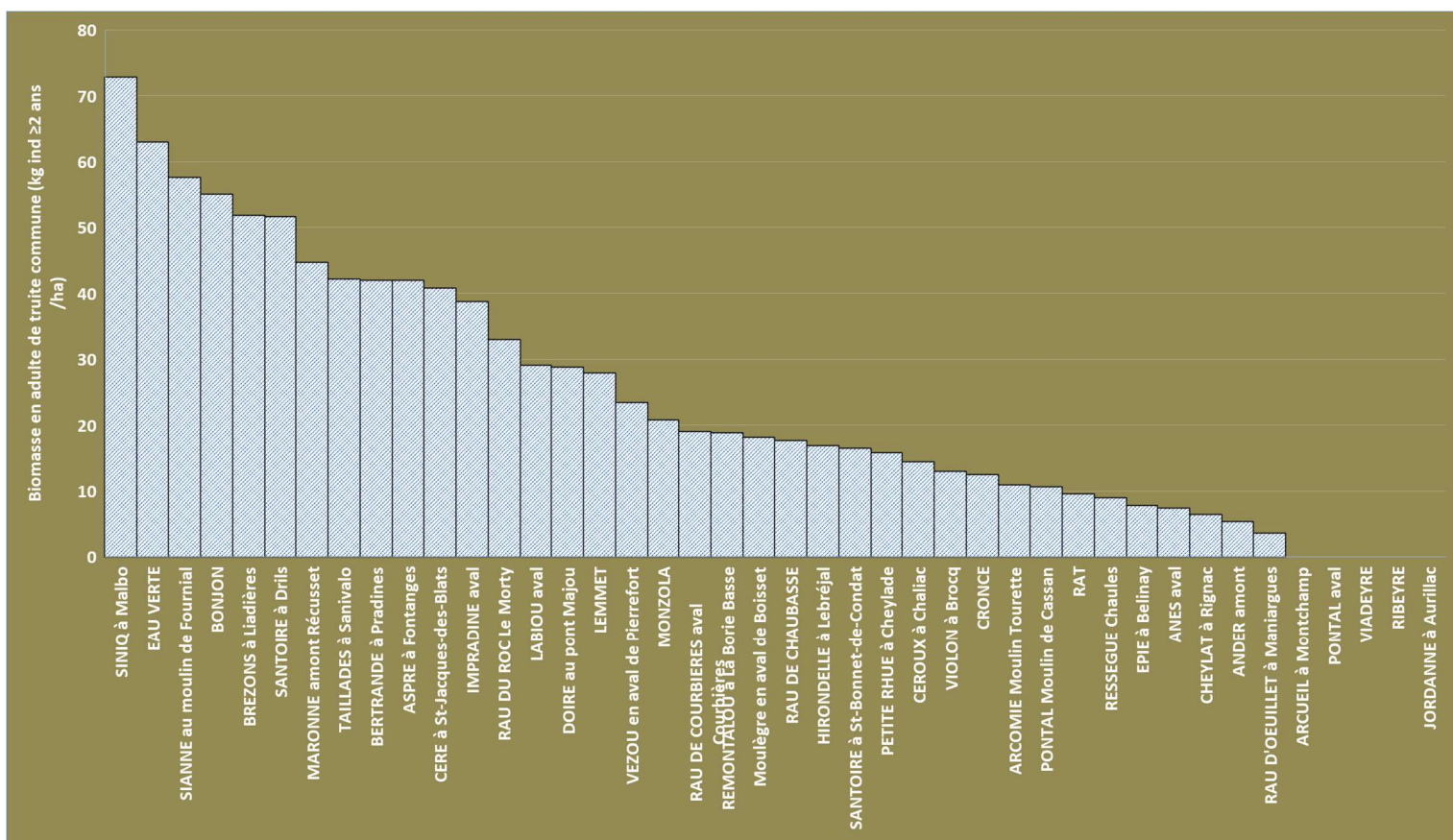


Figure 27 : Biomasse de géniteurs de truite commune en 2025 exprimée en kg/ha



8 Liste des figures

FIGURE 1 : UTILISATION DU MARTIN-PECHEUR SUR UN COURS D'EAU DE FAIBLE GABARIT.....	2
FIGURE 2 : GROUPE EFKO FEG 8000 ET EXEMPLE DE PECHE A 1 ANODE SUR UN COURS D'EAU DE 5 A 6 DE METRES DE LARGEUR.....	3
FIGURE 3 : REALISATION DE LA BIOMETRIE	4
FIGURE 4 : CLASSES DE DENSITES ET DE BIOMASSES POUR LES PRINCIPALES ESPECES RENCONTREES SUR LES COURS D'EAU DU MASSIF CENTRAL (CSP 1995)	5
FIGURE 5 : METRIQUES INTERVENANT DANS LE CALCUL DE L'IPR ET CLASSES D'ETAT (POUR LES STATIONS >500 M D'ALTITUDE, LIMITE ETAT BON A MOYEN EST RAMENEE A 14,5 AU LIEU DE 16).....	6
FIGURE 6 : FORMULE DE CALCUL DU NTT ET EXEMPLE DE GRAPHIQUE COMPARANT LES DENSITES DES ESPECES OBSERVEES DES DENSITES POUR LES ESPECES ATTENDUES PAR LE MODELE.....	7
FIGURE 7 : CLASSES D'ETAT ETABLIES PAR CUINAT (1978) POUR LA DENSITE D'ALEVINS DE L'ANNEE, LA BIOMASSE DE GENITEURS ET LA CROISSANCE.....	7
FIGURE 8 : REPARTITION EN CLASSES DE TAILLE D'UNE POPULATION DE TRUITE COMMUNE	8
FIGURE 9 : LOCALISATION DES STATIONS DES DIFFERENTS RESEAUX	8
FIGURE 10 : STATION DU RDSPP, EN BLEU LES STATIONS EGALEMENT INTEGREES A L'OBSERVATOIRE DES MILIEUX AQUATIQUES DU CANTAL (RCD).....	9
FIGURE 11 : STATIONS DU RDSPP ECHANTILLONNEES EN 2025	13
FIGURE 12 : RAPPORT A LA NORMALE DES CUMULS DE PRECIPITATIONS ANNUELS ET SAISONNIERS (SOURCE METEOFRANCE.COM)	15
FIGURE 13 : RAPPORTS A LA MOYENNE MENSUELLE DES CUMULS DE PRECIPITATIONS DE JUIN A OCTOBRE 2025 (SOURCE METEOFRANCE).....	16
FIGURE 14 : NOMBRE DE JOURS DE LIMITATION DES USAGES DE L'EAU DANS LE CANTAL DEPUIS 2022 ET NIVEAUX DE RESTRICTION APPLIQUES DANS LE CANTAL FIN AOUT 2025.....	17
FIGURE 15 : RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE NATIONALE DES ECOULEMENTS (ONDE.EAUFRANCE.FR).....	22
FIGURE 16 : % DE TEMPS FAVORABLE A LA TRUITE COMMUNE (1,5 A 19°C) PAR STATION EN 2025	24
FIGURE 17 : GRAPHIQUES PRESENTANT LES VALEURS DES TEMPERATURES MOYENNES SUR LES 7 (GAUCHE) ET 30 (DROITE) JOURS CONSECUTIFS LES PLUS CHAUDS RELEVES EN 2025	25
FIGURE 18 : GRAPHIQUES PRESENTANT LES VALEURS DES TEMPERATURES MOYENNES SUR LES 7 (GAUCHE) ET 30 (DROITE) JOURS CONSECUTIFS LES PLUS CHAUDS RELEVES EN 2025	26
FIGURE 19 : CLASSE DE QUALITE DES IPR CALCULES EN 2025	29
FIGURE 20 : REPRESENTATION EN % DE CHAQUE CLASSE DE QUALITE DES IPR CALCULES EN 2025	30
FIGURE 21 : RECAPITULATIF DES RESULTATS ET CHRONIQUE DES IPR DEPUIS 2013	31
FIGURE 22 : COMPOSITION SPECIFIQUE DES DIFFERENTES STATIONS ETUDIEES DANS LE CADRE DU RDSPP	32
FIGURE 23 : REPRESENTATION DES DIFFERENTES ESPECES SUR LES STATIONS D'ETUDE.....	33
FIGURE 24 : DENSITES EN TRUITE COMMUNE DES STATIONS ETUDIEES EN 2025 : TRES FORTE, FORTE, MOYENNE, FAIBLE, TRES FAIBLE, NULLE	34
FIGURE 25 : BIOMASSE EN TRUITE COMMUNE DES STATIONS ETUDIEES EN 2025 : TRES FORTE, FORTE, MOYENNE, FAIBLE, TRES FAIBLE, NULLE	35
FIGURE 26 : RECRUTEMENT ANNUEL EN TRUITE COMMUNE DES STATIONS ETUDIEES EN 2025 EXPRIME EN ALEVINS/HA	36
FIGURE 27 : BIOMASSE DE GENITEURS DE TRUITE COMMUNE EN 2025 EXPRIMEE EN KG/HA	37

Annexe 1 : Codification employée pour les différentes espèces piscicoles

Code SANDRE	Code Alternatif	Nom commun	Nom latin
2117	ABH	Able de Heckel	Leucaspius delineatus
2090	ABL	Ablette	Alburnus alburnus
2057	ALF	Alose feinte	Alosa fallax
2058	ALR	Alose feinte du Rhône	Alosa fallax rhodanensis
2055	ALX	Alose indéterminée	Alosa
3263	AMB	Ambache	Ambassis commersoni
2148	ANC	Anchois	Engraulis encrasicolus
3221	ABI	Anguille bicolor	Anguilla bicolor bicolor
2038	ANG	Anguille d'Europe	Anguilla anguilla
3220	AMO	Anguille du Mozambique	Anguilla mossambica
2037	AN?	Anguille indéterminée	Anguilla
3219	AMA	Anguille marbrée	Anguilla marmorata
2142	APC	Aphanius de Corse	Aphanius fasciatus
2143	APE	Aphanius d'Espagne	Aphanius iberus
2170	APH	Aphia	Aphia minuta
2197	APR	Apron	Zingel asper
2094	ASP	Aspe	Aspius aspius
31701	ATB	Atherine de boyer	Atherina (Hepsetia) boyeri
2040	AT?	Athérine indéterminée	Atherina
31693	ATH	Atherine prêtre	Atherina (Hepsetia) presbyter
2234	LOU	Bar	Dicentrarchus labrax
2235	LOM	Bar moucheté	Dicentrarchus punctatus
3226	OME	Barbeau	Tilapia zillii
2096	BAF	Barbeau fluvial	Barbus barbus
2095	BAX	Barbeau indéterminé	Barbus
2097	BAM	Barbeau méridional	Barbus meridionalis
3265	BBB	Barbotte brune	Ameiurus nebulosus
2053	BBG	Black bass à grande bouche	Micropterus salmoides
2052	BBP	Black bass à petite bouche	Micropterus dolomieu
25609	BLN	Blageon	Telestes souffia
2045	BLE	Blennie	Salarias fluviatilis
2131	BOU	Bouvière	Rhodeus amarus
2099	BRB	Brème bordelière	Blicca bjoerkna
2086	BRE	Brème commune	Abramis brama
5204	BRD	Brème du Danube	Abramis sapa
2085	BRX	Brème indéterminée	Abramis
2098	BLX	Brème indéterminée	Blicca
2151	BRO	Brochet	Esox lucius
3241	SIC	Cabot bouche ronde	Sicyopterus lagocephalus
3243	COA	Cabot bouche ronde	Cotylopus acutipinnis
3232	ELF	Cabot noir	Eleotris fusca
3233	ELM	Cabot noir	Eleotris mauritanus
3239	STE	Cabot rayé	Stenogobius genivittatus
3293	MAL	Camaron	Macrobrachium lar
2102	CAS	Carassin	Carassius carassius
20550	CAG	Carassin argente	Carassius gibelio
20597	CAD	Carassin doré	Carassius auratus
2100	CAX	Carassin indéterminé	Carassius
31040	CGT	Carpe à grosse tête	Aristichthys nobilis
2115	CAR	Carpe agentée	Hypophthalmichthys molitrix
2110	CCO	Carpe commune	Cyprinus carpio
2111	CCU	Carpe cuir	Cyprinus carpio
2108	CCX	Carpe indéterminée	Cyprinus
9814	CAK	Carpe koï	Cyprinus carpio
2109	CMI	Carpe miroir	Cyprinus carpio
5208	CAA	Carrassin doré	Carassius auratus auratus
2080	CHA	Chabot	Cottus gobio
2354	CHP	Chabot du Lez	Cottus petiti
31041	CHE	Chevaine	Squalius cephalus
31757	CHC	Chevaine catalan	Squalius laietanus
3286	CAT	Chevaquine	Caridina typus
3291	MAA	Chevette	Macrobrachium australe
3252	AGO	Chitte	Agonostomus telfairii
31680	HOX	Chondrostoma nasus, Parachondrostoma toxostoma	Chondrostoma nasus, Parachondrostoma toxostoma
3223	TIL	Cichlidés	Cichlidae
2054	CLU	Clupéidés	Clupeidae
2074	CGR	Congre	Conger conger
2076	COR	Corégone	Coregonus
3295	VAL	Crabe	Varuna litterata
3296	POB	Crabe	Potamon bouvieri
879	CRC	Crabe chinois	Eriocheir sinensis
3297	CRE	Crabe d'Espagne	Potamon ibericum
2048	CDR	Crapet de roche	Ambloplites rupestris

Code SANDRE	Code Alternatif	Nom commun	Nom latin
3280	CRB	Crevette blanche	Palaeomon longirostris
3284	ATY	Crevette bouledogue	Atyoida serrata
3288	CCA	Crevette cavernicole	Troglocaris inermis
3282	CRG	Crevette grise	Crangon crangon
2228	CRI	Cristivomer	Salvelinus namaycush
2084	CYP	Cyprinidés	Cyprinidae
2145	CPV	Cyprinodonte de Valence	Valencia hispanica
3246	KUL	Dule de roche/poisson plat	Kuhlia rupestris
3290	MAH	Ecrevisse - Bouquet Malais	Macrobrachium lepidactyloides
868	APP	Ecrevisse à pieds blancs	Austropotamobius pallipes
2963	ASL	Ecrevisse à pieds grêles	Astacus leptodactylus
866	ASA	Ecrevisse à pieds rouges	Astacus astacus
871	OCL	Ecrevisse américaine	Orconectes limosus
46890	OCV	Ecrevisse américaine virile ou à pinces bleues	Orconectes virilis
31844	OCI	Ecrevisse calicot	Orconectes immunis
2028	PCC	Ecrevisse de Louisiane	Procambarus clarkii
869	APT	Ecrevisse des torrents	Austropotamobius torrentium
31843	OCJ	Ecrevisse juvénile	Orconectes juvenilis
45877	PCF	Ecrevisse marbrée	Procambarus fallax
873	PFL	Ecrevisse signal	Pacifastacus leniusculus
3277	ECR	Ecrevisses - Astacidae indéterminé	Astacidea
2188	EPE	Eperlan	Osmerus eperlanus
2165	EPI	Epinoche	Gasterosteus aculeatus aculeatus
2167	EPT	Epinochette	Pungitius pungitius
2543	PAP	Epirine lippue	Pachychilon pictum
2032	EST	Esturgeon commun	Acipenser sturio
2031	ES?	Esturgeon indéterminé	Acipenser
3218	BAE	Esturgeon sibérien	Acipenser baerii
2203	FLE	Flet commun	Platichthys flesus
2208	GAM	Gambusie	Gambusia affinis
2133	GAR	Gardon	Rutilus rutilus
2970	RUB	Gardon italien	Rutilus rubilio
29117	GTN	Gobie à tache noire	Neogobius melanostomus
31755	GKS	Gobie de kessler	Ponticola kessleri
2174	GOB	Gobie de sable	Pomatoschistus minutus
10233	GDL	Gobie demi-lune	Proterorhinus semilunaris
36288	GFL	Gobie fluviatile	Neogobius fluviatilis
2172	GBN	Gobie noir	Gobius niger
3237	GLO	Gobie ou Loche	Glossogobius giuris
3235	AWA	Gobie varié	Awaous nigripinnis
2112	GOX	Gobio sp	Gobio
2200	GON	Gonelle	Pholis gunnellus
2113	GOU	Goujon	Gobio gobio
31681	GOK	Goujon d'Ukraine	Romanogobio belingi
23205	GOA	Goujon d'auvergne	Gobio alverniae
31337	GOL	Goujon de l'Adour	Gobio lozanoi
51787	OPG	Goujon de l'Amour	Perccottus glenii
23206	GOO	Goujon du Languedoc	Gobio occitaniae
3266	GRC	Grand corégone	Coregonus clupeaformis
2056	ALA	Grande alose	Alosa alosa
2191	GRE	Gremille	Gymnocephalus cernuus
3307	GRI	Grenouille rieuse	Rana ridibunda
3306	GRT	Grenouille taureau	Rana catesbeiana
3305	GRV	Grenouille verte	Rana esculenta
31756	LOX	Groupe Cobitis - Barbatula	Groupe Cobitis - Barbatula
3257	GUP	Guppy	Poecilia reticulata
2060	HAR	Hareng	Clupea harengus
2104	HOT	Hotu	Chondrostoma nasus
2214	HUC	Huchon	Hucho hucho
5205	HYC	Hybride brème-gardon	Hybride brème-gardon
2121	IDE	Ide melanote	Leuciscus idus
31039	CTI	L'Amour blanc	Ctenopharyngodon idella
2012	LPP	Lamproie de planer	Lampetra planeri
2011	LPR	Lamproie de rivière	Lampetra fluviatilis
2009	LP?	Lamproie indéterminée (famille petromyzontidae)	Petromyzontidae (famille)
2010	LPX	Lamproie indéterminée (genre Lampetra)	Lampetra
2014	LPM	Lamproie marine	Petromyzon marinus
2035	LAN	Lançon écuille	Ammodytes tobianus
2160	LJ	Lieu jaune	Pollachius pollachius
2067	LOR	Loche de rivière	Cobitis taenia
2069	LOE	Loche d'étang	Misgurnus fossilis
2071	LOF	Loche franche	Barbatula barbatula

Code SANDRE	Code Alternatif	Nom commun	Nom latin
34369	LOB	Loche italienne	Cobitis bilineata
2156	LOT	Lote de rivière	Lota lota
3289	MAC	Macrobrachium sp	Macrobrachium
3292	MAT	Macrobrachium therezieni	Macrobrachium therezieni
2231	MAI	Maigre	Argyrosomus regius
2158	MER	Merlan	Merlangius merlangus
2051	BBX	Micropterus sp	Micropterus
2154	MOT	Motelle à 5 barbillons	Ciliata mustela
2180	MGL	Mulet à grosses levres	Chelon labrosus
2185	MUC	Mulet cabot	Mugil cephalus
2182	MUD	Mulet doré	Liza aurata
3248	VCU	Mulet longue aile	Valamugil cunnesius
2183	MUP	Mulet porc	Liza ramada
3249	VRO	Mulet robuste	Valamugil robustus
3267	MUS	Mulet sauteur	Liza saliens
32267	OBL	Omble chevalier	Salvelinus umbla
2247	OBR	Ombre commun	Thymallus thymallus
3229	OMI	Oreochromis macrochir	Oreochromis macrochir macrochir
3224	ORE	Oreochromis sp	Oreochromis
46775	OPX	Perc cottus (genre)	Perc cottus sp.
2193	PER	Perche	Perca fluviatilis
2050	PES	Perche soleil	Lepomis gibbosus
2189	PRX	Percidés	Percidae
2083	LIP	Petit liparis	Liparis montagui
3268	PTM	Petite marène	Coregonus albula
2124	PHX	phoxinus sp	Phoxinus
2205	PLI	Plie commune	Pleuronectes platessa
2177	PCH	Poisson chat	Ameiurus melas
3259	XIP	Porte-épée	Xiphophorus hellerii
2129	PSR	Pseudorasbora	Pseudorasbora parva
2211	RBC	Raie bouclée	Raja clavata
31335	ROX	Romanogobio sp	Romanogobio
2135	ROT	Rotengle	Scardinius erythrophthalmus
2212	SAL	Salmonidés	Salmonidae
2195	SAN	Sandre	Sander lucioperca
2062	SAR	Sardine	Sardina pilchardus
31692	ATS	Sauclet	Atherina (Atherina) hepsetus
2220	SAT	Saumon atlantique	Salmo salar
2217	SCH	Saumon Chinook	Oncorhynchus tshawytscha
2218	SCO	Saumon coho	Oncorhynchus kisutch
2227	SDF	Saumon de fontaine	Salvelinus fontinalis
2238	SIL	Silure glane	Silurus glanis
2241	SOL	Sole commune	Solea solea
2088	SPI	Spirin	Alburnoides bipunctatus
2064	SPT	Sprat	Sprattus sprattus
31334	SQX	Squalius sp	Squalius
3217	STL	Sterlet	Acipenser ruthenus
2244	SYN	Syngnathe	Syngnathus acus
3261	MIC	Syngnathe	Microphis brachyurus millepunc
2162	TAD	Tacaud	Trisopterus luscus
2137	TAN	Tanche	Tinca tinca
2127	PIM	Tête de boule	Pimephales promelas
3225	ONI	Tilapia	Oreochromis niloticus niloticus
3228	OMO	Tilapia	Oreochromis mossambicus
31135	TOX	Toxostome	Parachondrostoma toxostoma
2216	TAC	Truite arc-en-ciel	Oncorhynchus mykiss
2223	TRC	Truite de Corse	Salmo trutta macrostigma
2222	TRL	Truite de lac	Salmo trutta lacustris
2224	TRM	Truite de mer	Salmo trutta trutta
2221	TRF	Truite de rivière	Salmo trutta fario
3269	TFA	Truite fardée	Oncorhynchus clarkii clarkii
2250	UMP	Umbre pygmee	Umbra pygmaea
2125	VAI	Vairon	Phoxinus phoxinus
31336	VAB	Vairon béarnais	Phoxinus bigerri
31333	VAC	Vairon du Languedoc	Phoxinus septimaniae
2122	VAN	Vandoise	Leuciscus leuciscus
2123	VAR	Vandoise rostrée	Leuciscus burdigalensis
2139	VIM	Vimbe	Vimba vimba
3255	YIR	Yirrkala	Yirrkala tenuis